Cité libre

VOLUME XX • NUMÉRO 9 • DÉCEMBRE 1992-JANVIER 1993 • 3,50 $





LA PALME 92

«La comédie des erreurs»

Gérard Pelletier

SOPHIE ROSTOPCHINE
COMTESSE DE SÉGUR

«Étonnante avant-gardiste»

Marie Desjardins



GRANDE
SOIRÉE
Cité libre

Dansez aux accents des seize musiciens du

Big Band de VIC VOGEL

la coqueluche du Festival de Jazz de Montréal

Amenez-y beaucoup, beaucoup d'amis.
Ce n'est pas la place qui manque
Prix d'entrée: 22,25$ toutes taxes comprises.

Achetez vos billets au Spectrum, 318, rue Ste-Catherine ouest ou, si vous avez une carte de crédit, en téléphonant au réseau de billetteries Admissions : (514) 790-1245 ou 1-800- 361-4595. Enfin, Marc-Bernard Lévesque (514) 527-7719 prendra vos réservations comme pour un souper *Cité libre*.

Voire

ANNE-MARIE BOURDOUXHE

« Si le chef du PLQ continue comme ça, il finira tout seul, dans un restaurant chinois de Saint-Henri, à ruminer ses vieilles obsessions pour les lecteurs d'une revue quelconque.» déclare Richard Martineau dans le numéro du 29 octobre de la circulaire branchée de Montréal. Voire!

Le seul souper *Cité libre* du 1er octobre 1992 aurait-il eu lieu dans une salle d'hôtel, à 2000 places assises, à 40$ du couvert — on aurait laissé tomber nos principes pour cette fois-là et on n'aurait pas fait de prix aux étudiants et aux chômeurs — on était gras dur avec deux ans de publication payée d'avance. Nous savons compter comme tout le monde mais *Cité libre* ce n'est pas un parti c'est un forum. Et la *Maison Egg Roll*, un endroit où l'on peut débattre d'idées et d'opinions, entre amis des trois générations en âge de s'exprimer sur le monde actuel. C'est ce qui s'est passé avec Pierre Elliott Trudeau, comme on a pu le constater en écoutant les deux retransmission (en direct et en différé dès le lendemain) de ce souper sur les ondes de CKAC, ou en en lisant la retranscription verbatim qui est, à l'heure où j'écris ces lignes, en tête des bestsellers de *La Presse*, de la *Gazette* et du *Globe and Mail*.

Dans ce même numéro de la circulaire qui ne veut pas *Voir*, Pierre Bourgault déclare à Martineau «Personnellement, j'aime mieux me retrouver avec un fédéraliste intelligent qu'avec un nationaliste bête, qui n'a jamais réfléchi sur ses choix. Combien de fois dans ma vie de militant, je me suis dit: «Ah, si j'étais avec certains de mes adversaires, plutôt qu'avec ma gang de suiveux... Ce serait tellement plus agréable». Voilà pourquoi on a du *fun* à *Cité libre*.

Nathanaël Richard le rappelle d'ailleurs dans son article «Le bilinguisme à la Trudeau: une perspective acadienne»: «Dans le numéro de juin-juillet 1964 de *Cité libre*, Gérard Pelletier écrivait: «Bien loin de vouloir fournir à la jeune génération un dogme, *Cité libre* reconnaît la nécessité de poursuivre sa lutte, en ce domaine, contre tout apriorisme...». C'est peut-être la ligne éditoriale «d'une revue quelconque» mais c'est la nôtre, aujourd'hui comme hier, et c'est avec celle-là que nous entendons redonner un nouvel essor au postnationalisme.

Les résultats du référendum nous laissent-ils des raisons d'espérer dans ce sens? Que s'est-il passé ce soir du 26 octobre 1992? Gérard Pelletier, Louis-Philippe Rochon et Stephen Schecter nous livrent leurs analyses. Quand à Louis Cornellier il appelle de tous ses voeux le développement «d'une pensée québécoise sur des sujets autres que celui de l'identité nationale». Et le souper *Cité libre* du 1er octobre, tout comme les lendemains référendaires, ont incité Éric Devlin à se tourner vers Lao Tseu...

Dans *Le piège des droits collectifs*, David Woods se fait vulgarisateur du droit pour nous expliquer les tenants et aboutissants de la notion de droit collectif que Nathanaël Richard invoque pour protéger la langue française en Amérique du Nord. Les Américains ont élu un président démocrate. Cela veut-il dire la fin des politiques économiques néo-classiques dont Alex McLeod constate l'échec dans ces pages?

Le printemps dernier, François Chevalier a redécouvert la Chine, après dix ans d'absence, et Louise Landry Balas revient tout juste d'un voyage en Asie du Sud Est. Si l'un a parcouru la Chine avec des préoccupations écologiques, l'autre a vu en Indonésie, à Singapour et en Malaysia des gouvernements qui, chacun à leur façon, tentent de relever le défi de former une nation à partir d'une multiplicité de peuples différents. Heather Hill l'admet, elle se faisait une autre idée de son travail de journaliste en Afrique. Enfin, Nicolas Gilbert, depuis Montréal, nous présente Rigoberta Menchú, Prix Nobel de la paix 1992, tandis que, depuis Edmonton, George Lang, qui avait annoncé dès 1989 dans *La revue canadienne de littérature comparée* que Derek Walcott se verrait décerner un jour le Prix Nobel de littérature, a vu sa prophétie se réaliser. Il nous dit pourquoi!

Qui n'a pas lu la comtesse de Ségur, née Rostopchine? Marie Desjardins nous invite à en faire cadeau à nos enfants et petits-enfants et ce, sans craindre de passer pour démodés. Car la comtesse a dressé, bien avant Elizabeth Badinter, le portrait du macho, de l'homme mou et de l'homme doux. L'accusation d'anthropocentrisme des défenseurs des droits des animaux vous laissent-ils à court d'arguments? Louis Cornellier vous invite à lire *Le nouvel ordre écologique* de Jules Ferry pour réfléchir intelligemment sur la légitimité des «verts».

On dit les Canadiens ennuyeux, et bien ce n'est certes pas le cas de Leon Rooke, l'écrivain de Colombie britannique dont Danielle Miller nous présente le dernier ouvrage: *The Happiness of Others*. Si vous commencez par la fin, vous aurez déjà goûté la lettre ouverte qu'adresse Robert Davies à «son ami» Gaston Miron, ainsi que les dernières flèches de notre Parthe maison, Paul-Christian Nolin.

Vous le savez sans doute déjà , Angéline Fournier, tout comme Kimon Valaskakis, nous quittent pour se lancer en politique active sous la bannière du Parti libéral du Canada. Et tant qu'à se taper, de toutes façons, la révision des articles de *Cité libre*, Marie Desjardins a bien voulu du titre de secrétaire de rédaction.

Bonne lecture et Bonne année

À qui appartient *Cité libre* ?

Dans sa livraison de février 1951, soit la deuxième année de son existence, *Cité libre* répondait à cette question de la façon suivante: «Personne ne possède la revue. Tirée à 500 exemplaires, le premier numéro nous coûtait 250 dollars. Les dix collaborateurs ont misé chacun 25 dollars et sont rentrés dans leurs fonds en distribuant chacun cinquante exemplaires à 50 cents pièce. Les administrateurs de carrière souriront; nous sourions aussi».

En janvier 1960, pour marquer son dixième anniversaire, *Cité libre* s'est réorganisée. Devenue mensuelle, elle s'est constituée en coopérative d'édition en bonne et due forme comptant environ une centaine de membres. Et les portes ne sont pas fermées.

Lors de l'Assemblée générale de ses membres, tenue le 9 décembre 1991, *Cité libre* a fait peau neuve en décidant de poursuivre ses activités sous le nom d'une compagnie nommée *Cité libre Information*, incorporée le 10 février 1992 en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies du Québec. Comme c'était le cas pour l'ancienne coopérative, tous les membres de cette corporation sont les propriétaires de la revue. Réunis en Assemblée générale annuelle, ils élisent un Conseil d'administration qui, à son tour, choisit le directeur de la Revue.

SOMMAIRE

VOLUME XX • NUMÉRO 9 • NOVEMBRE 1992 • DÉCEMBRE 1993

Illustration de la page couverture : «CON-QUÉRIR» par *Robert La Palme*

Cité libre

Cité libre Information

Conseil d'administration

Jean-Pierre Goyer, *président*
Guy Sarault, *secrétaire*
Roxane Roy, *trésorière*
Jean-Pierre Bourdouxhe, Jacques Hébert, Robert Davies, Paul-Christian Nolin, Gérard Pelletier

Rédaction

Directrice de la revue:
Anne-Marie Bourdouxhe
Secrétaire de rédaction:
Marie Desjardins
Comité de rédaction:
Louise Landry Balas, Jean-Pierre Bourdouxhe, Robert Davies, Richard L'Heureux, Danielle Miller, Gérard Pelletier, Louis-Philippe Rochon, Stephen Schecter, George Tombs.
Révision de texte:
Marie Desjardins
Illustration:
Robert La Palme, Guy Poirat, Jacques Goldstyn

Production

Infographie: Claude Guérin,
Photocomposition : Typographie Sajy
Impression : Interglobe inc.
Photomécanique : Photo Synthèse

ADRESSES

Siège social

Bureau 2500,
1250, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal, QC. H3B 4Y1
Tél.: (514) 846-2317 / Télécop.: (514) 846-3427

Rédaction

3846, ave du Parc Lafontaine
Montréal, P.Q. H2L 3M6
Tél.: (514) 398-6754
Téléc.: (514) 398-7364

Service d'abonnement

PERIODICA
C.P. 444, Outremont
P.Q. H2V 4R6
Tél: Région de Montréal: (514) 274-5468
Tout le Québec et l'Outaouais: 1-800-361-1431
Téléc: (514) 274-0201

Vente au numéro

MESSAGERIES DE PRESSE BENJAMIN
0160, Jean Milot
Lasalle, P.Q. H8R 1X7
Tél.: (514) 364-1780
Téléc.: (514) 364-7245

Vente aux libraires

DIFFUSION DIMEDIA
539, boul. Lebeau
Ville St-Laurent, P.Q
H4N 1S2
Tél: (514) 336-3941
Téléc.: (514) 331-3916

Dépôt légal : 2e trimestre 1991
ISSN:1183-7144
Envoi de publication: enregistrement no. 10123

Référendum 92 ou La comédie des erreurs

Gérard Pelletier

Il fut un temps, pas si lointain, où nous éprouvions une certaine nostalgie des régimes politiques qui faisaient grand usage des référendums. La Suisse puis, après de Gaulle, la France nous inspiraient de l'envie. Eux, croyions-nous, faisaient des choix clairs, inspirés par des motifs non moins évidents. Tandis que nous, en régime britannique, ne pouvons pas tirer de conclusions nettes des consultations électorales pratiquées tous les quatre ans. Car, enfin, pour qui et pour quoi, contre qui et contre quoi les Canadiens votent-ils ? On ne le sait jamais au juste. Nos réalités politiques flottent toujours dans le brouillard. Considérez l'élection fédérale de 1984.

À cette occasion, l'électorat canadien a-t-il appuyé le libre échange avec les États-Unis ? C'est ce qu'on voudrait nous faire croire, mais rien n'est moins sûr; il s'agissait, de fait, d'une élection référendaire, c'est-à-dire dominée par une seule question, et la majorité des voix s'est portée sur des partis qui désapprouvaient sans équivoque le projet de M.Mulroney. Les citoyennes et les citoyens ont-ils succombé aux charmes de ce dernier ? Pas sûr non plus, car des suffrages, par centaines de milliers, exprimaient un refus au candidat John Turner. Peut-être même, au Québec, s'agissait-il d'un vote souverainiste puisque, nous assure-t-on, la machine du Parti québécois était toute entière au service des conservateurs. Et quand il s'agit d'esprit partisan, personne aujourd'hui ne peut se mesurer avec les péquistes. Peut-être aussi le vote féminin a-t-il réduit les chances de John Turner parce que, souvenez-vous, celui-ci avait administré quelques petites tapes au derrière de madame Campagnolo et les médias en avaient fait toute une affaire. Comme on le voit bien, rien n'est plus ambigu, à quelques exceptions près, qu'une victoire électorale.

Vive donc les référendums qui produisent des résultats clairs et sans équivoque !

Ah oui ? Regardons-y de plus près. Même la consultation de 1980 n'a pas échappé aux critiques. Les péquistes, éprouvés par la pelle qu'ils venaient de ramasser, n'ont-ils pas prétendu que «le vote des femmes et des personnes âgées avaient faussé les résultats»? Il est vrai que personne ne les a crus. Tout le monde a compris que cette idiotie antidémocratique leur était inspirée par le dépit. Toutefois, cela ne les empêche pas de recommencer aujourd'hui. Ce midi même, j'écoutais un participant à la tribune radio-téléphonique de Jean Cournoyer: «Je suis péquiste, proclamait-il. Et je ne suis pas étonné que les communautés culturelles récemment immigrées à Montréal aient voté oui car enfin, notre avenir constitutionnel, ça ne les regarde pas». Renonceront-ils jamais à exclure ainsi de la liste électorale tous les gens qui ne votent pas comme eux ?

Je suis, je le confesse, un auditeur fidèle de notre radio. Pendant et depuis le dernier référendum, j'ai entendu des douzaines et des douzaines d'émissions politiques. Et j'en ai capté quelque- unes de plus à la télévision. Or, le total me laisse fort perplexe. Pour qui et pour quoi, contre qui et contre quoi avons-nous voté, le 26 octobre dernier ? En dépit de la pratique référendaire, la réponse à cette question est plus difficile que jamais à trouver.

Considérez l'élection fédérale de 1984. À cette occasion, l'électorat canadien a-t-il appuyé le libre échange avec les États-Unis ? C'est ce qu'on voudrait nous faire croire, mais rien n'est moins sûr.

Au Canada anglophone, par exemple, tout porte à croire que l'objectif premier du vote négatif était de renvoyer M. Mulroney dans ses terres. Depuis des mois déjà, même la troupe conservatrice ne le suivait plus. Le premier ministre établissait, dans les sondages, des records d'impopularité. Pendant la campagne référendaire, certains des apôtres du oui demandaient comme faveur à leurs organisateurs nationaux que Mulroney *n'apparaisse pas* dans leur région. Et la distribution des suffrages à travers le territoire coïncide assez bien avec les taux d'impopularité mulronienne révélés par les sondages.

Vous vous méfiez des sondages ? Moi aussi. Il m'arrive même de n'y pas croire du tout, par exemple quand ils sont réalisés par la firme *Léger et Léger* à la demande de M. Claude Béland et à l'aide de questions formulées par lui-même. Mais en général, il faut bien reconnaître que les sondages honnêtes décrivent assez exactement l'état de l'opinion publique à tel ou tel moment d'une cam-

pagne électorale ou référendaire.

On peut donc prendre pour acquis qu'en votant contre l'entente, une importante fraction des Canadiens anglophones ont voté surtout contre M. Mulroney. Un savant professeur de Lethbridge déclarait même, au lendemain du référendum, qu'une forte proportion du vote négatif était dirigée contre la TPS. «C'était la première occasion qu'ils avaient de châtier les auteurs de cet impôt; ils l'ont saisie».

Dans l'Ouest du pays, personne n'a fait campagne pour le non, sauf le chef du *Reform Party* qui disposait de moyens très modestes. Mais quand l'électorat s'est rendu compte que le Québec s'acheminait vers un non retentissant, dissipant ainsi la crainte de passer pour des fanatiques antifrançais, s'ils condamnaient l'entente, la cote du vote négatif s'est mise à grimper.

Je viens de mentionner l'Ouest mais ce que j'en ai dit ne concerne que les Prairies: Manitoba, Saskatchewan et Alberta. La Colombie britannique constitue un cas à part. Elle fut peut-être la seule province, avec le Québec, dans laquelle de nombreux citoyens se sont sentis lésés, non par les vices de l'accord qui affectaient tout le monde, mais par l'insuffisance des avantages obtenus pour elle-même. Les apôtres du non, au bord du Pacifique, se préoccupaient sans doute, sans le dire, de la reconnaissance que ses autochtones gagnaient par l'entente (de telles pensées ne sont pas *politically correct* en 1992) mais, à l'instar des péquistes, ils clamaient à tous les vents que leur premier ministre «s'était écrasé». Au moment, disaient-ils, où le Québec, obtenait tout ce qu'il voulait, notre province n'obtient rien du tout, en dépit de sa population croissante. Les Britanno-Colombiens, en votant contre l'entente, votaient donc contre M. Harcourt qui avait mal défendu leurs intérêts...

Et les Trifluviens ? D'après un reportage radiophonique d'une rare éloquence, c'est contre le chômage qu'ils dirigeaient leur non. La campagne était menée de concert avec la Société St-Jean Baptiste et les syndicats ouvriers. Étonnant mariage. Mais tandis que les jean-baptisards répétaient au micro les couplets nationalistes de M.Parizeau, les travailleurs ne parlaient que du chômage dont Trois-Rivières est devenue la capitale, et de l'économie stagnante.

Quant aux dissidents du Parti libéral et ceux qui les suivaient, ils ont refusé l'accord de Charlottetown, dans l'espoir de rescaper le rapport Allaire, le plus incroyable document politique jamais produit au Québec — qui en a pourtant vu de toutes les sortes, depuis la dernière guerre! Il semble bien que M. Allaire n'a jamais mesuré l'ineptie de son rapport ni compris que ses recommandations sonnaient le glas du Canada aussi sûrement que le programme souverainiste de son allié, M. Parizeau. Quant à son lieutenant Dumont, certains le voient comme une taupe péquiste, glissée clandestinement dans les rangs libéraux. S'ils avaient raison, cela ferait peut-être honneur à son astuce mais guère à sa loyauté. Après tout, il n'a pas l'excuse d'être un haut fonctionnaire...

Et les péquistes eux-mêmes qui crient victoire aujourd'hui, fallait-il les croire quand ils affirmaient, au début de la campagne, que leur attitude référendaire n'avait rien à voir avec leurs convictions souverainistes? Il fallait être bien naïf pour ajouter foi à cette affirmation. Au lendemain du vote, M. Parizeau s'est empressé de dire en conférence de presse, que le référendum avait supprimé le dernier obstacle sur la voie de l'indépendance. Finis les détours, disait-il. Désormais, la route est libre. Comment concilier cette attitude avec les protestations d'il y a quelques semaines, quand ce même leader proclamait qu'il ne s'agissait pas d'une lutte partisane et que la souveraineté n'était pas en question ? Le voleur qui défonce la porte du coffre-fort, «dernier obstacle» entre lui et le fric, peut-il nier que cette opération ait eu quelque chose à voir avec son larcin ?

Vive donc les référendums qui produisent des résultats clairs et sans équivoque ! Ah oui? Regardons-y de plus près. Même la consultation de 1980 n'a pas échappé aux critiques.

D'ailleurs, les péquistes du rang ne faisaient pas de telles manières. Ils ont toujours cru, et l'on dit à tout venant, tout au cours de la campagne, que l'entente risquait de faire échec à toute velléité d'indépendance et qu'ils la combattaient pour cette raison même. En quoi ils se trompaient, à mon avis, car, dans les faits, la mise en oeuvre de Charlottetown aurait affaibli le Canada et multiplié les mécontentements dont se nourrit le souverainisme québécois.

Le plus dangereux résultat de ce référendum, pour l'avenir de la fédération canadienne, eût été un vote positif au Québec et négatif dans le reste du pays, donnant prétexte aux péquistes de se sentir refusés, humiliés, bafoués, etc., et d'utiliser cette humiliation pour promouvoir leur cause. M. Parizeau a bien tenté d'interpréter la victoire du non comme une victoire des antiquébécois anglophones, mais il n'a pas été très convaincant.

Bref, l'événement ne nous aura guère instruits sur les opinions constitutionnelles des Canadiens. Il souligne la confusion de la situation politique actuelle et l'extrême diversité des points de vue et des motivations dans un pays comme le nôtre. Si l'on doit regretter la première, on doit se réjouir de la seconde, caractéristique d'une démocratie vivante, et conclure aussi que pour mettre à jour la loi fondamentale d'un pays, il n'y a pas de honte à procéder par étapes.

Pour entreprendre éventuellement cette démarche plus sage, les Québécois devront se convaincre qu'ils ne sont pas «en dehors» de la constitution de 82, comme on s'efforce de le leur faire croire, mais bien «en dedans» et capables d'en régler les problèmes par une action pondérée, sans couteau sur la gorge de qui que ce soit.

Requiem pour nos élites usées

Le message est clair et non équivoque. Les Canadiens ont refusé d'avaliser l'entente constitutionnelle de Charlottetown. Ce rejet massif, d'un océan à l'autre, ne peut que signifier une chose: un désaveu total de notre classe politique et de ses élites. Dans ce référendum, les Canadiens ont dit non à nos leaders politiques qui refusent de parler d'économie, non à une vision bâtarde de notre pays, non aux sempiternelles discussions constitutionnelles, non au paternalisme politique et enfin, non à un processus politique stérile qui a fait fi des recommandations des Canadiens qui ont eu le courage de participer aux nombreuses consultations populaires. Bref, non à la légitimité actuelle de notre système, et non à cette entente qui en est le fruit. Ce fut un exercice démocratique qui a sanctionné la souveraineté du peuple canadien.

La campagne a été longue, trop longue pour certains, trop courte pour d'autres, mais dès le début, l'entente était vouée à l'échec. Il y a eu les trois partis politiques fédéraux qui appuyaient le oui, et aucune opposition. Ce vide a donc permis aux Canadiens «ordinaires» et aux groupes marginaux de s'organiser. La guerre s'est faite entre Nous, le peuple, et Eux, les politiciens. C'est Nous, le peuple, qui s'est organisé dans chaque petit village, campagne, et grande ville. Nous avons frappé de porte en porte, expliqué et écouté. Nous, le peuple, avons aussi haussé la voix pour leur dire que nous ne partagions pas leurs idées reçues, leurs fantasmes apocalyptiques, la manipulation de nos sentiments, le mépris, les menaces, sottises et autres histoires tordues. Tour à tour, les Mulroney, Chrétien et McLaughlin nous ont prévenus de lendemains fragiles et dangereux. L'électorat était volatile et exigeant, souffrait même du «mal canadien», mais nos élus ont décidé d'ignorer ce sentiment d'exaspération. Nous voulions voir les textes légaux, mais ils nous étaient inaccessibles. «Faites-nous confiance», disaient-ils, «nous savons ce que vous voulez, nous savons ce qui est bon pour vous, et, un jour, vous nous remercierez». Voilà que les Canadiens en ont eu marre et qu'ils ont refusé de les suivre. Un non pouvait-il être pire que l'actuelle crise économique? Avec un taux de chômage de 12 %, et toutes les conséquences que cela entraîne, les Canadiens n'ont pas voulu croire qu'un non mènerait à la catastrophe économique. Le 27 octobre, et même une semaine plus tard, au moment où j'écris ces lignes, les lendemains catastrophiques se sont transformés en de petits matins calmes et sereins, preuve de l'absurdité de l'extrémisme fatal de leur rhétorique creuse.

Oui, vraiment, c'est un rejet de notre classe politique. Les perdants sont nombreux: les politiciens, le milieu des affaires — qui nous avait promis aussi que le libre échange serait la panacée à tous nos problèmes économiques — et même les grands syndicats. Mais le plus gros perdant, c'est bien M. Mulroney. Démissionnera-t-il? Oui, en fait, je le crois, il n'aura peut-être pas le choix. La débâcle référendaire et son impopularité dans les sondages, démoralisante pour les troupes, le forceront à démissionner de lui-même, ou sous la pression de son propre caucus.

Et que dire de Jean Chrétien? Regardez-le, mesdames et messieurs, il est nu, dépouillé de ses principes. Vous avez devant vous un homme qui n'a plus le courage de ses idées. Retournons en arrière, de deux ans seulement, et écoutons-le parler à l'Université d'Ottawa, à la veille de son entrée dans la course au leadership du parti libéral. Nous l'avons entendu, alors, énoncer les principes au nom desquels il rejetait l'accord du Lac Meech, et nous avons pu constater qu'il était toujours le même homme qui avait, jadis, eu le courage d'aller contre le courant nationaliste au Québec, car il refusait de jouer le jeu et de croire au mythe ridicule du «Québec humilié». Entendons-le aujourd'hui. Où est-il l'homme auquel les Canadiens ont fait confiance ? Celui qui incarnait nos espoirs et nos rêves ? Voici un homme, un leader politique qui a mis ses principes sous le boisseau durant toute la campagne référendaire. Est-ce le même homme ? On me dit que oui. J'ai peine à le croire. Où es-tu Jean Chrétien ?

Nous sommes à présent dans un vide idéologique et intellectuel qui ne peut être comblé que par une nouvelle génération de penseurs. Que les élus actuels démissionnent. On les assez vus, lus, et surtout entendus. Ouste! Laissez à d'autre la tâche de nettoyer votre gâchis. Le monde n'est peut-être pas mené par des fous, comme le dit Plamondon, mais il l'est certes par des lâches qui n'ont plus le courage de dire la vérité. C'est un monde nouveau , un monde confronté à des problèmes et à des défis nouveaux. Les vieilles idées ne fonctionnent plus, et ceux qui les défendent encore doivent laisser la place à d'autres.

Avec un taux de chômage de 12 %, et toutes les conséquences que cela entraîne, les Canadiens n'ont pas voulu croire qu'un non mènerait à la catastrophe économique.

Enfin, je suis très heureux parce que la prochaine élection au Québec se fera sur l'indépendance et le statu quo. Le fédéralisme renouvellé est un concept mort et enterré. Serait-ce une mauvaise chose? Certainement pas! Je n'ai jamais cru que le fédéralisme actuel soit mauvais pour les Québécois. Au contraire. Admettons enfin que les Québécois se sont pleinement épanouis dans ce beau pays qui est aussi le nôtre. Ce dont nous avons besoin maintenant, ce sont de vrais leaders qui auront le courage de défendre le fédéralisme au Québec, en attaquant les uns après les autres les mythes propagés depuis des décennies par les nationalistes et leurs victimes: les Mulroney, Chrétien et McLaughlin.

Louis-Philippe Rochon

Élargir les horizons

Je ne ferai pas de bilan, ni n'entamerai le cliché pompeux du retour à l'économie et aux «choses concrètes» qui tient lieu de pensée à ceux qui n'ont rien à dire. Non. Ma contribution à la réflexion postréférendaire sera plus modeste et prendra la forme d'un espoir : celui d'assister à un élargissement des horizons intellectuels québécois.

Depuis trop longtemps déjà, la question constitutionnelle constitue un obstacle majeur au développement d'une pensée québécoise originale sur des sujets autres que celui de l'identité nationale. Sommés de toutes parts de

Depuis trop longtemps déjà, la question constitutionnelle constitue un obstacle majeur au développement d'une pensée québécoise originale sur des sujets autres que celui de l'identité nationale.

prendre position dans un débat devenu stérile à force de redondance, les intellectuels québécois dilapident leurs énergies, voici plus de trente ans, à réitérer sur la place publique des raisonnements mille fois entendus et, ce faisant, réduisent comme peau de chagrin le temps et l'espace accordés à des enjeux tout aussi importants.

L'heure, me semble-t-il, est venue de renverser la vapeur. De donner droit de parole à ceux et celles qui refusent de réduire leur statut d'être humain, ou encore de citoyen, à celui d'homo constitutionnalus. Cela dit, qu'on m'entende bien : je ne dis pas qu'il faille écarter totalement le dossier constitutionnel. Ce qui n'équivaudrait qu'à changer le mal de place. Je dis plutôt que celui-ci ne doit pas nous détourner de certains autres dossiers qui, laissés à eux-mêmes ou entre les mains de fanatiques, risquent à court terme de nous exploser dans la figure. Le populisme ambiant et l'écologisme font partie de ceux-là. C'est à nous d'y voir.

Louis Cornellier

Il y a gâchis et gâchis

Je vous écris, cher lecteur et chère lectrice, au surlendemain du débat entre messieurs Bourassa et Parizeau, en plein milieu de la campagne référendaire. Je vous écris maintenant plutôt que plus tard, plutôt qu'après le résultat, parce que je ne veux pas perdre l'ambiance du moment et aussi, parce que je sais à présent que le résultat ne changera pas grand-chose. Je pense cependant que nous avons de quoi méditer à partir de tout cela. Je me livre donc à quelques réflexions, que j'aimerais bien partager avec vous.

Vous avez cru peut-être que je rigolais avec ma postmodernité dont je vous ai affligés pendant toute une année ? Mais non, cher lecteur et chère lectrice ! Peu importe par quel bout on prend ce spectacle référendaire, on ne peut pas s'empêcher d'y voir la logique d'une société postmoderne. Qu'est-ce qu'une telle société ? C'est, entre autres choses, une société démocratique, dont la démocratie se déploie au sein d'une logique opérationnelle et instrumentale. Chaque sphère d'activité sociale organise son fonctionnement selon le modèle de la gestion scientifique, où des considérations techniques, modelées sur la capacité de faire et de faire faire, gouvernent les décisions qui sont prises. Ce modèle est intériorisé par chaque membre de la société, au point où tout le monde se définit comme un être autonome et désirant l'être, doté de droits qui légitiment son statut, ses besoins et ses désirs. Les membres de cette société doivent être compris comme des sujets, tant individuels que collectifs, chacun s'identifiant en partie par son appartenance partielle à des groupes de statut plus large. C'est ainsi que chaque sujet peut être à la fois simple être humain et membre d'un groupe ethnique, national, socio-professionnel, sexuel, avec des loyautés et des identités qui se croisent et s'entrecoupent, donnant lieu à de multiples droits, jouissances, besoins et, enfin, à une multitude de revendications. Tout cela est éminemment démocratique, éminemment bordélique et à l'arrière-plan, dois-je le rappeler, de l'entente de Charlottetown.

Examinons-la de plus près cette entente. Qu'y voit-on ? Je ne sais pas comment vous avez réagi, cher lecteur et chère lectrice, lorsque vous l'avez lue pour la première fois, avant que messieurs Trudeau et Parizeau se soient livrés à une lecture commentée et annotée dudit document; mais moi, j'ai été étonné de voir comment autant de groupes avaient réussi à se faire reconnaître dans la constitution du pays. Les Québécois, les autochtones, les minorités ethniques et raciales, comme on adore les nommer, les femmes: ce n'est pas mal, pas mal du tout. Qui plus est, chacun de ces groupes s'est vu comme un objet de discrimination historique dont il faut maintenant redresser les torts. Dans l'entente de Charlottetown, chacun de ces groupes a obtenu non seulement une reconnaissance quelconque, mais encore, dans certains cas des pouvoirs considérables. Voilà, je me suis dit, la première constitution postmoderne au monde, et c'est le Canada qui l'a fabriquée. J'en étais très fier. Pour une fois qu'on était à l'avant-

garde de l'histoire. Je pensais, non sans un brin d'humour ironique, qu'ainsi Laurier s'était trompé de siècle.

Qu'est-ce qui est arrivé, cher lecteur et chère lectrice ? Pour commencer, chacun des groupes qui a reçu une reconnaissance quelconque s'est mis à gueuler. Les regroupements de femmes se sont prononcés contre l'accord parce que l'engagement ou l'attachement des Canadiens à l'égalité entre les personnes des deux sexes voulait dire, selon eux, le contraire de ce qui était écrit. Selon leurs porte-parole, c'était une manoeuvre pour réduire la portée de la Charte des droits et libertés, accusation reprise par monsieur Trudeau dans son discours egg-rollien. Cette logique me semblait un peu torturée. Dans ma naïveté, je croyais que nous avions devant nous la seule constitution au monde où figurait une telle déclaration. Bien sûr, on ne détaillait pas ce que cela voulait dire, peut-être par crainte que les applications d'une telle affirmation positive soient illimitées. Peut-être par prudence. Peut-être par sagesse. Peut-être par épuisement. Peut-être par modestie, l'ensemble des premiers ministres étant quand même des hommes. Peut-être parce que certains d'entre eux voulaient rentrer chez eux et se faire réconforter dans le lit conjugal sans se faire rappeler : «Et la clause Canada, chéri?».

Il me semble pourtant que la reconnaissance du principe de l'égalité entre les hommes et les femmes dans la constitution s'interprétait d'abord comme un pas de plus, et non pas un de moins, par rapport à la Charte. Que si la Charte protégeait les femmes contre la discrimination, cette clause allait davantage dans le sens du type d'action positive qui pouvait être invoquée pour appuyer les revendications des femmes et amener ainsi le gouvernement à adopter des mesures pour redresser et améliorer leur situation. Somme toute, il me semblait que l'inscription de cette clause dans la constitution reflétait le pouvoir de mobilisation des femmes et la reconnaissance de ce pouvoir dans l'entente. Bref, une réponse démocratique à la démocratie postmoderne. Mais tel n'était pas le cas. Ou peut-être était-ce bien le cas puisque, de manière typiquement postmoderne, les regroupements de femmes ont répliqué que ce n'était pas assez. En outre, ils ont interprété l'intention de cette clause selon une grille d'analyse du pouvoir tel qu'il fonctionne dans la société moderne : un pouvoir central, oppressif, dominant, auquel aucun groupe subordonné ne peut faire confiance. Comme cerise sur le sundae, ils ont ajouté qu'on ne pouvait pas non plus se fier aux juges, car l'interprétation juridique risquait de leur nuire, et ceci malgré le fait que les décisions de la Cour suprême depuis la proclamation de la Charte ont favorisé l'accroissement des droits de toutes sortes de groupes, jusqu'ici subordonnés. La réaction des regroupements de femmes s'est révélée exemplaire de ce qui allait arriver de la part des autres acteurs sociaux de ce drame. Comme on disait à la CSN, à l'époque où c'était une centrale syndicale engagée dans la défense des travailleurs, ce n'était qu'un début.

Tout le monde, même monsieur Parizeau, était d'avis qu'un groupe du moins avait obtenu des gains réels dans cette entente : les autochtones. Alors là, peut-être justement parce que c'était vrai, certains groupes autochtones s'en sont foutus, assez pour dire que de toute façon, ils ne reconnaissaient pas au Canada la juridiction de statuer sur leur sort et qu'en conséquence, ils boycotteraient le référendum. Monsieur Mulroney a dû être enchanté, monsieur Clark écoeuré, et monsieur Mercredi hors de lui, lorsqu'ils ont appris cette petite nouvelle. Ces gens-là n'ont pas compris que dans la démocratie postmoderne il est difficile de contrôler ses troupes. Tout le monde apprend assez vite à tirer sur les ficelles, chaque bol de soupe *won ton* en préfigurant un autre, jusqu'à ce que la cuisine soit fermée, faute de victuailles ou à cause d'une salle à manger trop encombrée d'invités.

Quant au Québec, la réponse fut pas mal similaire. Lorsque monsieur Bourassa a prétendu que le Québec avait obtenu des gains historiques, monsieur Parizeau les a traités de risibles. Qu'en est-il en fait ? La démographie du Québec est en déclin, renforçant la crainte des Québécois qu'à la longue ils deviendront des minoritaires impuissants, facilement ignorés par le Canada anglais. Pour parer à cette éventualité, monsieur Bourassa a obtenu une garantie à vie que vingt-cinq pour cent des sièges à la Chambre des communes seront réservés au Québec. La réponse des nationalistes fut d'accuser Bourassa d'avoir ghettoïsé le Québec, ou de diriger leur colère contre la réforme du Sénat, bien que le Sénat, même renouvelé, n'ait aucunement les pouvoirs des Communes. On croirait à de la mauvaise foi, si ce n'était pas une réaction typique *from coast to coast*. Les nationalistes ont oublié que lorsque le *French power* s'est établi à Ottawa, ils l'ont eux-mêmes boycotté et dénigré. C'est comme s'ils voulaient le beurre et l'argent du beurre. Réaction encore typiquement postmoderne.

Vous avez cru peut-être que je rigolais avec ma postmodernité dont je vous ai affligés pendant toute une année?

On l'a vu lors du débat télévisé entre messieurs Bourassa et Parizeau. L'embarras de ce dernier était palpable, car il s'est senti obligé de discuter de l'accord en fonction du fédéralisme. Or la critique que Parizeau faisait de l'entente était fondée sur son option souverainiste. Dans cette perspective, il est compréhensible que l'entente ne pouvait être qu'un désastre. N'importe quelle entente l'aurait été. Monsieur Parizeau l'a bien dit lorsqu'il expliquait à monsieur Bourassa qu'il n'avait pas réussi à obtenir pour le Québec ce que monsieur Mercredi avait obtenu pour les autochtones : la reconnaissance que les Québécois formaient un peuple, car un peuple c'est une entité. Évidemment, tout le monde savait que cela ne s'arrêterait pas là. Car un peuple forme une nation, et une nation a besoin d'un État et, en fin de compte, le péché de monsieur Bourassa fut de n'avoir pas négocié la souveraineté-association.

D'où le désastre, ou ce gâchis dont parlait monsieur Trudeau, de l'autre bout de l'éventail politique.

N'est-ce pas étrange d'ailleurs, cher lecteur et chère lectrice, que monsieur Trudeau et monsieur Parizeau se soient retrouvés, pour ainsi dire, dans le même lit référendaire, avec madame Rebick du Conseil d'action nationale pour le statut de la femme et monsieur Manning du Reform Party ? Madame Rebick a dit que les référendums occasionnent des alliances étranges, mais je crois que c'est quelque chose d'autre qui est à l'oeuvre ici. À première vue, ces alliances nous paraissent bizarres parce qu'elles revêtent la forme d'une alliance entre la gauche et la droite contre le centre. Ce qui serait vrai, si ces termes s'appliquaient encore. Je vous rappelle cependant, que ces termes réfèrent à une manière typiquement moderne de concevoir la politique. Du point de vue de la modernité en effet, une société est divisée en classes dominantes et dominées qui s'incarnent politiquement en défenseurs du statut quo et en contestataires. Etre de gauche voulait dire être du côté des subordonnés. Etre de droite voulait dire être du côté des oppresseurs. Désormais, la gauche et la droite combinent leurs forces contre un ennemi commun, en l'occurrence l'État fédéral, et elles assignent à cet ennemi les attributs du gros méchant, puissant et maléfique, alors qu'en réalité il est faible et bienveillant.

La réaction des regroupements de femmes s'est révélée exemplaire de ce qui allait arriver de la part des autres acteurs sociaux de ce drame.

D'ailleurs, toute la critique de monsieur Trudeau contre l'entente de Charlottetown reposait sur une analyse de l'État fédéral perçu comme un État faible qui s'affaiblira davantage. En effet, l'État est faible, mais cette situation est plutôt révélatrice de l'affaiblissement du domaine politique dans l'ère postmoderne. L'État est faible, entre autres, parce qu'il est la cible d'une société de lobbies, chacun tranchant pour lui-même et ses constituants une partie du corps ministériel, et chacun en voulant toujours davantage, craignant que si l'on ne se mobilise pas on perdra le peu que l'on a. D'où l'alliance bizarre entre des groupes classiquement opposés, si on leur applique les considérations politiques de la modernité. Dans une société postmoderne, les gens qui revendiquent à partir d'une position qui semble en être une de droite sont plutôt des gens qui considèrent que la société postmoderne va trop vite. Le Reform Party, par exemple, qui frémit d'horreur à l'évocation d'un Canada bilingue, féministe ou gai. D'autre part, ceux qui revendiquent à partir d'une option aux allures de gauche, selon la grille politique moderne, trouvent que la société postmoderne ne va pas assez vite. Ils sont déjà à l'avant-garde, et ridiculisent ce qui a été accordé comme étant nettement trop peu. D'où la position de madame Rebick, pour qui la clause Canada représentait une menace pour les femmes et un oubli pour les gais et les lesbiennes. D'où, aussi, la position de monsieur Parizeau qui demeurera à la gauche de l'échiquier politique, tant et aussi longtemps que la défense du Québec sera présentée comme une lutte pour protéger une minorité victimisée. Cette même position prend des allures de droite classique pour des minorités qui se voient, elles aussi, comme des victimes dans un Québec indépendant que monsieur Parizeau présiderait. Ce qui caractérise tous ces groupes cependant, c'est qu'ils sont tous d'accord pour agir selon les règles postmodernes selon lesquelles le statut de victimes putatives et / ou réelles sert de justification à leur propre mobilisation.

C'est contre cela que s'insurge monsieur Trudeau, mais il le fait comme si on vivait encore dans une société où l'État est fort, et dont émanent des valeurs normatives communes qui transcendent les intérêts particuliers. Il a la nostalgie de cette société, comme il se doit, mais lui-même s'est révélé impuissant devant les forces postmodernes, lors de son séjour au 24 Sussex Drive. Il a concédé la clause dérogatoire, nonobstant le fait qu'elle autorisait les États provinciaux à agir selon leurs intérêts lorsque convaincus de leur primauté. Concession postmoderne par excellence. Oui, dit-il, mais dans l'espoir de l'abroger ultérieurement. Beau rêve, dis-je, mais dans une société postmoderne, chaque lobby lutte à mort pour sauvegarder ses acquis. N'est-ce pas lui qui disait que l'entente de Charlottetown démantelait un peu plus le pays ? Oui, d'une certaine façon, parce que nous n'avons pas réussi à formuler un nouveau consensus pour remplacer le défunt contrat social de la modernité. Les gens pensent que cela se fera en additionnant les droits de tous les groupes sociaux. Mais non, cher lecteur et chère lectrice, cela ne fait qu'un gâchis, bien qu'encore tolérable. Et c'est là que monsieur Trudeau se trompe aussi, lit mal, et qu'au nom d'un passé révolu, il a contribué lui aussi à torpiller une entente qui nous donnait une pause dans notre course à la perte. S'il a raison, ses critiques ont raison aussi, et, à cet égard, la raison de monsieur Trudeau est la raison d'un *has-been* dans le sens hégelien du terme. C'est la raison qui s'applique au monde moderne, mais ce monde est déjà le monde de notre passé. D'où également ses contradictions.

Monsieur Trudeau se dit en faveur de l'autodétermination, mais pas dans les termes de l'accord. Il est cependant difficile d'imaginer comment l'autodétermination ne déboucherait pas sur la reconnaissance de droits collectifs incarnés dans une forme de gouvernement, nationale de préférence. Il n'est pas surprenant alors que certains leaders autochtones soient demeurés hostiles à l'entente. Ils poussaient la logique de l'autodétermination à sa conclusion postmoderne : la séparation dans la séparation, la différence dans la différence, logique tributaire de la lutte anticolonialiste mais élaborée à son maximum dans les sociétés dites postindustrielles. Quant à la menace que cette autodétermination constituait pour les femmes autochtones ou les citoyens non autochtones, menace

envisageable si on suit une logique implacable, il ne faut pas oublier qu'il y avait dans l'entente une clause stipulant que la Charte des droits et libertés s'appliquait aux sociétés régies par les gouvernements autochtones.

Il est à noter, à cet égard, que bon nombre de clauses, que certains trouvaient irrecevables, étaient contrebalancées par d'autres qui réduisaient la portée potentiellement nuisible des premières. Cet équilibre des droits et des pouvoirs motivait précisément la colère des critiques de l'entente lorsque cela leur convenait, tout comme il les rendait aveugles lorsque cela ne leur convenait pas. Ainsi

Ces gens-là n'ont pas compris que dans la démocratie postmoderne il est difficile de contrôler ses troupes.

monsieur Trudeau a-t-il interprété la clause Canada comme préparant le terrain à l'avènement de catégories différentes de citoyens, alors que cette clause était tout simplement l'énumération des principes par lesquels on voulait tenter de décrire ce pays composé d'éléments divers. Certains principes faisaient référence à son passé et d'autres à son avenir proche, avec des modèles et des termes hérités d'une époque qui se situait entre les deux. Situation contradictoire, paradoxale, postmoderne. Son essence même.

Monsieur Parizeau était aussi mécontent que monsieur Trudeau, mais à propos d'autres aspects de cette clause. Comment, se demandait-il, peut-on affirmer le caractère distinct du Québec et en même temps écrire que les dix provinces sont égales ? Bonne question, mais peut-être pas aussi bonne qu'il le pensait. Ces deux affirmations font peut-être référence aux différentes dimensions de la situation canadienne. Elles sont peut-être vraies toutes les deux. On pourrait peut-être comprendre cela si on était moins cartésien, moins moderne. Il y a quelques années monsieur Bourassa se disait cartésien. Il semble qu'il ait appris depuis. Il est à mon avis le plus postmoderne des leaders québécois. Car il a compris que ce qui compte, c'est les chiffres, le vingt-cinq pour cent de sièges aux Communes qui concrétisait la société distincte. On le dit pourtant piètre négociateur. Les travailleurs de la construction de la Colombie Britannique ne semblaient pas de cet avis. Ils pensaient que le Québec avait décidément trop obtenu. Peut-être avaient-ils raison eux aussi.

Le même débat se poursuit à l'endroit des interprétations différentes du partage des pouvoirs. Pour certains il n'y a eu aucune dévolution de pouvoirs, pour d'autres il y en avait trop. Le gouvernement fédéral reconnaissait la juridiction des provinces en matière de culture mais il se réservait Radio Canada. Fraude ! criait monsieur Parizeau. Abdication ! s'indignait monsieur Trudeau. Et la culture ? demandait le citoyen admirateur de monsieur Barnett Newman. Oui, cher lecteur et chère lectrice, nous sommes en train de nous disputer le droit de bousiller une autre catégorie de l'existence humaine, sans prendre le temps de nous poser la question : qu'est-ce que l'art ? Et au-delà de l'art, qu'est-ce que la vie ? Qu'est-ce que vivre en société et comment vivre en commun ? C'est toujours la vraie question qui sous-tend toutes les autres. Mais comme on ne peut pas la poser, encore moins y répondre, on a préféré se bagarrer sur les contradictions de l'entente de Charlottetown. Ainsi tout le monde a-t-il raison, et personne n'est raisonnable.

On a alors accusé l'entente d'être un compromis, imprécise, dangereuse, un brouillon plein de contradictions. On l'accusa d'être autant plus dangereuse qu'elle laissait trop de place à l'interprétation des juges. N'est-il pas remarquable en effet que des leaders politiques de tendances opposées aient considéré qu'une critique valable de l'entente se résumait à souligner le fait qu'on en laissait trop aux juges ? Comme si les juges ne méritaient pas notre confiance. Oublions pour le moment que lorsque les juges ont statué sur les divers droits et libertés eu égard à la Charte, les membres de ces mêmes mouvances politiques opposées n'ont pas hésité à se prévaloir de leurs jugements. Souvenez-vous de Chantal Daigle. Rappelez-vous du jugement obligeant un professeur à prendre sa retraite parce que la génération montante avait droit au travail. C'est justement ce manque de confiance dans les juges qui est le plus significatif, cher lecteur et chère lectrice. C'est une autre caractéristique de l'ère postmoderne. Dans la modernité le système judiciaire était une partie intégrante du système politique, le lieu des valeurs qui surplombait nos pratiques quotidiennes et nous donnait ainsi l'assurance que nous vivions dans la même société, dans une société de normativité commune, même lorsque nous nous disputions. La méfiance contemporaine envers les juges reflète la perte de sens conséquente au dépérissement de l'État moderne. Et ceci malgré la présence formelle de l'État dans l'organisation de sphères de la vie de plus en plus nombreuses. Cette méfiance marque aussi la profondeur de cette perte, car elle signale la perte de confiance générale à l'égard de toutes les professions. On se méfie des juges comme on se méfie des politiciens, des professeurs, des médecins. Situation paradoxale d'une société qui accorde de l'importance au savoir tout en refusant de reconnaître aux détenteurs de ces connaissances une autorité morale. Nous sommes plutôt sur nos gardes, prêts assez vite à les poursuivre pour la première infraction. Pour cela, nous ferons appel aux juges.

Ainsi une société vidée de toute normativité se transforme-t-elle en société de litigation infinie. N'ayant confiance en aucun professionnel associé dans la modernité à l'autorité publique, nous finissons par n'avoir confiance en personne. C'est ainsi que la société postmoderne se transforme en guerre de tous contre tous, et le problème de la violence, morale et physique, devient un problème grandissant. *Being at Home With Claude . Unidentified Human Remains And The True Nature Of Love*. D'Edmonton à Montréal, ce sont les mêmes thèmes qui reviennent. Nous

avons au moins cela en commun. Et que dire de cette affiche horrible que je vois à mon université : la photocopie grisâtre d'une photographie de monsieur Bourassa avec, en exergue, les mots suivants : cet homme doit partir ? Je la vois et je pense à son cancer, et je me dis qu'il risque de s'éclipser plus vite que les afficheurs ne le pensent. À la radio cependant j'entends monsieur Parizeau parler du complexe d'infériorité du premier ministre. Là

Désormais, la gauche et la droite combinent leurs forces contre un ennemi commun, en l'occurrence l'État fédéral, et elles assignent à cet ennemi les attributs du gros méchant, puissant et maléfique, alors qu'en réalité il est faible et bienveillant.

aussi je me demande, à quel inconscient se réfère-t-il, au sien ou à celui de monsieur Bourassa, et pour énoncer quelle vérité ?

Nous avons un problème, cher lecteur et chère lectrice. Nous ne savons plus comment vivre ensemble. Peut-être ne l'avons-nous jamais su, mais on faisait semblant, on inventait des trucs : Dieu, l'État de droit. Maintenant nous n'avons que notre autonomie délirante, qui nous plonge dans une solitude effarante et paranoïaque, une sorte de délire de toute-puissance qui tourne au vinaigre et nous plonge dans une guerre civile généralisée. Les constellations politiques bizarres autour du référendum en témoignent. Lorsque j'entends monsieur Parizeau, content de lui-même comme le chat de Cheshire, expliquer à monsieur Bourassa que le problème de l'entente de Charlottetown résidait dans le fait que les Québécois ne sont pas reconnus en tant que peuple, je me dis que selon cette logique, ce n'est pas le seul peuple à ne pas être reconnu. Que dirait monsieur Parizeau si les homosexuels revendiquaient la même reconnaissance ? Après tout, ils constituent un groupe à part, longtemps méprisé par la société hétérosexiste dominante, avec une langue, une tradition qui lui sont propres, un code civil élaboré et souterrain, et maintenant un territoire délimité dans les grandes villes, sans parler de ses rapports souvent difficiles avec la police. Les homosexuels ne méritent-ils pas le statut de peuple, avec un pays à eux, le contrôle de leur police, un drapeau rose, tous les accoutrements de leur besoin, de leur désir, de leur droit à l'autonomie ? Comparés à eux, la souffrance des Québécois et des femmes c'est de la bagatelle, ce qui explique pourquoi ils n'ont pas été mentionnés dans l'entente, et que leurs droits ne sont pas enchâssés dans la constitution.

Vous croirez peut-être que je rigole, cher lecteur et chère lectrice, que j'ironise, que j'argumente *ad absurdum*. J'en conviens, mais moins que vous ne le soupçonnez. Je me moque un peu parce que, comme tous les Canadiens, je ne sais pas quoi faire d'autre devant l'absurdité de notre situation, devant la débâcle actuelle, devant les mensonges qui surgissent de toute part et devant la raison qui surgit également de partout. Mon ironie est une position de défense face à l'ère du vide, comme Lipovetsky a désigné notre époque, typique de cette acceptation *cool* de toutes les contradictions du monde, le prix à payer pour une démocratie molle comme de la margarine, tolérante par indifférence, consciente que les choses n'ont pas encore dégringolé au point de non retour. Je vis cependant des moments où, malgré ma formation universitaire, malgré ma compréhension théorique de la situation postmoderne, seul devant ma télévision ou buvant tranquillement un Scotch dans mon salon, je revois les événements de la journée et constate que les horreurs référendaires se font et se voient à tous les niveaux de la vie, saloperie après saloperie, même dans les institutions de haut savoir et de la part de gens qui assurément voteront non.C'est alors que je crains le pire et et que j'élabore des scénarios assez noirs.

Je me dis que c'est une chose quand tout le monde lutte contre tout le monde à partir d'une position plus ou moins égale, comptant inconsciemment sur l'héritage moderne pour s'assurer que les choses demeurent civilisées. Mais qu'arriverait-il si un groupe ethnique dépassait la phase où l'on joue la carte ethnique dans une stratégie de mobilité sociale, pour prendre le contrôle de la police ? Et qu'arriverait-il dans un tel contexte si le reste de la population continuait de réclamer de manière postmoderne la reconnaissance de ses droits et de ses besoins, de telle sorte que le rêve indépendantiste soit sapé par les mêmes tendances qui l'ont promu ? Une forme de rebondissement violent peut-être, non voulu, non intentionné, mais violent quand même et c'est après qu'on se demanderait comment on en est arrivé là. Cela a dû se passer comme cela en Yougoslavie, à en juger par ce qu'on voit et par ce qu'on entend aux nouvelles chaque soir. Pensons un peu à la crise d'Oka. Écoutons un peu le timbre de voix de monsieur Parizeau. On dit de monsieur Bourassa qu'il se comporte en éponge, mais une éponge c'est encore la version *cool* de la démocratie postmoderne. En l'absence d'une solution de rechange plus décente, je la prendrais, cher lecteur et chère lectrice. C'est pourquoi j'étais prêt à accepter l'entente de Charlottetown. Elle abondait dans le sens d'une démocratie tolérante. Elle s'efforçait de rectifier les torts historiques sans offusquer trop de monde. C'était un compromis. C'est ainsi que la postmodernité fonctionne lorsqu'elle n'est pas meurtrière. Pour certains le compromis c'est un gâchis. D'accord, mais à ce point de vue, et à plus forte raison, la vie telle que nous l'organisons en est un aussi. Est-ce une raison pour se faire hara-kiri ?

Vous voyez, cher lecteur et chère lectrice, je désespère un peu du présent et de l'avenir. Je m'ennuie également, de la platitude et de la bêtise de la politique ethnique qui prédomine au Canada. Il y a des jours où j'en ai vraiment marre, et alors j'ai envie de quitter le pays, le Québec, le Canada, le racisme des deux rives de

l'Outaouais avant que je ne m'enlise dedans. Je constate que je gaspille ma vie à me plonger dans des débats stériles, et je constate également que je ne peux pas m'en empêcher parce que c'est ici que je vis, et que lorsqu'on fuit le monde, le monde a tendance à venir à notre porte. La fuite intérieure, aussi tentante soit-elle, n'étant pas faisable, je pense à la fuite extérieure. Mais ce n'est pas plus gai ailleurs. La France est déchirée par les mêmes tensions. Les États-Unis sont plus postmodernes que nous. Et à en juger par les lettres qui nous arrivent de Harare, ça ne va pas si bien là-bas non plus.

Alors, je me dis, concevons le Canada comme un laboratoire postmoderne. Deux peuples fondateurs, trois si on compte les autochtones, qui se détestent un peu et se méprennent les uns sur les autres encore plus; qui cohabitent pourtant, parce qu'ils sont pris à vivre ensemble. Ajoutons à cela les flux migratoires, car c'est de plus en plus un pays d'immigrants et ils changent forcément sa composition. Le passé est rempli de torts et de peines, et l'avenir s'oriente vers un contexte qui autorise la guerre civilisée de tous contre tous. Certains ont la nostalgie d'un monde révolu, celui de la tradition ou de la modernité; d'autres ont la nostalgie du monde à venir, résolument postmoderne. Partout le mal de vivre, avec parfois des lueurs d'espoir, quand on constate qu'au Canada anglais les écoles d'immersion française sont pleines à craquer. Mais avec aussi, trop souvent, des réactions de haine, comme par exemple lorsque le Commissaire aux langues officielles doit expliquer en Alberta que parler français ce n'est pas simplement une question de dollars.

Je persiste à croire que l'objectif de rendre le pays bilingue, de l'Atlantique au Pacifique, est non seulement souhaitable mais nécessaire, valable en soi, et valable pour ce que cela représenterait comme indice de la capacité de diverses «cultures» de vivre ensemble. Je persiste à croire qu'il faut permettre aux Indiens de vivre comme ils le veulent, même si ce n'est pas notre tasse de thé. À moins qu'ils n'érigent des barrières étanches autour de leurs sociétés, il est fort probable que les tendances postmodernes dissoudront leurs traditions comme elles ont dissout les nôtres. C'est bien qu'ils tentent de faire autre chose, ils ont encore la base sociale pour le faire. En Chine, après tout, ils tentent d'introduire le marché libre sans le contexte politique de liberté individuelle qui y était lié historiquement. Peut-être essaient-ils d'éviter le chaos de l'Union soviétique. Peut-être réussiront-ils. Peut-être pas. Mais étant donné que personne n'a la recette magique de la vie, essayons la voie de la tolérance, quelque chose d'un peu plus que le simple pluralisme de l'indifférence.

Lorsque je pense à l'option de la souveraineté du Québec, parce que c'est là que je vis — sans réfléchir trop aux personnes qui l'incarnent parce qu'alors mon niveau de tolérance baisse immédiatement — je me demande ce qu'on ferait avec ça. Que font les gens avec leur autonomie une fois réalisée ? Est-on plus avancé, plus proche du mystère de la vie, du cosmos, plus capable d'en expliquer le sens, sachant que le soleil ne brillera pas éternellement et malgré tout, continuant, nous, les êtres humains, à employer ce mot, éternité ? Dans ces moments-là, cher lecteur et chère lectrice, je crois vraiment que la situation canadienne est exemplaire parce que nos problèmes sont typiques de la postmodernité. Et si nous trouvons une réponse à ces problèmes, nous offrirons au monde un modèle de vie en commun fondé sur des principes normatifs qui nous lient tous, dans une époque qui n'en veut rien savoir. C'est ça le sens d'une constitution, comme l'a bien expliqué Hannah Arendt. L'acte de fondation, la constitution des règles de base qui gouvernent une société et obligent ses membres. L'entente de Charlottetown n'était qu'une opération modératrice sur cette voie. Un oui ou un non aura eu, dans ce sens, le même effet. La tâche est encore devant nous. Sommes-nous assez intelligents et courageux pour tenter de l'accomplir ?

Stephen Schecter

La vie est une soupe aigre-douce

La vie a-t-elle un sens depuis le 26 octobre dernier ? La Banque Royale avait pourtant annoncé que la Terre arrêterait de tourner à cette date fatidique «Eppur si muove», aurait répondu Gallilée à ces brillants économistes si le Pape ne l'avait pas bâillonné.

Si mon courtier fait une dépression nerveuse et se met à acheter des parts dans une fabrique de jardinière en macramé ou dans un complexe agro-alimentaire macrobiotique, je lui retirerai immédiatement mon porte-feuille ou du moins ce qu'il en reste. Les Canadiens ont malheureusement laissé leurs épargnes dans cette institution dont la provision pour mauvaises créances a d'ailleurs fait un bond spectaculaire après le 26 octobre.

Il est vrai que depuis le référendum, nombreux sont les Canadiens qui doivent assumer de nouvelles contradictions dans leur vie quotidienne. Par exemple, *Cité Libre*, dont deux tiers des collaborateurs se sont exprimés publiquement pour le oui, doit sa survie financière à Pierre E. Trudeau qui a généreusement accepté de donner ses droits d'auteur sur le discours vitriolitique qu'il a prononcé à la Maison du Egg Roll.

Un autre dont les paroles ont pris un tout autre sens depuis le 26 octobre est Joe Clark. N'avait-il pas prédit que le Canada s'embraserait dans une flambée de violence yougoslave si le non l'emportait? Notre esprit sanguinaire n'avait alors fait qu'un tour et nous nous étions tous rués chez notre armurier de quartier en prévision d'une joyeuse partie de rentre-dedans libanaise. Aujourd'hui, Ottawa, dans sa grandeur d'âme habituelle, nous offre une chance de déposer les armes par cette pathétique campagne

publicitaire que vous avez dû voir à la télévision. Seul le chef Joe Norton a refusé d'enterrer son Ak-47 pour des motifs strictement culturels; il s'agit d'une arme ancestrale, d'un objet de culte traditionnel dont il ne pourrait se départir sans s'assimiler davantage aux méchants Blancs avec qui il refuse de traiter, sauf de cigarettes.

L'homme se sent parfois coïncé comme la fève germée dans la pâte frite du egg-roll.

Pour expliquer les apparentes contradictions du genre humain Lao Tseu, philosophe chinois devant l'éternel, avait dit au VI siècle avant J.-C.: «L'homme se sent parfois coïncé comme la fève germée dans la pâte frite du egg-roll». Je ne sais pas si Ovide Mercredi connaît Lao Tseu mais après la rebufade des autochtones sur les accords constitutionnels et l'interprétation raciste des résultats du 26 octobre qu'il en a donné, il doit se sentir seul comme un Suédois débarquant à Montréal, protestant et bon père de famille qui pour retrouver un peu de la chaleur et des coutumes de son pays se paye un bon sauna rue Saint-Denis, ne sachant pas qu'ici on ne pratique pas les mêmes vertus dans l'étuve.

Depuis le 26 octobre, je ne suis pas à l'abri de ce sentiment confus de la fève germée.

Lao Tseu avait poursuivi sa réflexion sur le genre humain en affirmant, au III[e] siècle après J.-C., que la vie est une soupe aigre-douce. C'est probablement ce que doivent penser les 700000 assistés sociaux québécois lorsqu'ils ont entendu, en ce début de novembre, leur ministre André Bourbeau affirmer que ce nombre record était une excellente nouvelle, que c'était un signe d'une reprise économique prochaine. Pour justifier sa bonne humeur devant l'accroissement de la pauvreté, le ministre a dit que son ministère s'attendait à pire! André Bourbeau s'est dit également rassuré car l'Ontario compte maintenant 625000 assistés sociaux et que l'écart entre le nombre de chômeurs des deux provinces a considérablement diminué (même si le nombre a considérablement augmenté!). Si on en croit le ministre, la nouvelle philosophie économique du gouvernement du Québec n'est plus de rattraper l'Ontario mais d'attendre que l'Ontario nous rejoigne dans le trou! M. Bourassa ne croyait pas agir si rapidement lorsqu'il a dit au soir du 26 octobre qu'il allait s'occuper d'économie.

Je ne sais pas si Lao Tseu aurait persisté, s'il avait survécu au 26 octobre, à dire que la vie est une soupe aigre-douce. Par contre, personnellement je me sens de plus en plus comme la fève germée dans la pâte frite du egg-roll. Et vous?

QUE DEVIENDRA LE CANADA DANS 30 ANS?

LE DEVOIR
MONTRÉAL. 10 NOVEMBRE 2022
VOL. CXIII - No 249
ON FAIT CE QU'ON PEUT AVEC LES NOUVELLES QU'ON A.
La date reste à déterminer
Les 17 premiers ministres et les 498 chefs de bande s'entendent.
La Popote C
La minorité Togolaise du Yukon demande un statut distinct.
Le toujours fringant Pierre E. Trudeau qui fêtera bientôt son centenaire se prononcera sur les derniers textes constitutionnels lors d'un souper à la popote Créole devant les anciens collaborateurs de Cité Libre.
Personnalité Mystère de la semaine
QUI ÉTAIT-IL?
La Spca veut participer à la prochaine ronde constitutionnelle.
GOLDSTYN - DEVLIN

Le bilinguisme à la Trudeau

Une perspective acadienne

NATHANAËL RICHARD*

> *«Ces Canadiens-là aussi peuvent pleurer, qui avaient rêvé de la Charte comme un nouveau départ pour le Canada où tous seraient sur un pied d'égalité…»*[1]
>
> — Pierre E. TRUDEAU

> *«La véritable égalité consiste à traiter inégalement ce qui est inégal»*[2]
>
> — ARISTOTE

Chers lecteurs et chères lectrices, ce que je m'apprête à écrire va sans doute être considéré une hérésie. Quoi qu'il en soit, je tente mon coup. L'unanimisme à la Trudeau ce n'est pas beaucoup mieux que l'unanimisme nationaliste qui est souvent déploré dans cette revue. Soit par naïveté, soit par hardiesse adolescente, je veux tout simplement poser la question, ouvrir une autre perspective. Je crois qu'il est grand temps que l'on remette en question la vision d'un Canada monolithique, composé de dix provinces identiques, vu à travers le prisme des sacro-saints droits individuels, et articulé d'une manière si séduisante par l'ancien premier ministre Pierre E. Trudeau. J'y réféchis depuis longtemps, et j'ai senti la nécessité d'exprimer tout haut ce que plusieurs fédéralistes pensent tout bas.

Dans le numéro de juin-juillet 1964 de *Cité libre*, Gérard Pelletier écrivait : «Bien loin de vouloir fournir à la jeune génération un dogme, *Cité libre* reconnaît la nécessité de poursuivre sa lutte, en ce domaine, contre tout apriorisme[…]». L'ancien premier ministre Trudeau n'a sûrement pas lu l'article de son ami. Complètement obnubilé par sa vision rigide du fédéralisme canadien, il se cherche maintenant un refuge dans le dogmatisme qu'il avait jadis cru dénoncer. Avec son essai «De la pauvreté de la pensée nationaliste au Québec»[3], M.Trudeau a choisi de polariser la cité, au lieu d'agir en conciliateur à une étape si cruciale de notre histoire. C'est son droit le plus strict. Mais je crois finalement qu'il frise l'apriorisme que *Cité libre* combattait dans les années 50 et 60. D'où cet article.

Tout le monde connaît les grandes lignes de l'évolution de la question linguistique au Canada. La politique linguistique de «libre choix», élaborée par le gouvernement fédéral depuis l'adoption de la Loi sur les langues officielles en 1969 a été largement inspirée par la vision de Pierre E. Trudeau. Par libre choix, j'entends grosso modo, l'accès aux services de la bureaucratie fédérale dans les deux langues officielles, là où le nombre le justifie. Cette politique est sans contredit une étape majeure dans le cheminement du dossier linguistique. Le bilinguisme officiel est la pierre angulaire du régime linguistique canadien. Mais je crois qu'il faut bâtir sur cette fondation si l'on veut vraiment parler de l'égalité des francophones et des anglophones dans ce pays.

Depuis 1969, on remarque qu'il s'est établi une sorte de réciprocité entre les communautés francophones et la communauté anglophone du Québec. Car la politique de bilinguisme officiel crée, *ipso facto*, une sorte d'équivalence entre ces groupes minoritaires, basée sur la prémisse que ces groupes sont sur un pied d'égalité. Or, c'est loin d'être le cas. Tout Acadien se croirait dans un nirvana terrestre s'il se retrouvait dans la situation d'un anglophone au Québec.

D'ailleurs, il est curieux de noter le tollé que soulève le gouvernement québécois lorsqu'il prend des mesures pour favoriser le développement de la langue française au Québec. C'est un réflexe général, on proteste à coup d'accusations de xénophobie et d'empiètement de droits fondamentaux.

Jusque dans les années 70, la politique linguistique du Québec avait été le modèle par excellence de ce libre choix linguistique. En général, les services gouvernementaux étaient disponibles dans les deux langues, l'accès à l'éducation relativement aisée dans les deux langues, et l'anglais était plus que présent dans la vie économique. Mais ce laissez-faire confirma le fameux verdict de Lacordaire à l'effet que: «Entre le fort et le faible, entre le riche et le pauvre, c'est la liberté qui opprime et la loi qui affranchit».

C'est en grande partie pourquoi la province de Québec prenait des mesures agressives sur le plan linguistique à partir de 1974. On peut sans doute questionner le bien-fondé de certaines dispositions de ces mesures, mais il n'y a aucune raison de s'en formaliser outre mesure. Pour ce qui est de la loi 178, j'en reparlerai. Malgré les pressions et les

contraintes que créent ces mesures législatives, tous sont d'accord pour dire que la province de Québec est exemplaire en ce qui concerne les services qu'elle offre à sa minorité anglophone. Lord Acton acquiescerait. Il écrivait en 1877 : «the most certain test by which we judge whether a country is really free is the amount of security enjoyed by minorities»[4]. À ce chapitre, le Québec n'a de leçon à recevoir d'aucune province.

En somme, sur le plan linguistique et constitutionnel, le renforcement des droits des minorités ne fut que froidement accueilli au Québec. Voilà le paradoxe, le gouffre profond qui s'est creusé entre les Québécois et les autres communautés francophones du pays. Quel non-sens! Pour ces minorités francophones, il est évident que le libre choix au niveau du gouvernement fédéral ne suffira pas. Si le présent régime linguistique ralentit le phénomène d'assimilation de ces communautés, il ne le fait certainement pas de manière aussi efficace qu'il le pourrait.

Même avec l'adoption de la Charte canadienne des droits et libertés en 1982 et les exigences de l'article 23 de celle-ci, l'expérience canadienne nous a enseigné qu'à l'exception du Nouveau-Brunswick, les provinces majoritairement anglophones n'ont pas fait d'efforts extraordinaires pour faciliter l'accès à l'école française. Si l'on considère ses jugements timorés sur les dispositions linguistiques de la Charte, même la Cour suprême a décidé de mettre le fardeau de la preuve sur les communautés francophones. Que nous vaut la Charte canadienne des droits et libertés si on nous enlève le programme de contestation judiciaire pour forcer les gouvernements à respecter leurs propres lois? À cet égard, dans son essai du 1er octobre, notre ancien premier ministre écrivait : «Un peu de la même façon, les membres de la collectivité canadienne-française, disséminés de par le Canada, ont reçu le pouvoir non pas de faire des lois pour promouvoir la langue française, mais le pouvoir de faire imposer par les tribunaux l'égalité du français et de l'anglais garantie par la Charte»[5]. Voila comment on défonce une porte ouverte ! Car entre les lois et la réalité, il y a un monde.

Il est grand temps qu'on se réveille. Ça presse ! L'avenir du Canada français est loin d'être garanti. L'égalité cosmétique du régime linguistique actuel est insjuste envers une des communautés linguistiques. Et on sait bien laquelle ! En 1964, 28 % des Canadiens avaient le français comme langue maternelle. D'après les derniers chiffres de Statistique Canada, on a régressé à 23,8 %.

La possibilité de vivre pleinement en français à l'extérieur du Québec est-elle un mythe? Plusieurs seront sans doute sidérés par une telle question. Quelle audace après les concessions de 1969 et de 1982 ! On nous accusera sans doute d'avoir une soif insatiable de pouvoir ou d'argent. Certains auront peut-être le cran de dire que nous sommes un peuple dégueulasse de maître-chanteurs. Mais la réalité sera toute autre. À un moment donné, il va falloir se débarrasser des oeillères de l'orthodoxie fédéraliste à la Trudeau. On doit admettre l'évidence que la politique linguistique actuelle est plus idéale que satisfaisante.

Puisque le débat linguistique sous-tend la plupart de nos chicanes constitutionnelles, je crois qu'il serait aussi de mise de parler un peu des positions constitutionnelles de l'ancien premier ministre ainsi que de commenter ses critiques féroces, soit de l'Accord du Lac Meech en 1987, ou de l'entente de Charlottetown, le 1er octobre dernier. À mes yeux, il n'est pas déraisonnable de dire que c'est M. Trudeau qui a porté le coup mortel à Meech. Pour ce qui est de l'entente de Charlottetown, il en fut l'un des principaux détracteurs. Parlons-en.

En 1987, avec un doigté quasi machiavélique, M. Trudeau ménageait l'amour-propre des Québécois en soulignant que ce serait leur faire injure que de prétendre qu'ils ont «besoin de béquilles pour marcher»[6].

La politique linguistique de libre choix, élaborée par le gouvernement fédéral depuis l'adoption de la Loi sur les langues officielles en 1969 a été largement inspirée par la vision de Pierre E. Trudeau. Cette politique est sans contredit une étape majeure dans le cheminement du dossier linguistique.

Une confiance aveugle dans leur capacité à relever le défi immense que présente l'Amérique du Nord pour la langue française serait-elle l'alternative qu'il voulait proposer aux Québécois ?

Pour ce qui est de son analyse de Meech, elle est forte en pyrotechnie verbale et faible en substance. À propos de la disposition sur la limitation du pouvoir de dépenser du fédéral, notre ancien premier ministre parlait de la «balkanisation des services sociaux au Canada». Le choix des mots est intéressant, mais on oublie de noter que les services sociaux sont une compétence provinciale exclusive depuis belle lurette. D'ailleurs, les programmes de services sociaux varient déjà grandement d'une province à l'autre. M. Trudeau critique la clause sur l'immigration, qui est pourtant basée sur l'entente Cullen-Couture signée par son propre gouvernement. On nous apprend que la disposition sur la nomination des juges de la Cour suprême «va transférer aux provinces la responsabilité du pouvoir judiciaire suprême». On exagère un brin quand même ! C'est le fédéral qui aurait disposé de la décision ultime, faite à partir des listes provinciales. Cette disposition ne fait que reconnaître *de jure* ce qui est *de facto* depuis longtemps. Ici encore, cette proposition avait déjà été faite par le gouvernement Trudeau au cours des négociations de la ronde Victoria.

En 1992, en parlant de la clause de la société distincte, il écrit : «Ou sommes-nous en présence d'une notion carrément raciste où l'on assigne aux citoyens le rang de première, deuxième ou troisième classe, selon leur langue et leur naissance ?»[7]. Si tel est le cas, pourquoi le parti Égalité et Alliance-Québec ont-ils appuyé l'entente de Charlotte-

town ? Si tel est le cas, pourquoi le parti Égalité et Alliance-Québec appuieraient-ils l'entente de Charlottotown ? Je trouve assez singulier que ce défenseur du pluralisme puisse affirmer que la reconnaissance de différences au sein du pays pourrait aboutir à la dictature ou à une hiérarchie des classes ? Plus loin, il conclut : «Ils n'ont pas encore compris, les pauvres, que la soif nationaliste est inaltérable et que chaque nouvelle rançon payée pour écarter la menace de la scission encourage les maîtres-chanteurs à renouveler la menace et à doubler la rançon»[8] Son explication est convaincante. Elle pourrait même paraître vraie aux yeux naïfs de ses admirateurs inconditionnels. Malheureusement, les apparences sont trompeuses !

Est-il vraiment illogique et injurieux de reconnaître qu'une population de 6 millions de francophones vivant sur un continent de 300 millions d'anglophones devrait disposer des outils législatifs qui lui permettront de favoriser et de promouvoir sa langue ? Bien au contraire, je crois qu'il est tout à fait légitime que le gouvernement du Québec prenne des mesures positives et dynamiques pour protéger le français, tout en respectant les libertés fondamentales. Le contexte nord-américain sera toujours un défi de taille pour la langue française. Je ne comprends pas pourquoi certains ferment les yeux sur l'évidence de cette réalité. Bien entendu, je reconnais les nobles intentions de notre ancien premier ministre sous la défroque de l'idéologue endurci, mais on ne joue pas le «grand jeu» avec l'avenir du pays.

Il est particulièrement intéressant de se référer à l'article 27 de la Charte. Cette disposition stipule que toute interprétation de la Charte doit concorder «avec l'objectif de promouvoir le maintien et la valorisation du patrimoine multiculturel». Si M. Trudeau a pu accepter ce libellé-là sans hésitation, pourquoi cette hystérie à propos de la clause de société distincte? Pourquoi l'interprétation de la Charte ne concorderait-elle pas avec l'objectif noble de protéger et de promouvoir la société distincte du Québec?

Évidemment, M. Trudeau craint que la société distincte n'ait la pré-éminence sur son chef-d'oeuvre politique, la Charte canadienne des droits et libertés. La plus grande menace à la Charte, ce n'est pas la société distincte, mais bien la clause dérogatoire qu'il a enchâssée dans la Constitution. La clause de la société distincte ne peut qu'orienter l'interprétation de la Charte, tandis que la clause dérogatoire permet au fédéral ou à une province de brimer les droits les plus fondamentaux des citoyens. Lorsque ce pionnier de *Cité libre* parle de quelque chose qui n'a pas sa place dans un pays libre et démocratique, il devrait d'abord parler de la clause dérogatoire!

Monsieur Trudeau entrevoit un avenir sombre pour les immigrants sous la «tyrannie» de la société distincte. Mais il oublie de nous expliquer pourquoi le respect et la promotion du multiculturalisme serait impossible dans une province à majorité francophone. Tous, sauf peut-être Mordecai Richler, affirmeraient que la thèse de M. Trudeau ne tient pas face à la réalité[9].

Dans son jugement éclairé du 15 décembre 1988 sur la loi 178, la Cour suprême du Canada tranchait le noeud gordien en déclarant que le Québec pouvait exiger l'affichage commercial en français, mais non interdire l'emploi de l'anglais ou d'autres langues. Ce qui est plus important, c'est que la Cour reconnaissait que la promotion et la préservation d'un «visage linguistique» était pour le Québec un objectif légitime[10]. À mon sens, ce jugement laisse présager dans quel esprit serait interprétée la clause de la société distincte. Celle-ci ne créera pas deux classes de provinces dans la fédération. Celle-ci ne permettra pas au gouvernement du Québec de déporter les Anglo-Québécois. (D'ailleurs, cette tactique a été essayée contre mes ancêtres en 1755 lors de la Déportation des Acadiens et cela n'a pas marché. La majorité des déportés sont revenus.) Cette clause ne confère pas de nouvelles compétences législatives à la province de Québec. Soyons raisonnables, les bancs confortables de la Cour suprême ne sont pas réservés aux révolutionnaires!

Entendons-nous au moins sur un point. Ni Gérald Beaudoin, ni Léon Dion, ni Pierre Elliot Trudeau ne savent quelle sera la portée juridique exacte de la clause de société distincte, que ce soit la version de Meech ou la version de Harrington Lake. Il reviendra aux tribunaux d'interpréter ces termes et de leur donner un sens à la lumière de la preuve pertinente relativement à chaque affaire dont ils seront saisis. Le pouvoir ultime reste à la Cour suprême. Pour l'avenir de ce pays, il est grand temps que l'on mette fin à cette mesquinerie politique et à ce dilettantisme constitutionnel. Les architectes constitutionnels de 1982 devraient y penser.

Il n'y a rien de potentiellement tyrannique dans le concept de société distincte. Ce n'est que l'expression plus profonde du pluralisme qui a animé le contrat social canadien. Ce n'est que l'expression du respect et de la reconnaissance des différences.

Dans le numéro de juin 1992 de *Cité libre*, David Woods écrivait, à tort je crois : «Manifestement, une langue survivra aussi longtemps que les parlants de cette langue conserveront la volonté de la parler et d'avoir des enfants». Cette déclaration résume bien l'approche simpliste des supporters du laissez-faire linguistique. Elle a bien l'air d'une démission, d'un abandon à la fatalité. Cette approche semble faire fi de certaines réalités sociologiques. On place chaque individu dans un vide, et on minimise l'importance de la situation démographique, ainsi que celle du support institutionnel qui est tellement essentiel au développement d'une minorité linguistique. Je ne suis certainement pas un de ces bigots qui prônent que le fédéral cesse de promouvoir le libre choix linguistique. Cependant, je connais aussi la faiblesse des droits individuels pour protéger une communauté linguistique minoritaire. C'est la raison pour laquelle certains impératifs s'imposent autant au Québec que dans les communautés francophones dans le reste du pays.

Le plus grand dilemme des démocraties libérales telles que le Canada, c'est de faire coexister la liberté et l'égalité, ou la règle de la majorité avec les droits de la minorité.

Tous les efforts pour trouver le juste équilibre sur le plan linguistique devront inévitablement se rapprocher de l'égalité, dans la loi et dans les faits. Je crois que c'est un jeu dangereux que de continuer sur la voie que nous a frayée M. Trudeau, sans nous demander où nous en sommes rendus. On ne peut opprimer des collectivités défavorisées au nom des droits individuels. On doit tenter de transcender cette fausse dichotomie. Sinon, nous aboutirons éventuellement au modèle helvétique, basé uniquement sur la territorialité. Nous lirons dans les livres d'histoire l'épopée d'un peuple acadien et de communautés francophones, ce qui fera d'Yves Beauchemin un prophète. Nous ne retrouverons que les vestiges de ce qui aurait pu être.

Le constitutionnaliste Léon Dion a déjà écrit :
«[...] une politique linguistique uniforme produirait des résultats contraires dans les provinces anglophones et au Québec. Plus elle favoriserait les minorités francophones, et plus elle entraverait le français au Québec même [...] Ce vers quoi il faut tendre, ce n'est donc pas vers l'uniformité des statuts juridiques entre les langues dans toutes les provinces, mais vers une nouvelle forme d'asymétrie favorisant non plus l'anglais comme ce fut le cas jusqu'ici, mais le français et cela dans l'ensemble du pays [...] Et s'il est nécessaire que les droits de la communauté anglophone soient reconnus et protégés, il importe de les définir de telle manière que l'anglais ne puisse entraver le plein épanouissement du français [...]» [10].

Malgré ses affinités politiques je crois que M. Dion a visé juste. Ou bien on accepte ce constat, ou bien on se fait à l'idée de l'éclatement imminent de la fédération canadienne. Je ne vois pas d'autre alternative.

D'une part, à cause de l'indifférence des gouvernements provinciaux et, d'autre part, à cause de l'impuissance du gouvernement fédéral, à l'extérieur du Québec, nous canaliserons autant que possible nos efforts dans le développement de nos communautés et dans la prise en main de nos institutions. Cependant je crois que sur le plan constitutionnel, il faut aspirer à mieux. On doit maintenant envisager une reconnaissance constitutionnelle de certains droits collectifs des communautés francophones de ce pays plutôt que de les reconnaître seulement en fonction des individus qui les composent.

À cet égard, la province du Nouveau-Brunswick est à l'avant-garde. Malgré l'échec de l'entente de Charlottetown au référendum du 26 octobre dernier, le premier ministre McKenna s'est récemment engagé à enchâsser l'égalité des deux communautés linguistiques de la province dans la constitution canadienne, par le biais d'une entente bilatérale, lors de la prochaine session législative. Ce principe d'égalité comprend, entre autres, le droit à des institutions distinctes dans les domaines de l'éducation et de la culture. Et je tire mon chapeau à M. McKenna! Cet enchâssement dans la Constitution pourrait peut-être servir d'inspiration aux autres gouvernements provinciaux. Et Dieu sait qu'ils en ont besoin!

La défunte entente de Charlottetown fut un compromis qui a tenté de concilier deux visions du Canada. D'une part, la vision d'Henri Bourassa et d'André Laurendeau qui soutient que le Canada est composé de deux peuples fondateurs et que le Québec a une responsabilité particulière comme citadelle d'un de ces peuples. D'autre part, la vision d'Eugène Forsey et de Pierre E. Trudeau, selon laquelle le Canada est composé de dix provinces essentiellement identiques. Je crois que l'on nous présente un faux choix entre ces deux visions. L'une ne va pas sans l'autre. Charlottetown en est la preuve.

Certains, dont M. Trudeau, pensent encore pouvoir tuer le nationalisme québécois en niant son existence, ou en soulignant la pauvreté de sa pensée. L'ironie, c'est que ce nationalisme a fait ses percées les plus importantes lorsque M. Trudeau tenait la barre. Il protesterait sans doute en disant que : «il n'y a, ou aura, de nation canadienne qu'en autant que les communautés ethniques réussiront à exorciser leurs nationalismes respectifs» [12]. La communauté dont il parle ne devrait exorciser son nationalisme que tant et aussi longtemps qu'on ne lui permettra pas une certaine sécurité linguistique.

Le glas a sonné. Je ne prétends pas connaître l'épilogue de cette affaire, mais il me paraît évident que l'heure est au choix. Ou bien on reconnaît que le fait français ne peut survivre qu'au Québec, ou bien on reconnaît certains droits collectifs aux communautés francophones et acadiennes, ainsi que la société distincte du Québec. Il ne s'agit pas de préconiser la primauté des droits collectifs sur les droits individuels. On doit tout simplement reconnaître que les droits linguistiques ont une dimension collective. Il ne s'agit pas de militer en faveur de l'esprit provincialiste, loin de là. Il s'agit de travailler au développement d'un fédéralisme ouvert et respectueux des différences qu'il regroupe. Car somme toute, malgré les différences de nos réalités respectives, nous avons en commun l'espoir d'un pays qui, j'ose en rêver, fera une digne place à notre culture et à notre langue. ✐

**Nathanaël Richard, 19 ans, est originaire de Cap-Pelé au sud-est du Nouveau-Brunswick, et poursuit ses études en sciences politiques à l'Université d'Ottawa.*

NOTES

1. *La Presse*, le 27 mai 1987.
2. Aristote, *Politique*, Les Belles Lettres, 1988.
3. *L'actualité*, 1 octobre 1992.
4. Lord Acton, *The History of Freedom and Other Essays*, Books for Libraries Press, New York, 1967, p. 4.
5. *L'Actualité*, 1er octobre 1992.
6. *La Presse*, 27 mai 1987.
7. *L'Actualité*, 1er octobre 1992.
8. *L'Actualité*, 1er octobre 1992.
9. Voir l' enquête menée par le groupe Angus Reid pour le compte de Multiculturalisme et Citoyenneté Canada : «Les faits saillants – fait sur le multiculturalisme et la citoyenneté», 1991.
10. Ford c. Québec (1988) 2 R.C.S. 712.
11. Dion, Léon, «Pour une véritable politique linguistique», Gouvernement du Québec, 1981.
12. *Cité Libre*, avril 1962.

Le piège des droits dits «collectifs»

DAVID WOODS

C'est quoi, un droit collectif? Encore plus fondamental, c'est quoi, un droit? Jusqu'à tout dernièrement, il était rare de trouver l'expression «droit collectif» dans un livre de jurisprudence[1], mais tous les étudiants en droit apprenaient tôt ou tard l'analyse du mot «droit» proposée par le juriste américain Wesley Hohfeld.[2] Ils excuseront sûrement les déformations de son analyse, inhérentes à la vulgarisation rapide qui suit.

Pour expliquer la notion de «droit», il est utile en première instance d'imaginer deux personnes et un geste commis ou omis par la première. Si elle a un choix, on parle d'une «liberté» et sinon d'un «devoir», on dit que l'autre personne a une «créance». À ce niveau, «droit» égale »liberté» ou «créance», et «obligation» égale absence de choix ou absence de créance. Le droit de l'une correspond toujours à l'obligation corrélative de l'autre.

Les relations se compliquent s'il y a plus de deux personnes, les alliances et les trahisons devenant possibles. La personne qui peut compter sur une alliance possède un «pouvoir» pour exiger ses «créances» et une «immunité» pour protéger ses «libertés». Donc «droit» égale non seulement «liberté» et «créance» mais aussi «pouvoir» et «immunité». La notion d'une «obligation» subit une extension analogue: absence d'un «pouvoir» ou absence d'une «immunité».

La notion de droit «collectif» commence à se faire sentir dans ce contexte où il figure au moins trois acteurs, impliquant ordinairement une majorité et une minorité. Le juriste Michael Hartney distingue cinq conceptions différentes des droits dits «collectifs», dont certaines sont mutuellement incompatibles.[3] J'essaierai d'en dégager les éléments les moins controversés.

D'abord, c'est un droit qu'on ne peut exercer individuellement. Exemples : le droit de voter est un droit individuel; le droit d'élire est un droit collectif, car une élection suppose une majorité démocratique. Le droit de fréquenter une école de telle orientation linguistique ou religieuse est un droit individuel; le droit de gérer cette école est un droit collectif. Dans l'abstrait le droit d'association est collectif; un individu ne peut l'exercer tout seul, mais son droit de se joindre à un syndicat ou de faire les démarches pour en fonder un est individuel; le droit de faire la grève est collectif pour les membres, et individuel pour le syndicat.

Un autre exemple : la transformation d'une société commerciale en corporation (personne fictive au sens centenaire que le Code civil donne à ce mot, même si certains linguistes veulent réprimer cet usage). L'ancien associé devient actionnaire. Il n'est plus copropriétaire des biens; ceux-ci appartiennent maintenant à la corporation. Il ne peut plus entrer dans les lieux sans la permission de la corporation, telle qu'exprimée par ses dirigeants. En échange, il peut recevoir des dividendes et sa responsabilité pour les dettes de l'entreprise sera limitée au montant de son investissement. Il peut parfois faire intervenir l'État si les dirigeants sont abusifs. On peut dire que certains de ses droits individuels sont perdus ou transformés en droits collectifs mais, chose essentielle : il reçoit d'autres droits individuels en compensation.

La notion de droit «collectif» commence à se faire sentir dans ce contexte où il figure au moins trois acteurs, impliquant ordinairement une majorité et une minorité.

On dirait ordinairement que la corporation elle-même n'exerce que ses droits individuels; la notion de droit collectif sert plutôt à décrire le rôle indirect des anciens copropriétaires devenus actionnaires.

La notion se concrétise là où une autorité publique ou privée commence à agir au nom d'une collectivité. Les dirigeants d'une collectivité bénéficient de pouvoirs et d'immunités dans l'exercice de leurs fonctions, pouvoirs et immunités que les membres ordinaires n'ont pas. Exemple souvent cité : le pouvoir d'expropriation. Un droit individuel de propriété est subordonné dans certaines circonstances au droit des autres de s'en emparer pour le bien d'une collectivité. Les controverses les plus souvent activées dans ce contexte sont celles ayant trait au favoritisme envers les amis des dirigeants et à la compensation équitable pour la perte par l'exproprié de son droit individuel.

Les droits collectifs sous-tendent une opposition entre une collectivité et un individu ou entre deux collectivités. Les possibilités d'abus sont manifestes. Afin de les limiter, on prévoit en démocratie que les membres ordinaires ont tous les droits sauf ceux expressément refusés, alors que les dirigeants n'ont aucun droit spécial sauf ceux expressément accordés. Malgré cela, on ne réussit jamais à camou-

fler entièrement le fait que les dirigeants sont toujours une minorité agissant au nom d'une majorité. On prévoit également qu'une collectivité, comme un individu, ne doit pas causer un préjudice à autrui par sa faute.

C'est l'opposition entre deux collectivités qui fait le plus de manchettes, telle qu'entre francophones et anglophones au Québec et ailleurs au Canada. Dans le jargon démagogique d'aujourd'hui, on entend souvent parler de droits linguistiques comme étant des droits collectifs, tel que le droit de «vivre en français», interprété comme le droit d'empêcher d'autres de «vivre en anglais». Mais attention : pour la plupart des autorités, le droit de parler et d'écrire en français est un droit individuel[4]. Un droit individuel ne devient pas collectif du fait qu'il est exercé par tous les membres de la collectivité [5]. Il ne s'agit pas de céder ce droit de parole aux dirigeants de la collectivité, alors que les membres ordinaires parlent et écrivent dans une autre langue! Il ne s'agit pas non plus d'établir une compensation pour la perte d'un droit individuel. Il s'agit plutôt de démêler les droits individuels et collectifs de deux collectivités.

Depuis une vingtaine d'années, l'élite franco-québécoise pousse cette notion au point même de restreindre les droits des membres ordinaires de leur propre collectivité. (Il y a des commerçants francophones, par exemple, qui voudraient doubler leur clientèle en affichant dans les deux langues).

On entend parfois un argument à l'effet que les droits individuels reflètent l'esprit anglo-saxon alors que les droits collectifs reflètent l'esprit français. Foutaise. On oublie que les chartes de droits individuels viennent toutes de la célèbre «Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen décrétés par l'Assemblée Nationale dans les séances des 20,21,23, 24 et 26 août 1789, acceptés par le Roi» de France. Les Américains les ont aussitôt copiés,[6] mais les Britanniques restaient sceptiques quant à la valeur d'une charte écrite. L'enchâssement d'une telle charte au Canada était une francisation tardive de la Constitution canadienne.

Un des inconvénients du «droit de vivre» dans une langue: ce sport peut se jouer à deux. Imaginons un instant une majorité au fédéral convertie à la justice d'un principe voulant que la majorité anglophone du Canada ait un droit collectif de «vivre en anglais» partout au pays. Elle invoque sa juridiction exclusive dans plusieurs domaines pour «protéger» ce droit et restreindre les droits linguistiques des autres : droit criminel (pour défendre l'affichage autrement qu'en anglais partout au Canada y compris le Québec), service des postes (pour que toute enveloppe soit adressée uniquement en anglais), monnaie (pour que tout dollar et tout chèque soit écrit seulement en anglais pour être valable)... Ce serait évidemment de la folie furieuse.

Heureusement, le fédéral préfère l'égalité devant la loi, et même les provinces les moins sympathiques à la francophonie n'ont pas encore exigé des certificats d'anglicisation ou défendu l'affichage en français.

Pendant deux siècles, le Québec fut le plus ardent défenseur de l'égalité des deux langues devant la loi. Le français a connu alors une expansion démographique au Québec vingt fois plus grande que celle de la France pendant la même période. Dans un article précédent, j'ai commenté les indices tendant à démontrer que l'abandon de ce principe au Québec est déjà devenu contre-productif.[7]

C'est aujourd'hui le fédéral qui défend le principe de la stricte égalité de ses langues majoritaire et minoritaire, et l'importance de son rôle dans la protection du français est souvent sous-estimée. En 1991, Radio Canada consacrait 651 148 000 $ (63 %) au réseau anglais et 388 700 000 $ (37 %) au réseau français,[8] même si la population francophone du Canada ne se chiffrait qu'à 26 %. En 1991, l'Office national du film consacrait 40 697 935 $ (63 %) à la programmation anglaise et 23 980 675 $ (37 %) à la programmation française.[9] D'autres subventions en matière culturelle sont semblables[10], dont celles des maisons d'édition[11], de la production d'audio-cassettes[12], et de la télévision communautaire.[13] C'est le fédéral qui exige l'étiquetage bilingue à travers le Canada, dont le coût est réparti imperceptiblement sur un marché de 27 millions de citoyens.[14]

La théorie des droits collectifs devient donc abusive lorsqu'on s'en sert comme prétexte pour la suppression des droits individuels sans compensation ou limite ou pour la suppression des droits collectifs d'autrui.

Je trouve tout cela juste en principe, car il y a toujours des coûts fixes qu'il faut assumer indépendamment de l'étendue du marché et d'autres qui varient avec le nombre de clients. L'égalité des droits ne veut dire ni l'égalité ni la proportionnalité des budgets. Il est quand même ironique de constater qu'un Québec indépendant disposerait de moins de ressources pour protéger le français que le Québec d'aujourd'hui.

Je ne veux pas minimiser les chances d'une petite population de réussir l'impossible, mais je note que la Louisiane, autrefois comparable au Québec, n'a pas eu le même appui de gouvernements fédéral et impérial pour faire du français non seulement une langue officielle mais une langue d'usage.

Le problème des droits collectifs en matière ethnique est analogue à celui en matière linguistique. Depuis un certain temps, les autochtones du Canada revendiquent un droit inhérent à l'autonomie gouvernementale. Et pourquoi pas les gens d'origine française? anglo-saxonne? italienne? écossaise? Je crois qu'on peut dire sans objection que tout être humain a le droit fondamental à une forme d'autonomie gouvernementale, soit à un gouvernement démocratique. Mais divisé en plusieurs gouvernements selon l'ethnie? Des ghettos institutionnalisés? Et comment régler les rapports entre eux? Incompatibilité flagrante. De même en matière raciale ou religieuse.

Les gouvernements étant des institutions foncièrement territoriales, la seule collectivité convenable en matière gouvernementale est la population entière du territoire dont il s'agit. Tous les citoyens doivent une loyauté égale à ce gouvernement, et celui-ci doit une protection égale à tous ses citoyens. À l'intérieur du territoire, d'autres collectivités peuvent être majoritaires ou minoritaires, mais la tyrannie d'une majorité démocratique n'est pas meilleure que celle d'une minorité dominante. Au contraire, elle est plus insidieuse, car la minorité dirigeante peut réussir plus facilement à convaincre la majorité qu'elle agit dans les intérêts de cette dernière.

Les systèmes fédéraux sont conçus justement pour multiplier les majorités locales afin d'atténuer les possibilités d'abus, tellement plus faciles dans un état unitaire, même démocratique. Plusieurs territoires et plusieurs gouvernements sont ainsi surimposés. Un gouvernement fédéral ajoute aux forces des gouvernements provinciaux comme une centrale syndicale ajoute aux forces des syndicats locaux.

Et le droit à l'autodétermination ? C'est sûrement un droit collectif, mais comment l'appliquer ? Appartient-il à tous les Canadiens ? Si oui, il n'appartient pas aux populations provinciales. S'il appartient à la population d'une province, il n'appartient pas à toute la collectivité canadienne. Et si on décide que les Québécois ont un droit collectif à l'autodétermination, exprimé (disons) dans une mesure de 60 % pour une option et de 40 % pour l'autre, que fait-on ? Est-ce qu'on supprime les droits collectifs de la minorité ? Est-ce qu'on essaie de respecter la volonté de tous les Québécois en divisant la province en deux, une partie pour chaque groupe ? Il ne suffit pas de se référer vaguement aux droits collectifs pour trouver une solution.

Les théories raciale, ethnique, linguistique, et religieuse des droits collectifs sont récentes et discutables. Les conséquences en sont mal élaborées et mal comprises. Pourquoi leur popularité est-elle si récente ? Je note qu'elle est postérieure à la série de chartes confirmant les libertés fondamentales adoptées par le fédéral et toutes les provinces, et couronnée en 1982 par l'enchâssement d'une douzième charte dans la Constitution.

Il nous est permis de croire que les théories récentes sont conçues pour contourner la défense de discrimination dans les chartes, car ces dernières défendent la discrimination ethnique, raciale, religieuse et parfois (dans la charte québécoise), la discrimination linguistique. (Il faut dire que le Québec avait déjà adopté sa Loi 22, prescrivant le degré de discrimination linguistique jugé approprié).

Pour des raisons psychologiques, la suppression des droits individuels par une minorité dirigeante progressera par petites tranches, une attaque à la «salami». À chaque étape, une élite abusive comptera sur les modérés pour dire qu'il est trop tôt pour réagir, le changement étant trop minime pour justifier une possibilité de provocation. L'Inquisition espagnole a commencé petite; elle n'a pas toujours brûlé les protestants. L'horreur nazie n'a pas commencé avec les camps de la mort. Une société civilisée ne se corrompt pas du jour au lendemain. L'éclatement final est d'autant plus dramatique.

La théorie des droits collectifs devient donc abusive lorsqu'on s'en sert comme prétexte pour la suppression des droits individuels sans compensation ou limite ou pour la suppression des droits collectifs d'autrui. La compensation ne s'applique facilement qu'aux cas monnayables, et la limite dans les autres cas sera le principe d'égalité, tout comme en matière de droits individuels : «Si je peux, toi aussi; si je ne peux pas, toi non plus». Vivre et laisser vivre.

Nuance importante : la notion légale d'égalité n'est pas nécessairement incompatible avec certaines priorités; par exemple, ceux qui gagnent leur vie avec la chasse ou la pêche peuvent jouir d'une priorité sur ceux qui pratiquent la chasse ou la pêche comme sport, à condition que tous aient le droit égal de s'affilier à l'une ou l'autre de ces deux collectivités.

Quand le principe d'égalité est respecté, l'équilibre est presque automatique. Quand le principe est ignoré, on ne sait jamais quel degré d'inégalité sera toléré. Pour les victimes, ce sera toujours trop; pour les bénéficiaires, ce ne sera jamais assez. On embarque sur une glissade dangereuse, et l'histoire nous enseigne comment elle finit par être aussi néfaste pour les uns que pour les autres.

Si nous nous croyons trop civilisés pour être corrompus, c'est que nous n'avons pas appris les leçons du passé. La nature humaine ne change pas vite et nous sommes souvent condamnés à répéter les leçons manquées.

NOTES

1. Voir *Éthique et droits fondamentaux*, éditions Guy Lafrance, Université d'Ottawa, 1989 (Cité «EDF»); et «Collective Rights», *Canadian Journal of Law and Jurisprudence*, éditions Michael McDonald, University of Western Ontario, 1991.
2. Voir Wesley N. Hohfeld, «Fundamental Legal Conceptions as Applied in Judicial Reasoning», Yale University, 1919.
3. Voir Michael Hartney, p. 271, réf. EDF.
4. Selon Gérald Beaudouin, «Droits individuels et droits collectifs», p. 233, réf. EDF, citant le Juge en chef Jules Deschênes et le professeur Braë, et citant contre les professeurs Carignan et Tarnopolsky.
5. Voir l'étude approfondie de cette question par Michael Hartney, p. 264, réf. EDF.
6. Quant aux amendements à la Constitution des États-Unis, voir la controverse entre Boutmy et Jellinek sur la priorité possible de l'État de Virginie dans Jean Morange, *La Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen*, Presses universitaires de France, 1988, p. 7.
7. Voir «La survie d'une langue», Cité libre, juin 1992.
8. Voir rapport annuel de Radio Canada, 1990-1991, annexe A, p. 39.
9. Voir rapport annuel de l'Office national du Film du Canada, 1991, p. 60.
10. D'après le *Québec Statistique*, 59e édition 1989 (Cité QS), tableau 26, p. 795, les subventions culturelles au Québec en 1985-1986 comprenaient 283 451 $ du provincial et 581 546 $ du fédéral; le total du fédéral attribué aux provinces et aux territoires étant de 1 785 341 $, le Québec en a reçu 33 %.
11. D'après le *Québec Statistique*, tableau 10, p. 786, les maisons d'édition au Québec recevaient 4 796 000 $ du fédéral et 1 158 000 $ du provincial en 1985-1986; le total du fédéral à travers le pays étant de 9 706 000 $, le Québec en a reçu 49 %.
12. Voir par exemple l'*Annuaire du Canada*, 1988, p. 15-2 : 40 % du budget fédéral pour subventionner les audio-cassettes est consacré à la production en français.
13. D'après le *Québec Statistique*, p. 657, la télévision communautaire au Québec était subventionnée en 1986-1987 à raison de 2 897 200 $ par le fédéral et 2 125 800 $ par le provincial.
14. Voir les règlements sous la loi sur l'emballage et l'étiquetage des produits de consommation, c.C-38, LRC, 1985.

L'échec des politiques néo-classiques

ALEX MCLEOD*

Individuellement ou collectivement, le progrès et le bien-être économiques des pays de ce monde, entre 1971 et 1991, ne se comparent pas favorablement à celui des vingt dernières années. Que l'on parle de stabilité des prix, de niveaux d'emploi et de chômage, de croissance du revenu réel, de libéralisation des échanges commerciaux, ou encore de taux d'intérêt, ces dernières années n'ont certes pas été les meilleures. Les politiques dites néo-classiques — appelées ainsi parce qu'il s'agit de la résurrection du laissez-faire économique du 18e siècle — n'ont pas su livrer la marchandise promise. Nous pourrions même dire qu'elles ont mis l'économie du Canada dans une situation presque intolérable.

Les taux de chômage et d'inflation de la majorité des pays membres du G-7 (la Grande-Bretagne, le Canada, la France, l'Allemagne [de l'Ouest], l'Italie, le Japon et les États-Unis) ont doublé par rapport à ce qu'ils étaient avant les années 1970. Aujourd'hui, ces taux demeurent relativement élevés, et bien au-delà de leur niveau historique, bien que depuis quelque temps, nous assistions à une stabilisation de l'inflation. Le Japon seul fait exception: son taux d'inflation est à la baisse depuis 1983, et son taux de chômage demeure très peu élevé bien qu'il atteigne le double de ce qu'il était de 1950 à 1970.

Durant cette même période, le taux d'inflation canadien n'était en moyenne que de 2% par année, semblable à celui de l'Allemagne de l'Ouest. Ces deux pays avaient les taux d'inflation les plus bas au sein du G-7. En fait, de septembre 1951 à mai 1956, le taux d'inflation du Canada était littéralement de 0% . Même entre 1972 et 1991, son taux d'inflation n'était que le double de ce qu'il était de 1950 à 1970 et ce, malgré les extravagances des années 1970 et 1980. Au moment où je rédige ces lignes, le taux d'inflation du Canada pour le mois de juillet n'est que de 1,3%. Il reste à voir, cependant, si nous pouvons le conserver, et surtout à quel prix. Traditionnellement, un taux d'inflation peu élevé signifie un taux de chômage élevé, ainsi qu'une perte de production.

Le taux de chômage au Canada était à son plus bas après la Deuxième guerre mondiale; il se maintenait à 3%. Toutefois, dès les années 1950, ce taux atteignait une moyenne annuelle de 6%, et grimpa jusqu'à 7,1 % en 1961. Au cours des dix années suivantes, ce taux a fluctué entre 3,6% et 6,4%, mais commençait à afficher des tendances vers la hausse. Depuis 1975, le taux de chômage au Canada n'a jamais été sous le seuil du 7 % et a même accusé un sommet de 11,9%. Après une chute à 7,5% en 1989, il se situe de nouveau au-dessus des 10%, frôlant même les 12% à l'heure actuelle. Si on tenait compte des travailleurs découragés qui ont quitté le marché du travail, on doublerait facilement ces pourcentages officiels.

À la lumière de ces statistiques, il est désormais nécessaire de bien comprendre la conjoncture historique et de se demander s'il y a place à l'amélioration.

Durant plus de vingt-cinq ans après la Deuxième guerre mondiale, les pays ont connu une époque de croissance et de prospérité économiques inégalées dans l'histoire, surtout grâce au développement et à la mise en oeuvre de politiques de gestion de la demande globale, c'est-à-dire l'utilisation de politiques fiscales et monétaires destinées à accroître les revenus des travailleurs et à contribuer de ce fait au maintien de niveaux de production et d'emploi élevés.

Nos gouvernements se retrouvent donc dans une situation où leurs politiques anti-inflationnistes engendrent le chômage, tandis que leurs politiques de créations d'emplois mènent à l'inflation.

Or, c'est au cours de cette même période que de nombreuses erreurs se sont glissées dans les stratégies économiques nationales de plusieurs pays industrialisés, transformant les politiques de la demande globale en véritables véhicules inflationnistes. Ceci provoqua l'effondrement du système monétaire international mis au point à Bretton Woods.

Le refus de reconnaître que la stabilité des prix devait être un objectif important des politiques fiscale et monétaire fut la cause première de ce tragique épisode. Les souvenirs de la crise des années trente étant encore très présents, il était peut-être normal, au lendemain de la guerre, que les gouvernements aient voulu combattre le chômage. Il est difficile toutefois de comprendre pourquoi les économistes ont mis tant de temps à reconnaître combien l'inflation menaçait la croissance économique. Leurs efforts à ce chapitre sont lamentables.

Il était évident dès le départ que la croissance des

revenus des travailleurs et des consommateurs allait provoquer — tôt ou tard — l'inflation. Cependant, on ne croyait pas à l'époque qu'il s'agissait d'une grave menace à moins que les nouvelles techniques de production fassent en sorte que l'économie fonctionne à plein régime. C'est ce que l'on a cru pendant plusieurs années. Les grands pays industrialisés ont donc laissé les prix augmenter peu à peu alors que dans les autres pays, les prix augmentaient plus rapidement.

Dans les années d'après-guerre, on croyait que la gestion de la demande globale pouvait aussi être utilisée pour contraindre les dépenses lorsque l'inflation paraissait hors de contrôle. Il est devenu évident toutefois que les contraintes fiscales et budgétaires n'avaient qu'un effet minime sur l'inflation. On s'aperçut très vite que ces contraintes ne pouvaient que contribuer à l'augmentation du chômage et à la réduction de la production. Pris au dépourvu, les gouvernements n'ont donc rien fait pour s'attaquer à l'inflation. C'est alors que durant les années 70, l'inflation et le chômage commençèrent à augmenter simultanément; un phénomène qui a renversé tous les théoriciens de l'économie car les marchés ne produisaient pas à pleine capacité.

Espérant mettre un frein à l'inflation, les gouvernements des pays industrialisés n'ont alors pas hésité, en 1975, à abandonner leurs politiques de plein emploi. Faute d'une meilleure solution de rechange, ils se sont rabattus sur les politiques traditionnelles: couper les dépenses et réduire les revenus.

Mais cette solution ne fonctionne bien que dans la mesure où les revenus des travailleurs sont excessifs. Dans ce cas, ceux-ci achètent davantage de biens, au-delà de ce que l'économie peut produire, menant ainsi à «l'inflation par la demande». Or, un problème se pose lorsque l'inflation persiste en dépit du chômage. Dans ce cas, la demande globale est inférieure à ce qu'elle devrait être en période de plein emploi, et les consommateurs ne dépensent pas assez. L'inflation n'est donc pas causée par un surcroît de la demande. Et l'on se confronte au dilemme suivant: selon les politiques anti-inflationnistes traditionnelles, il faut réduire les dépenses fiscales; selon les théories de gestion de la demande, il faut les augmenter pour créer des emplois.

Nos gouvernements se retrouvent donc dans une situation où leurs politiques anti-inflationnistes engendrent le chômage, tandis que leurs politiques de créations d'emplois mènent à l'inflation. Il leur faut choisir la moins pénible des deux solutions.

Une deuxième erreur fondamentale, qui a en fait contribué à l'exacerbation de la première, fut la croyance selon laquelle il fallait maintenir, coûte que coûte, les taux d'intérêt à leur plus bas niveau. Les taux d'intérêt ont un rôle important à jouer dans la distribution des ressources productives au sein d'une économie de marché et d'un système monétaire. Or, toute interférence dans leurs fluctuations peut s'avérer dangereuse. Les fluctuations des taux d'intérêt reflètent, en gros, le fonctionnement du marché. En dépit de ce raisonnement, de nombreux pays ont refusé d'augmenter leurs taux d'intérêt, bien que les taux d'intérêt réels, c'est-à-dire ceux qui tiennent compte de l'inflation, étaient négatifs. Avec un tel taux il n'est pas difficile d'imaginer l'impact que cela a eu sur les investissements, les dépenses, et donc l'inflation.

Durant la guerre et les quelques années qui l'ont suivie, les taux d'intérêt furent maintenus à des niveaux peu élevés et ce, à juste titre. La crise menaçant, on a mis l'accent sur les investissements et la création d'emplois. Or cette politique de maintien des taux d'intérêt à leur niveau le plus bas est rapidement devenue une religion même si la menace de crise s'était évanouie.

Faute d'une meilleure solution de rechange, ils se sont rabattus sur les politiques traditionnelles: couper les dépenses et réduire les revenus.

La troisième erreur tourne autour de la question des taux de change. Puisque c'est une question très technique et complexe, je m'en tiendrai à quelques commentaires généraux. D'une part, un taux de change trop rigide a imposé un fardeau considérable à de nombreux pays pendant les années trente. D'autre part, certains autres pays étaient trop portés à dévaluer leur monnaie nationale pour accroître leurs exportations. Une telle stratégie devait aboutir à des guerres protectionnistes.

Le Fonds monétaire international (FMI) a été fondé en 1945 pour favoriser la coopération internationale afin de mettre au point un système destiné à éviter le recours à ces deux extrêmes. La solution adoptée fut de fixer les taux de change de tous les pays participants à un niveau «normal», qui pouvait toujours être réajusté mais sous le contrôle du FMI. Cette stratégie exigeait toutefois de la part de ces pays qu'ils se fixent des politiques économiques nationales raisonnables.

Malheureusement, tout système de taux de change fixe est sujet aux conséquences néfastes des disparités de taux d'inflation entre les pays participants. En 1973, le système s'est effondré justement pour cette raison. La majorité des pays se retirèrent peu à peu de l'entente et depuis, les devises se sont échangées à des taux qui fluctuent de semaine en semaine. De plus, les gouvernements adoptèrent des politiques économiques plus souples, contribuant ainsi à exacerber leurs problèmes d'inflation respectifs.

Au lendemain de la Deuxième guerre mondiale, de nombreux économistes influents se prononcèrent contre le principe d'un système de taux de change fixe, et ils s'opposèrent à toute tentative d'instaurer un tel système. Leur argument était simple: le taux de change n'est qu'un prix parmi d'autres, c'est-à-dire ce que vaut une devise pour une autre, et les mécanismes du marché exigent que les prix demeurent flexibles.

Tout en admettant que le taux de change était effecti-

vement un prix, plusieurs économistes ont affirmé au contraire qu'il s'agissait d'un prix trop important pour le laisser à la merci des forces du marché. Étant donné que le nouveau système déplaisait aux partisans d'un taux de change flexible, ceux-ci n'ont pas encouragé leurs gouvernements à poursuivre plus rigoureusement et de façon plus enthousiaste la stratégie du FMI.

Au lieu de croissance économique et de prospérité, nous avons dû nous contenter d'une perte de potentiel économique et de production, d'une augmentation des taux de chômage, de la pauvreté, et de bien d'autres choses encore.

Après 20 ans de règne d'un système de taux de change flexible, on en attend toujours les retombées. On doit se contenter d'espérer que les économistes reconnaîtront qu'il faut qu'une devise puisse s'ajuster aux différentes orientations économiques nationales tout en ne lui permettant pas de trop fluctuer, car cela risquerait de se répercuter dangereusement sur les prix.

Bref, trop d'économistes ont réagi mollement à l'égard de l'inflation. Ils n'en ont compris les conséquences dangereuses que lorsque la situation fut devenue hors de contrôle. Ils n'ont pas su prévoir les conséquences du maintien de taux d'intérêt peu élevés ainsi que des autres mesures sur le taux d'inflation. Ils ont aussi négligé de prendre en considération le dilemme de l'inflation et du chômage, bien que ce débat existe depuis belle lurette.

L'essence de la théorie néo-classique repose sur l'idée que les mécanismes du marché feront en sorte que l'économie se dirigera automatiquement vers un équilibre de plein emploi. Toujours selon cette théorie, une politique monétaire «conservatrice» peut maintenir une économie à un niveau de plein emploi tout en garantissant une croissance économique stable. Puisque le marché est muni d'une «main invisible», toute intervention du gouvernement est inefficace et dangereuse. Or cette théorie se fonde aussi sur l'hypothèse selon laquelle la production des biens et des services est le fait de petites firmes qui se font concurrence. Aucune de ces firmes ne pouvant influencer les prix, pas plus que la production. C'est ce que nous appelons la concurrence parfaite. Cette affirmation n'est certainement plus valable aujourd'hui, et elle n'était pas évidente à l'époque d'Adam Smith. Toujours selon ce théoricien du laissez-faire, si l'économie est victime d'un choc quelconque, elle ne tardera pas à se rééquilibrer puisque les prix — les salaires des travailleurs sont pour lui des prix — s'ajusteront rapidement, voire instantanément. Voilà une affirmation qui n'est vraiment pas évidente aujourd'hui.

Les partisans de l'approche néo-classique nous disent que les malaises économiques d'aujourd'hui sont plutôt le résultat des énormes dettes publiques, et que les pays doivent maintenant réduire leur déficit budgétaire. En réalité, ces déficits sont le résultat des politiques néo-classiques des gouvernements conservateurs qui ne se sont pas rendu compte des bénéfices que pouvaient leur apporter les politiques de gestion de la demande globale. Les déficits ne sont surtout pas le résultat des dépenses malsaines des gouvernements.

Au Canada, les budgets des gouvernements ont été largement équilibrés, entre 1945 et 1974. Ce n'est qu'à partir de 1975 que les déficits se sont mis à dépasser le seuil des 5 milliards, malgré le fait que les politiques budgétaires et monétaires étaient restrictives. Et ce n'est qu'à partir de 1984 que nous avons commencé à avoir des déficits insupportables. Un coup d'oeil rapide vers les États-Unis nous confirmera que les déficits ne sont apparus que vers le milieu des années 70, et vers le début des années 1980 en Angleterre.

Dans ces trois pays, les déficits budgétaires depuis 1975 sont dus principalement aux quatre politiques néo-classiques suivantes :

1) des politiques de taux d'intérêt élevés accompagnant des politiques monétaires restrictives. En effet, les taux d'intérêt de l'ordre de 20 % au Canada durant les années 1980 sont responsables aujourd'hui de paiements d'intérêt sur la dette qui représentent plus du tiers des dépenses du gouvernement;

2) une baisse considérable des revenus à la suite du ralentissement de l'activité économique;

Les conséquences des politiques économiques néo-classiques sont difficiles au Canada. Dans les pays en voie de développement, elles sont encore plus désastreuses.

3) une augmentation des dépenses pour renflouer des programmes sociaux tels que l'assurance-chômage. Adopté en 1940 pour venir en aide temporairement aux sans-emplois, l'assurance-chômage n'a jamais été conçue pour pallier au chômage chronique.

4) les réformes régressives du système d'impôt canadien qui ont favorisé les plus nantis.

Les partisans de la théorie néo-classique admettent que les nombreux problèmes que devaient régler leurs politiques et théories sont toujours là. Ils se réjouissent quand même car l'inflation a presque disparu. Désormais, nous disent-ils, croissance et prospérité économiques suivront. D'après eux, les gouvernements auraient-ils poursuivi des politiques visant à réduire le chômage, l'inflation serait aujourd'hui encore au-dessus des 10 %, et il aurait fallu encore plus de chômage pour abaisser le taux d'inflation.

Le marché libre demeure toujours, à l'heure actuelle, le moyen le plus efficace d'écouler la production de biens et de services. Les récents événements de l'Europe de l'Est

nous le confirment. Mais on doit admettre que le marché ne réussit pas à redistribuer de façon satisfaisante les ressources et la richesse au sein d'une économie.

Après plusieurs années de politiques économiques néo-classiques, on en attend toujours les bénéfices avec impatience. J'ai peine à concevoir ce qui nous attend si l'inflation se mettait à remonter. Cela signifierait, sans doute, encore plusieurs autres années de politiques restrictives et de chômage intolérable.

Ces politiques nous condamnent à être les victimes des extrêmes des cycles économiques. Elles nous condamnent aussi à l'insoutenable dilemme inflation-chômage.

Au lieu de croissance économique et de prospérité, nous avons dû nous contenter d'une perte de potentiel économique et de production, d'une augmentation des taux de chômage, de la pauvreté, et de bien d'autres choses encore. Les investissements ont chuté, laissant ainsi notre structure industrielle dans un état lamentable, et nos chômeurs n'ont pas les qualifications nécessaires à l'obtention des quelques emplois qui leur sont offerts à l'occasion.

Le coût humain est énorme. Comme l'a démontré récemment une étude de l'Association canadienne pour la santé mentale intitulée *Unemployment: Its Impact on Body and Soul*, pour ne citer qu'une seule des nombreuses études sur les conséquences psychologiques catastrophiques de ces politiques néo-classiques. Plus d'un million d'enfants et leurs parents vivent sous le seuil de la pauvreté. Le chômage chronique mène à un sentiment d'échec personnel et au désespoir. Maintenant plus que jamais, les Canadiens ont peine à se trouver un emploi. Il n'y a aucun doute que le chômage contribue largement à la propagation de la violence familiale et à d'autres problèmes sociaux.

Le taux de décrochage scolaire est aussi significatif du pessimisme de nos jeunes face à leur avenir. L'incapacité de se trouver un emploi lorsqu'ils sont jeunes, leur nuira sans doute plus tard. Il n'est pas surprenant que nombre d'entre eux, se sentant abandonnés par la société, se tournent vers les drogues, le vandalisme et la violence.

Les conséquences des politiques économiques néo-classiques sont difficiles au Canada. Dans les pays en voie de développement, elles sont encore plus désastreuses. Ces politiques sont la cause première d'une dette insurmontable qui paralyse leur développement et leur chance de survie. Ces pays espèrent en effet réaliser en deux générations ce que les pays industrialisés ont mis plus de deux siècles à obtenir. Leurs efforts sont certainement louables, mais leurs moyens pour y arriver ne le sont pas.

Certains me disent que l'expression «statu quo» veut dire en fait «le merdier dans lequel nous sommes». Si tel est le cas, une chose peut au moins nous réconforter : les politiques auxquelles nous croyons ne sont pas celles qui nous y ont mis.

* *Professeur émérite de l'Université York Alex McLeod est docteur de Harvard. Pendant sa longue carrière, il a été Gouverneur de la Banque centrale du Trinidad (1966-1969), économiste-chef à la Banque Toronto-Dominion (1955-1966), directeur de recherche à l'Agence monétaire de l'Arabie Saoudite (1952-1954) et économiste au Fonds monétaire international (1947-1955). De plus, il a travaillé à de nombreuses missions étrangères qui l'ont mené aux quatre coins du monde. Il a publié plus d'une cinquantaine d'articles.*

Un printemps chinois

FRANÇOIS CHEVALIER*

À travers la Chine, c'est la Terre, au sens où James Lovelock l'entend, qui est à l'oeuvre. La microchimie dont elle se paie le luxe, qu'elle pense et contrôle, qui modifie sa structure jusqu'à destruction de toute vie, tout se fait dans le sens de l'oeuvre. Je le crois. Tout ce qui tourne dans son firmament, vie et mort, au-delà de l'instant où nous nous trouvons, contribue à cette oeuvre. Tout est là, vivant, disponible. Chaque arbre est livre à qui sait lire ; chaque tronc, chaque écorce raconte quelque chose, accueille certains oiseaux d'une manière particulière, à un moment précis. Les hommes, centrés sur eux-mêmes, ne savent pas relever le défi culturel que représente la nature. L'extrême défi à l'intelligence, la source perpétuelle d'éblouissement qu'elle représente. Au lieu de s'en émerveiller, l'homme soumet, réduit la nature à l'esclavage et s'étonne qu'elle réagisse négativement. La méprise est totale et le découragement profond. Ayant perdu foi, il n'a bientôt plus que la ressource de mourir.

En avril 1992, un groupe de voyageurs, dont je faisais partie, entreprenait, depuis Hong kong, un itinéraire qui devait leur faire découvrir plusieurs villes de Chine populaire. Je revenais dans ce pays, où j'avais séjourné quelque temps, après dix ans d'absence.

Le premier soir, j'abandonne le groupe pour retrouver de vieux amis résidant à Hong Kong., dans un village des nouveaux territoires, Pierre Tremblay me reçoit. Aventurier dans l'âme, il anime une émission de radio à Hong Kong et il parle de la Chine avec enthousiasme. Nouvelle Chine, ouverte aux autres frontières. La donne chinoise est économique. Chacun est libre de travailler et d'investir à sa guise, hormis les quelque 10 millions de travailleurs enfermés dans des goulags de production industrielle. Un prisonnier, en Chine, ne coûte pas: il rapporte. La résistance aux maîtres de Beijing est réelle chez les artistes et penseurs de toutes sortes, mais à l'extérieur de la Chine seulement. À quelque distance d'où je me trouve, à Daya Bay, une armée d'ingénieurs français met la dernière main à un des réacteurs nucléaires les plus modernes au monde. Visite interdite.

Poète résidant à Hong Kong depuis 12 ans, Bernard Pokojski écoute. Il témoigne de l'extrême rigueur et, parfois, de l'impossibilité de la poésie. Autant Bernard est

réservé, autant Pierre, spécialiste de la vidéo chinoise, s'exalte. Celui-ci conserve dans l'aquarium qui lui sert de logement à Cheung Shu Tan, des centaines de pièces musicales. Si percer en Chine n'est toujours pas évident, quelques bons tuyaux ne nuisent pas. Cui Tian, par exemple, cette star du rock qui chante la résistance les yeux bandés d'un foulard rouge, est un ami du fils de la patronne de *Chez Maxim's* à Beijing. À la troisième bouteille, chez mes amis, c'est le délire, les chiffres ont volé en l'air depuis longtemps, mais la moiteur ambiante, la ville de Hong Kong, demeurent. Nous rentrerons en zigzaguant entre les pics de Kowloon au beau milieu de la nuit; bravo le voyage.

La donne chinoise est économique. Chacun est libre de travailler et d'investir à sa guise, hormis les quelque 10 millions de travailleurs enfermés dans des goulags de production industrielle. Un prisonnier, en Chine, ne coûte pas : il rapporte.

Le trajet en train jusqu'à Guangzhou est celui de l'accès à la vraie Chine, celle de Mao et des misères. À la gare, une jeune femme vêtue d'un jean et d'un chemisier de soie nous attend. Mademoiselle Yin, notre guide nationale, nous accompagnera tout au long du voyage. Elle nous présente Mlle Zhou, la guide locale. Au discours de bienvenue de Mlle Yin, à la manière dont elle souhaite que tous nous gardions un souvenir inoubliable de notre voyage, une voyageuse se met à pleurer, songeant à ce rêve de sa vie qui se réalise. Nos charmantes guides nous conduisent alors dans à un élégant établissement du début du siècle, composé d'un dédale de couloirs et de passerelles reliant diverses salles de banquet. Énigmatiques, celles-ci s'excusent de ne pouvoir dîner avec nous, et disparaissent. Les plats d'un véritable festin se succèdent sur la table, tous plus délicieux les uns que les autres. Il semble que les touristes chinois d'outre-mer, qui savent ce qu'ils peuvent exiger de leurs compatriotes, aient contribué à rehausser les standards de la nourriture en Chine.

Mlle Yin réapparaît. Premières photos à l'étang des carpes roses. Elle étudie le groupe. En attendant notre avion, nous visiterons le temple de la famille Chen. Souriant gauchement, Mlle Zhou, semble attendre que nous en ayons terminé pour bouger. Une remarque d'un voyageur à Mlle Yin finit par atteindre Mlle Zhou, qui ne peut rien faire: elle est décontenancée. Nous prendrons l'avion pour Guilin dans la soirée, et le Tupolev de la China Airline nous laissera à la bienveillance de notre nouveau guide local, un certain Monsieur Michel, lequel, tout au long du trajet de bus jusqu'à l'hôtel, dans l'atmosphère parfumée de la forêt d'Osmanthus (Guilin, en français), achèvera de nous assommer de sa verve rigolarde et touristique.

Le lendemain, nous nous embarquons pour une croisière sur la fameuse rivière Li. Dans les vapeurs du matin, les bateaux appareillent, frémissants, sur le fleuve entre les monts aériens. Au bout de son câble, notre barque glisse en silence dans la lumière de la province du Guangxi. Un voyageur, les mains sur la rampe, fixe le paysage. Tous, chacun notre tour, nous grimpons, redescendons, incapables de saisir tant de beauté à la fois. Le temps légèrement brumeux exprime à la perfection l'idéal chinois de ce lieu de rêve. Sur l'entrepont, des Taiwanais de retour au pays goûtent un bonheur sans limite. Çà et là, des barques; des pêcheurs tiennent avec des ficelles les oiseaux à demi étranglés qui leur rapporteront le fruit de leur pêche. Cinq heures merveilleuses s'écoulent comme un vent d'ouest, une brise tiède et parfumée. Nous pressentons, derrière ces montagnes, la réalité des forces qui forgèrent l'âme chinoise. L'activité d'un jeune graveur sur le pont est un exemple de la nouvelle libre entreprise chinoise. Un travail bien humble, mais qui a rapporté à l'artisan autant, pour sa journée de travail, que le salaire mensuel d'un professeur. Mlle Yin et Michel, qui nous observent aller à tour de rôle nous faire graver des sceaux, ne disent rien, visiblement impressionnés par le succès de l'affaire.

Un peu avant notre départ pour Xian, comme pour rendre hommage à Guilin, Michel nous gratifie dans l'autobus d'un récital de chants d'amour paysans, en tenant successivement le rôle du garçon et de la jeune fille. Nous croyons rêver, y compris Mlle Yin, qui pouffe de rire en se cachant le visage. C'est le délire du génie du lieu. À une question d'un voyageur à propos des événements de la place Tiananmen, quand en 1989 plus de 3000 manifestants pro-démocratie furent tués par l'armée, Michel, après avoir prévenu qu'il parlerait franchement, nous dit simplement que la Chine n'est peut-être pas économiquement prête pour la démocratie, mais que cela progresse. Cette

Par la vertu d'un certain Document N° 4, élaboré à partir d'un discours de Deng Xiaoping, on officialise actuellement d'une manière irrévoquable le système de marché. Les entreprises manufacturières pourront même gérer leurs opérations commerciales avec l'étranger.

opinion, dans le cadre de la libéralisation de l'économie en Chine, serait partagée par plusieurs. Surtout avec l'exemple de la dégradation de l'économie de l'ex-URSS au lendemain de leur processus de démocratisation.

Après la folklorique Guilin, Xian nous fait l'impression d'une ville à l'activité sèche. D'abord industrielle, puis monumentale et commémorative. Une ville de jolies filles, cependant, de gens simples et naturels. Épuisé par ses folles nuits de majong, notre guide local, monsieur Shen, tient

nonchalamment sa cigarette, en se méfiant décidément de nos questions. La ville impériale, de réminiscence militaire semble l'épuiser. Si les tombeaux et autres vieilleries ne le passionnent pas, il ne faut pas s'en inquiéter. Au fameux mausolée de Qingshi Huangdi, à quelques kilomètres de la ville, où 6000 soldats alignés dans une fosse semblent attendre un ordre de résurrection de Beijing, nous nous sentons aussi un peu dépassés par la chose. Au retour, ce sont les pagodes de la Grande et de la Petite Oies sauvages et la très urbaine Forêt des Stèles, lieu de forge des grands calligraphes. En ville, accusant la réalité et l'humanité des habitants de ce lieu, la foule des mendiants de la rue principale rappelle, à qui visite la Chine, le prix de sa liberté. Nous aurions certes pu nous attarder plus longtemps dans ce lieu particulier, mais Beijing nous attendait.

Dès notre arrivée à l'aéroport international de Beijing, Mlle Yin s'est instantanément ranimée. C'est sa ville natale et elle y joue aussi le rôle de guide locale. Notre chauffeur, très professionnel, conduit avec précision sur les autoroutes qui ceinturent la capitale. Beijing a changé. Au *Jianguo* où nous descendons, le personnel semble avoir été formé chez les religieuses. Le service, dans l'ancien quartier général informel de la presse étrangère, qu'était le *Jianguo*, étonne par sa candeur, et ravive le souvenir de l'antique raffinement de la Chine. Tandis que le groupe visite les lieux de prestige que sont le Palais impérial, le Palais d'été et la Grande muraille, je me promène dans la ville.

Un vent de jeunesse souffle sur la capitale dont les mots d'ordre sont, efficacité et profit. Nous sommes ébahis par la prolifération des tours résidentielles et commerciales, et des hôtels de luxe qu'a connue Beijing ces dernières dix années. Les gens que nous rencontrons sont franchement souriants. Le souvenir de Tiananmen ne nous préparait pas à ce constat. La nouvelle permission accordée au citoyen de faire des affaires semble avoir fouetté son enthousiasme. Par la vertu d'un certain Document N° 4, élaboré à partir d'un discours de Deng Xiaoping, on officialise actuellement d'une manière irrévoquable le système de marché. Les entreprises manufacturières pourront même gérer leurs opérations commerciales avec l'étranger. Un autre document, en cours d'élaboration, propose d'étendre ces consignes aux entreprises de services.

Les investissements étrangers, qui s'effectuent dans le cadre des sociétés à capitaux mixtes, où la Chine se réserve



ILLUSTRATION: FRANÇOIS CHEVALIER

50% des actifs de la compagnie pour empêcher toute prise de contrôle sur son territoire, se sont nettement multipliés. Parmi les investisseurs principaux, Hong Kong, appelée à retourner dans le giron de la Chine en 1997, qui a de toute évidence fait le pari du développement de la Chine. La future ex-colonie britannique, à majorité chinoise, emploie à elle seule à Guangzhou de 2 à 3 millions d'ouvriers dans plus de 16000 entreprises. Puis, il y a Taiwan, dont les investissements ont supplanté ceux des États-unis et du Japon, et qui diversifie ses activités dans plus de 20 provinces. Même pari : le développement économique entraînera un mieux-être de la Chine entière, et une plus grande démocratie. Les gens se réjouissent incontestablement de cette nouvelle forme de liberté.

En plus d'être la capitale, Beijing est la ville chinoise par excellence. La configuration de ses quartiers, de ses esplanades et de ses ruelles, répond encore de nos jours à un idéal cosmique de la Chine. À l'ombre du Palais impérial, jusque dans les quartiers éloignés de la ville, l'attention porté avec humilité, dans les hutongs, à la vie quotidienne fait de chaque foyer le coeur même du grand Palais. Tout est possible à l'ombre des nouvelles tours de la société conjointe, dans ce dédale de conventions, où la vie est autant un jeu du chat et de la souris, que repos à l'ombre de pruniers en fleur. Mais si, dans les arcanes du Temple du Ciel, les contrôleurs des saisons y vont de leurs projections, nous, sur terre, savons que les dés lancés ne comptent pas. Si la Chine se développe à un rythme effarant, comment

perdre de vue que nous sommes à la croisée des chemins. Un milliard de consommateurs de plus, crachant le feu, la cendre et le soufre, s'affairant aveuglément en quête d'un succès personnel, c'est insensé. Et nous n'avons entendu parler d'aucun autre projet de société pour la Chine, un pays qui compte pourtant avec une tradition de sagesse millénaire. Nous quitterons Beijing au matin pour Shanghai, vieux centre de corruption occidentale.

L'esprit du lieu, cette fois, est d'évidence déboussolé. Sur un Bund sans vue sur le port, un très chic monsieur Yong nous assure qu'il n'y a rien à voir à Shanghai. Souriant, vraisemblablement fasciné par sa propre existence, il est incapable d'articuler deux phrases en moins de dix minutes. Shanghai est pourtant, avec ses 14 millions d'habitants, et les investissements qui la concernent, un *prospect* intéressant. Déroutés, voire littéralement endormis par ce guide local, il semble que l'heure de Shanghai se soit arrêtée, et qu'un étrange bruit de chaînes accompagne le défilé de mode auquel on nous a conviés. Dans les petites rues, nous aurions aussi pu entrevoir l'échoppe du marchand anglais ou japonais d'antan, ou deviner à la fenêtre de cette maison européenne les silhouettes de ces deux être qui s'y aimèrent, cela quand on interroge la quotidienneté de Shanghai, bien plus que son statut de métropole, car Shanghai est ainsi faite qu'elle se révèle aussi par la pratique avec un coeur attentif. Nous en fûmes quitte pour un pèlerinage au Jardin du Mandarin Yu. À midi, partait le train pour Hangzhou.

La colline entière bruisse du discours de centaines d'amoureux, dont les soupirs s'éloignent dans le soir vers leur étoile. Cette fois, sur le Lac de l'Ouest; nous avons vraiment atteint la Chine heureuse.

Bien vécu, le train est certainement le moyen de transport terrestre le plus approprié, le plus brillant, le plus écologique après la marche à pied et la bicyclette. On peut y lire, y jouer, y marcher, mesurer un tant soit peu par la fenêtre l'étendue du paysage. On peut même finir par avoir hâte d'arriver à destination, la ville de Hangzhou.

Sur le quai de la gare, Mademoiselle Xu, notre guide locale, nous accueille en riant, plissant les yeux en guise de bienvenue dans cette ville de l'amour. Telle une ondine moqueuse, après nous avoir fait monter dans le bus, elle nous fait part du programme : croisière sur le Lac de l'Ouest, d'où l'on contemple la lune les soirs propices ; quelques pas rêveurs sur la Colline de la solitude, après avoir franchi le Pont brisé où Xu Xian avait rencontré pour la première fois la belle Bai Suzhen; et même, dans le registre du courage, un pèlerinage sur la tombe du Général Yue Fei, le héros par excellence. Espiègle, elle mime distraitement de la main des scènes de guerre et d'amour, se livrant à une sorte de danse du charme, voilée mais insistante. La soirée est chaude et, bientôt, dans la nuit, nos pas nous porteront vers le lac le plus célébré de la culture chinoise.

Des nuages transitent sous le dais étoilé, nous suivons la digue jusqu'à un petit parc, une colline flanquée de pagodes, de promontoires, de lieux de repos et de cachettes diverses d'où s'élèvent, en un murmure cristallin, une myriade de petits rires étouffés. La colline entière bruisse du discours de centaines d'amoureux, dont les soupirs s'éloignent dans le soir vers leur étoile. Cette fois, sur le Lac de l'Ouest; nous avons vraiment atteint la Chine heureuse. Nous reviennent, de l'autre côté des saisons, ces vers de Li Po :

«Nuit d'automne où la brume s'absente. Le courant nous porte jusqu'au ciel. Sur le lac, la lune nous fait crédit. Accostons aux nuages pour acheter du vin.»

Accoudés à la terrasse de l'hôtel du Cygne blanc, un des plus beaux hôtels de la Chine, sur la Rivière des Perles, nous sommes revenus à Guangzhou, terme de notre voyage. En contrebas, des barges agglutinées à un vieux cargo, comme ces moules zébrées de nos Grands lacs. Le trafic maritime ne cessera pas de la nuit. Dans l'air, venue de loin, plane sur cette rivière des Perles une riche fragrance de mazout et de fleurs, souple et tenace, chargée du drame de toutes les vies rencontrées depuis les hauts plateaux jusqu'à la mer. À questionner la nature des choses, le regard coule dans l'opacité de l'onde. Qui connaît le futur ? Les voyageurs sont fatigués mais heureux. Chacun y a trouvé son compte. Les bourses se sont déliées, la Chine est un peu plus riche en dollars qu'elle était ; nous de même mais autrement. La nature, par contre, comment voit-elle la chose ?

De retour, au matin, du marché aux animaux, où tout ce qui se meut sur terre, dans l'air et sous les eaux attend désespérément son heure, nous passons, en direction de l'hôtel, à pied sur le petit pont de l'île Shamian. Jetant un coup d'oeil par dessus le parapet, de sombres plaques d'un noir profond, fixes à la surface de l'eau, nous arrêtent. Immobiles, on voit bientôt qu'elles vibrent, frétillent d'une activité sans nom. L'imagination fascinée recrée la vie, horrible et magnifique, faisant redouter le faux pas qui nous y plongerait. L'indifférence des passants nous incite cependant à voir dans ce phénomène une simple métamorphose de la nature, dans l'ordre des choses. Tel ce dormeur à l'ombre des pruniers en fleurs, nous croyons que le monde sera au réveil aussi merveilleux que lorsque nous l'avons quitté. ✐

** Professeur de français à Taiwan de 1980 à 1982, François Chevalier s'intéresse à l'art en général, il s'adonne à la calligraphie et collabore au magazine Parcours . Au fait il parle mandarin*

NOTES DE VOYAGE

Le pluralisme en Asie du Sud-Est

LOUISE LANDRY BALAS

Le long des rues populeuses de Djakarta, de Singapour ou de Kuala Lumpur, un flot ininterrompu d'êtres humains circule tout le jour et une bonne partie de la nuit. Dans cette foule en mouvement perpétuel, les visages des êtres que l'on croise témoignent de la variété de leurs origines. Depuis des siècles, des millénaires même, les peuples les plus variés se rencontrent ici, dans le Sud-Est asiatique. Venus du nord à travers la jungle, ou arrivés par la mer de l'Inde avec la mousson du sud-ouest ou encore de la Chine avec celle du nord-est, les divers groupes ethniques qui se sont installés sur la péninsule malaise ou dans l'archipel indonésien, gardent encore dans leurs traits, leurs croyances, leurs traditions, leur alimentation et leur tenue vestimentaire les marques de leur provenance et des influences qui les ont façonnés.

Aussi fascinante et riche que paraisse cette diversité aux yeux des visiteurs que nous sommes, elle constitue un défi de taille pour ces jeunes pays, fondés il y a trois ou quatre décennies, après leur indépendance. L'Indonésie, la Malaysia et Singapour n'existent sous leur forme actuelle que depuis qu'à tour de rôle elles ont réussi à secouer le joug du colonialisme. Trois pays distincts, qui font leur entrée dans le monde moderne à des rythmes différents. Chacun a choisi une voie qui lui est propre pour relever le défi de former une nation à partir d'une telle variété de peuples. Alors que le Canada est toujours déchiré par la question de la gestion de ses différences, y a-t-il pour nous des leçons à tirer des expériences du Sud-Est asiatique?

L'Indonésie

Peu après la deuxième guerre mondiale et la cruelle occupation japonaise, les Indonésiens ont dû avoir recours aux armes pour se libérer du pouvoir que les Hollandais avaient exercé sur eux pendant trois siècles et tentaient par la force de reprendre. En 1949, l'Indonésie a enfin obtenu son indépendance. Du jour au lendemain, ses nouveaux dirigeants devaient définir une façon de gérer ce grand pays, éparpillé sur 13 677 îles, s'étendant sur une distance de 5 200 kilomètres, avec une population qui dépasse aujourd'hui les 185 millions d'habitants.

Afin de rendre possible la communication entre ses 335 groupes ethniques qui parlent 250 langues différentes (sans compter les dialectes!), l'Indonésie a adopté une seule langue officielle, le *Bahasa Indonesia,* langage malais que l'on utilise depuis des siècles dans l'archipel indonésien et sur la péninsule malaise pour le commerce. Langue seconde pour la majorité des Indonésiens, le *Bahasa Indonesia* a d'abord été un outil politique dans le mouvement d'indépendance, dont le slogan était: «Une nation, un pays, une langue!». À la suite de l'indépendance, c'est plutôt le bilinguisme qui est devenu une réalité courante, puisque l'indonésien est enseigné dans toutes les écoles, alors que chaque enfant apprend parmi les siens la langue de son propre groupe ethnique.

Géographiquement et ethniquement, l'Indonésie est sans doute le pays le plus morcelé et le plus diversifié du monde. Dans ce vaste archipel, le concept de nation prend certes une signification bien différente de celle qu'on lui donne au Québec; celui-ci s'appuie sur un passé commun et une culture unique.

En Indonésie, on fait la promotion de l'unité nationale par le moyen du concept de *Pancasila,* ou des «Cinq Principes». Il s'agit d'un programme idéologique développé par le gouvernement et que tout Indonésien est encouragé à adopter comme sa propre philosophie. Les cinq principes, dont certains ne sont pas tout à fait clairs, s'énoncent comme suit: 1. Croyance en un seul Etre Suprême. 2. Une humanité juste et civilisée. 3. Le nationalisme, l'unité de l'Indonésie. 4. La démocratie, guidée par la sagesse du consensus qui émerge de la discussion et de l'entraide mutuelle. 5. La justice sociale.

Trois pays distincts, qui font leur entrée dans le monde moderne à des rythmes différents. Chacun a choisi une voie qui lui est propre pour relever le défi de former une nation à partir d'une telle variété de peuples.

Malgré ces beaux principes, la démocratie ne s'exerce naturellement pas comme en Occident. Il serait bien naïf de s'attendre à ce qu'une société féodale puisse passer en une ou deux générations à un système démocratique à l'occidentale, alors que nous y avons nous-mêmes mis des siècles! Malgré le fait que l'Islam soit pratiqué par 90 % de sa population, l'Indonésie n'en a pourtant pas fait une religion d'État, n'imposant à la liberté de religion qu'une limite: le monothéisme. D'autre part, la dissidence politique ou le nationalisme régional sont mal tolérés dans ce pays, dont l'inscription de l'emblème national se lit ainsi en sanscrit: «*Bhinneka Tunggal Ika*», qui se traduit à peu près par «Nous sommes plusieurs, mais nous sommes un».

Singapour et la Malaysia

Séparée de l'Indonésie par le fameux détroit de Malacca, Singapour, cette petite île-nation au bout de la péninsule malaise, a été fondée au début du dix-neuvième siècle par les Anglais, qui ont acheté ce territoire stratégique du Sultan de la province de Johore, au sud de la Malaisie. Ainsi a débuté pour Singapour l'histoire de son isolement

du reste de la péninsule à laquelle pourtant elle se rattache géographiquement. Lors de l'indépendance que la Malaisie a obtenu pacifiquement de l'Angleterre en 1957, Singapour a voulu retourner dans le giron malais, auquel elle se sent liée aussi bien culturellement que géographiquement. Ce n'est qu'en 1963 qu'elle a pu le faire, libre à son tour de décider de son destin. Alors s'est constituée la Malaysia, monarchie parlementaire regroupant la Malaisie péninsulaire, les anciennes colonies britanniques de Bornéo (Sarawak et Sabah) et Singapour. Mais pour cette dernière, l'union fut de très courte durée.

La période qui a suivi l'indépendance de ces nations les a toutes vues aux prises avec de sérieux conflits entre les forces vouées à la démocratisation et la tenace infiltration communiste. Des luttes intestines sanglantes ont longtemps menacé la stabilité très fragile de ces jeunes pays. Pour assurer sa propre survie, la Malaysia a cru devoir sacrifier son union avec Singapour, dont la population, majoritairement chinoise, risquait de créer un déséquilibre ethnique et par conséquent politique.

C'est ainsi que Singapour est devenue à son tour une nation indépendante et qu'elle a dû accepter, contre son gré, le défi de se développer seule. Pour ses moins de deux millions d'habitants, entassés sur leur petite île, l'avenir ne paraissait sûrement pas très prometteur! Contrairement à l'Indonésie (et à la Malaysia comme on le verra), Singapour n'a pas décidé d'une seule langue nationale, mais a plutôt opté pour la reconnaissance de quatre langues officielles, celles des trois principaux groupes ethniques qui se partagent le territoire: le chinois (mandarin), le malais et le tamoul, ainsi que celle qui a marqué son histoire et qui est aujourd'hui la langue du commerce international, l'anglais. Dans les endroits publics de cette ville-État moderne, tels l'aéroport et le métro, les indications peuvent se lire en quatre langues, alors que les petits commerces de quartier annoncent dans les langues les plus utilisées par leur clientèle.

La Malaysia s'est définie tout autrement. Son groupe ethnique le plus nombreux, les Malais, qui englobe presque la moitié de sa population de 18 millions d'habitants, est aussi le plus pauvre, s'étant traditionnellement peu impliqué dans l'industrie et le commerce. Dans sa constitution, le pays s'est donné comme but le redressement de cette inégalité et vise l'amélioration de la position sociale et de la situation économique des Malais. La reconnaissance du Malais (*Bahasa Malaysia*) comme unique langue officielle, et de l'Islam comme religion d'État, illustre la place prépondérante qu'on entend donner à ce groupe ethnique.

Qu'en est-il de l'autre moitié de la population? Elle est constituée principalement de Chinois (35%), d'Indiens (10%) et de divers groupes autochtones qui vivent surtout dans la jungle. À Kuala Lumpur, la capitale, on publie les journaux en six langues, dont trois quotidiens en anglais. Dans les quartiers populaires chinois, les enseignes commerciales, les menus des restaurants, les conversations sont dans la langue de cette minorité très présente. À l'école, cependant, la jeune génération de Malaysiens apprend obligatoirement le malais comme langue première. Cette génération saura-t-elle mieux communiquer ou se retranchera-t-elle derrière ses différences, comme l'ont fait ses parents et ses grands-parents?

Sauront-ils mieux se comprendre, ces divers peuples que l'on tente d'unir par l'école et le travail, mais qui restent séparés non seulement par la culture et les traditions, mais aussi par des lois telles celle qui fait de l'Islam la seule religion officielle? Tout Malaysien doit déclarer sa religion pour obtenir une carte d'identité, mais les Malais n'ont pas le choix en la matière, ils sont et doivent demeurer musulmans et les mariages avec des non-Malais ne sont tolérés que si ces derniers se convertissent à l'Islam.

Par de telles lois, le gouvernement impose une division claire de la population en deux parties à peu près égales, qui demeurent presque imperméables l'une à l'autre. Pourtant, les dirigeants, conscients des difficultés que représente la création d'une nation à partir du «musée anthropologique» de sa population, ont mis sur pied en 1969 un département de l'Unité Nationale, avec le mandat de formuler une idéologie nationale. Les «*Rukunegara*», comme le «*Pancasila*» de l'Indonésie, sont les articles de foi de l'État. On en compte également cinq: 1. Foi en Dieu; 2. Loyauté envers roi et pays; 3. Respect de la Constitution; 4. Autorité de la loi; 5. Bon comportement et respect de la moralité. Ceci ressemble plutôt à des préceptes moraux qu'à des principes pour assurer l'union d'une nation. Quoi qu'il en soit, pour le moment, la paix règne et les tensions sont bien contenues, alors que la Malaysia connaît un essor économique remarquable.

Races et Ethnies

Stephen Schecter est de ceux pour qui le terme et le concept de «race» sont des inventions qui ne correspondent nullement à la réalité et ne servent qu'à encourager l'exagération des différences entre les êtres humains et l'exploitation de certains groupes par d'autres. Il a presque réussi à me convaincre de bannir ce terme de mon vocabulaire, puisqu'il s'agit (peut-être) d'une illusion qui a servi et sert encore à justifier la discrimination par les actes les plus banals ou par les horribles génocides que connaît encore notre siècle. Mais ce raisonnement ne devient-il pas utopique et même dangereux, lorsqu'il nous pousse jusqu'à la négation des différences ethniques?[1] Les peuples existent indéniablement puisque leur langue, leur culture, leurs traditions les distinguent les uns des autres. Ce sont ces éléments qui définissent une ethnie.

S'il est une leçon que nous pouvons tirer du Sud-Est asiatique, c'est l'impossibilité de nier ces différences. N'est-ce pas ce message même que les Québécois tentent depuis si longtemps de faire entendre au reste du Canada ? N'est-ce pas ce que les peuples autochtones ont presque réussi à faire reconnaître?

Ainsi que nous le montre l'expérience de l'Asie du Sud-Est, il y a bien des façons de gérer ces différences. Aucune n'est parfaite, puisqu'elles sont toutes des compromis destinés à concilier les intérêts économiques, stratégiques et politiques de groupes humains qui, tout en cohabitant dans un espace géographique donné,

s'identifient à une collectivité avec laquelle ils partagent de nombreux éléments culturels. Les conflits et les tensions sont inévitables, mais généralement tolérables, à moins que l'intolérance et l'exploitation ne se mettent de la partie.

Alors qu'au Canada, nous en sommes à «tirer la couverte» entre deux peuples fondateurs et un nombre indéterminé de premières nations, nous semblons nier le fait que de profondes transformations bouleversent actuellement notre société, puisque nous y introduisons une diversité plus grande qu'elle n'en a connu de toute son histoire. Imaginer que le Québec ou le Canada peut être géré en niant cette multiplication de ses différences ethniques, c'est faire l'autruche. Le Québec ne pourra plus très longtemps s'illusionner sur son homogénéité, qu'il soit souverain ou non. Pas plus que le Canada. Notre défi demeure celui que nous relevons, somme toute, assez bien depuis nos débuts: vivre avec nos différences.

NOTE

1. *Cité libre*, octobre-novembre 1992

Lettre de Harare

Une vérité à deux têtes

HEATHER HILL

Le travail du reporter, dans un pays africain comme le Zimbabwé, n'est pas du tout le même qu'au Canada. Je suis arrivée en Afrique avec les rêves habituels du correspondant à l'étranger: je me voyais sur un champ de bataille, courant à la rencontre des balles, ou lancée dans d'interminables voyages à travers déserts et savanes, prête à tous les risques pour réussir un bon article. De fait, ce type de journalisme est encore pratiqué en Afrique mais de moins en moins depuis la fin de la Guerre froide. Les journalistes doivent surtout faire face à un autre défi, plus complexe et plus difficile, qui consiste à distinguer la vérité selon les Noirs de la vérité selon les Blancs.

Chaque événement et chaque débat se déroule dans un brouillard de témoignages contradictoires. Il existe toujours deux interprétations des faits: celle des représentants du camp des Noirs et celle du camp des Blancs. Les deux versions respectent quelques faits mais, face aux diverses versions, les journalistes se retrouvent dans le domaine du mythe, de la propagande et des omissions. J'ai fait récemment le plongeon dans ce domaine en visitant le lowveld du Zimbabwé pour un reportage sur les bêtes qui y meurent de soif et de faim à cause de la sécheresse dont souffre le pays. Je me rendais au parc national Gonarezhou; j'y avais rendez-vous avec le conservateur de cette institution qui devait me servir de guide lors d'un tour de l'immense parc et d'une visite à l'opération-sauvetage sans précédent, entreprise pour venir au secours des animaux menacés.

Il existe toujours deux interprétations des faits: celle des représentants du camp des Noirs et celle du camp des Blancs. Les deux versions respectent quelques faits mais face aux diverses versions, les journalistes se retrouvent dans le domaine du mythe, de la propagande et des omissions.

Opération très simple, pensez-vous. Une chouette aventure qui m'offrait l'occasion de porter mes tenues safari et de jouer les touristes, en rase campagne, à bord d'une Landrover.

Le conservateur et moi avons passé une journée entière à rouler dans le parc en dénombrant les puits secs, les carcasses de girafes et d'antilopes. Nous avons visité le camp où les éléphants déjà fusillés devaient être équarris. Le conservateur m'a expliqué que pour sauver les bêtes, il fallait en abattre un bon nombre et réduire le troupeau à un noyau susceptible de survivre jusqu'à la prochaine saison des pluies.

Je prenais des notes et des notes. Bientôt, j'ai identifié le thème qui sous-tendait tout le discours de mon hôte. Celui-ci soupçonnait les Blancs, chasseurs professionnels, conservateurs et apôtres de l'environnement, d'ourdir une intrigue pour tirer profit des animaux. Le complot consistait à vendre une partie des animaux exotiques aux fermiers blancs qui en peuplaient leurs safaris privés. Ces fermiers achetaient les bêtes à très bas prix, m'affirmait le conservateur et, dans quelques années, ils en tireraient des sommes importantes. D'après lui, les Blancs profitaient de la sécheresse pour s'enrichir.

À la fin de la journée, parvenus aux quartiers généraux du parc (moi comblée, enduite de poussière et la tête bourdonnante de renseignements), le conservateur m'a remis des documents pour appuyer sa thèse. De retour à mon hôtel, je les ai parcourus. Y étaient exposés les raisons qui avaient motivé l'abattage des bêtes et les critères qui avaient servi à établir les prix de vente pratiqués dans les transactions avec les fermiers. Un comité de trois personnes, dont le conservateur lui-même, avait signé ces textes.

La démonstration me paraissait assez logique. Que faire, alors, des accusations de profits malhonnêtes formulées dans ces rapports ?

Dès le lendemain matin, je rencontrais un leader des

Blancs de la région, ex-membre du comité susmentionné, qui m'a donné sa version de «l'affaire Gonarezhou». Il m'a raconté qu'on avait fait appel à lui et à quelques autres Blancs experts en conservation et en écologie. Mais, quand les autorités du parc avait cru n'avoir plus besoin de leurs services, on les avait fichus à la porte.

Qui donc avait raison?

D'une part, il est exact que les fermiers achetaient les bêtes: bisons, antilopes, éléphants et hippopotames, à des prix dérisoires. Autrement, celles-çi allaient sûrement crever. J'avais également constaté que la campagne nationale pour le sauvetage des bêtes était une initiative des Blancs plutôt que des Noirs, et que les fonds souscrits en faveur de cette campagne avaient été confiés à une société de conservation présidée par mon second interlocuteur.

D'autre part, le conservateur soutenait que les Blancs tiraient des avantages de tout, même des désastres. Les employés du parc, disait-il, ont à peine de quoi manger mais les Blancs se préoccupent davantage des animaux que des Africains. Et le directeur du département des parcs nationaux, à Harare, n'avait jamais répondu au message adressé par télécopieur, où on lui demandait de régler la question des prix de vente.

En dernière analyse, l'affaire Gonarezhou se présentait comme une variation de l'éternel conflit africain: opposition entre deux camps qui se méprisent mutuellement, chacun soucieux de se justifier plutôt que d'atteindre la vérité. Et ce conflit affecte profondément la pratique du journalisme. Ici, la vérité a deux têtes qui se parlent l'une à l'autre. ✐

Prix Nobel de la paix 1992

Une femme et son peuple

Nicolas Gilbert

Rigoberta Menchú, lauréate du prix Nobel de la paix 1992, est une femme exceptionnelle. Il fallait, de toute évidence, un courage hors du commun pour se dresser contre l'une des dictatures les plus féroces de la planète — les juntes militaires qui se sont succédé au Guatemala entre 1978 et 1986.

Et pourtant, l'histoire de Rigoberta Menchú, une indienne Quiché, est celle de tout son peuple. Car la répression et l'exploitation des Indiens dans ce qui est aujourd'hui le Guatemala remontent à l'arrivée du conquistador Pedro de Alvarado en 1524. La conquête débuta par des massacres à grande échelle, et se termina avec la réduction en esclavage des autochtones. Suivit alors, pour ces derniers, une longue nuit qui dura quatre siècles.

Le Guatemala connut un bref intermède de progrès avec l'élection, en 1951, du colonel Jacobo Arbenz Guzmán, qui entreprit une vaste réforme agraire au profit des paysans. Mais Arbenz fut renversé en 1954 lors d'un coup d'état téléguidé par la CIA (un précédent qui devait se répéter ailleurs), et la terreur succéda à l'espoir.

Mais à défaut d'avoir brisé les chaînes d'un peuple exploité, le prix Nobel de Rigoberta Menchú aura au moins rompu le mur du silence.

Les années 60 virent le début de la lutte armée contre le régime. Et surtout, les paysans indiens, qui formaient 60 % de la population, s'organisèrent pour faire valoir leurs droits. Mais la riposte du pouvoir fut impitoyable; elle aurait fait plus de 100 000 morts, 40 000 «disparus» et un million de personnes déplacées sur une population de neuf millions d'habitants.[1] La répression connut son apogée sous les règnes successifs des généraux Romeo Lucas García (1978-1982), Efraín Ríos Montt (1982-1983) et Oscar Mejía Victores (1983-1986); rien que pour les quatre mois qui suivirent la prise du pouvoir par Ríos Montt, de mars à juin 1982, Amnistie internationale a recensé 60 massacres de paysans totalisant 2 186 victimes![2]

La famille de Rigoberta Menchú se trouvait au coeur de la tourmente. Son père, Vicente, s'était impliqué activement dans la résistance des paysans du département d'El Quiché contre les tentatives de spoliation menées par les propriétaires terriens. En 1977, après deux séjours en prison, Vicente Menchú participa à la fondation du comité de l'unité paysanne (CUC). Très vite, ses enfants militèrent à ses côtés. Mais la famille allait payer très cher son engagement.

En 1979, l'un des fils de Vicente Menchú, Patrocinio, fut arrêté, abominablement torturé, puis arrosé d'essence et brûlé vif avec d'autres prisonniers. Comme tous les habitants de leur village, la famille Menchú avait été forcée d'assister au supplice. Puis le 31 janvier 1980, un groupe de paysans, dont Vincente Menchú, occupa l'ambassade d'Espagne à Guatemala. Le jour même, contre la volonté de l'ambassadeur, la police donna l'assaut; un incendie éclata, et les paysans qui n'avaient pas été d'abord abattus périrent brûlés vifs (un seul survécut, mais fut enlevé à l'hôpital le lendemain et assassiné illico). Quatre mois plus tard, c'était au tour de la mère de Rigoberta Menchú, Juana Tum, d'être arrêtée, torturée et assassinée.[3]

Entre-temps, Rigoberta Menchú était devenue une dirigeante du CUC; elle prit part notamment aux manifestations du Premier Mai 1981, au cours desquelles des pay-

sans et des travailleurs érigèrent des barricades au coeur de la capitale. Mais ensuite, pourchassée, elle dut entrer dans la clandestinité, puis s'exiler au Mexique. Elle est, depuis, le principal porte-parole des Indiens du Guatemala.

Et sa tâche n'est pas terminée car, malgré le retour (théorique) à la démocratie, la situation des paysans ne s'est guère améliorée. Et la répression se poursuit : *cette année*, des dizaines de personnes ont été assassinées par l'armée et les «escadrons de la mort».[4] Mais à défaut d'avoir brisé les chaînes d'un peuple exploité, le prix Nobel de Rigoberta Menchú aura au moins rompu le mur du silence.

NOTES

1. Maurice Lemoine, «Le chagrin et l'effroi au Guatemala». *Le Monde diplomatique*, décembre 1991.
2. Amnesty International, «Guatemala: the human rights record». *Amnesty International publications*, 1987.
3. Elisabeth Burgos, Moi, *Rigoberta Menchú. Une vie et une voix, la révolution au Guatemala*. Éditions Gallimard, 1983.
4. *Le Devoir*, 17 octobre 1992.

Prix Nobel de littérature 1992

Le nouveau monde de Derek Walcott

GEORGE LANG

Après coup, on comprend bien les raisons qui ont motivé les électeurs du comité Nobel : l'ascension de Derek Walcott était en quelque sorte prévisible. Une logique diplomatique prévaut au sein de cette assemblée, qui doit sélectionner les candidats à partir de critères tant géographiques que littéraires.

Le dernier Antillais à arracher ce prix était le guadéloupéen Saint-John Perse, en 1960. Or, depuis des décennies il y a un tel foisonnement culturel dans ce bassin où se retrouvent toutes les langues du Nouveau Monde — et tous ses excès — qu'il lui fallait tôt plutôt que tard un lauréat. Et c'était aussi le tour de l'anglais.

Né en 1930 à Sainte-Lucie, ancienne colonie française passée après la défaite de Napoléon sous le contrôle des Britanniques, Derek Walcott était petit-fils de grand-pères blancs et de grand-mères noires. Le lendemain de l'annonce de son prix Nobel, on a évoqué dans *Le Monde* cette situation soi-disant difficile, sans compter que Walcott était, le malheureux, un anglophone issu de la minorité protestante d'une «île à majorité catholique et de culture francophone». Voilà qui devrait d'emblée intéresser les lecteurs de l'île de Montréal. Sauf que *Le Monde* se trompe sur un détail. Si la religion de Sainte-Lucie est bien catholique, sa culture est plutôt créole. Distinguo dont on se passe facilement à Paris, mais qui est justement de la sorte que Walcott a su développer dans son écriture somptueuse, où il s'agit souvent de l'identité, et des pièges qu'elle tend. Car si Walcott a, depuis sa tendre jeunesse, aimé l'anglais avec toute la ferveur d'un poète-né, il n'en demeure pas moins que c'est la civilisation créole qui s'exprime par sa voix.

Quelles sont donc les visées de cette civilisation dont on parle tellement aux Antilles ? Citons l'*Éloge de la Créolité* publiée il y a trois ans par quelques écrivains de la jeune génération martiniquaise qui depuis un certain temps remportent la palme là-bas et aussi à Paris: Patrick Chamoiseau (prix Goncourt 1992), Raphaël Confiant, et leur ami linguiste Jean Bernabé.

Mais pourquoi choisir ? Lisons Walcott et Glissant ensemble.

«Penser le monde aujourd'hui, l'identité d'un homme, le principe d'un peuple ou d'une culture, avec les appréciations du dix-huitième ou du dix-neuvième siècle serait une pauvreté. De plus en plus émergera une nouvelle humanité qui aura les caractéristiques de notre humanité créole [...] Le fils, né et vivant à Pékin, d'un Allemand ayant épousé une Haïtienne, sera écartelé entre plusieurs langues, plusieurs histoires, pris dans l'ambiguïté torrentielle d'une identité mosaïque. Il devra, sous peine de mort créative, la penser dans toute sa complexité».

Malheureusement, il n'y a pas aux Antilles de Conseil des Arts, comme au Canada, pour promouvoir la traduction littéraire. Celles que nous possédons de Walcott sont peu nombreuses et pas tellement satisfaisantes — lacune que l'effet Nobel comblera sans doute dans un proche avenir.

Le lecteur devra donc retrouver la vision créole du Sainte-Lucien dans sa version originale ou, pour ceux qui préfèrent goûter la poésie dans leur langue maternelle, partir à sa recherche chez d'autres écrivains antillais.

Je pense surtout à Édouard Glissant, de deux ans l'aîné de Walcott et son compatriote dans le sens large du terme, car né à une centaine de kilomètres, au nord de la Sainte-Lucie, dans le département français de la Martinique.

La victoire de Walcott a éliminé Glissant de la course au prix Nobel dans un avenir immédiat. Tout de même, son oeuvre en français est aussi abondante et fertile que celle de Walcott, et nous avons nous-mêmes des attaches particulières avec le Martiniquais, qui, grâce à des visites fréquentes, connaît bien la culture d'ici, et dont le dernier recueil de poésie, *Fastes*, vient de paraître d'ailleurs aux Éditions du GREF à Toronto.

Mais pourquoi choisir ? Lisons Walcott et Glissant ensemble. La leçon qu'ils ont tous les deux tirée de la diversité antillaise, est la même : les visions distinctes doivent se complémenter, non se contredire.

À lire, relire, ne pas rire

Sophie Rostopchine, comtesse de Ségur

MARIE DESJARDINS

Si mes renseignements sont justes, le premier livre de la comtesse de Ségur parut à la Noël 1856. Ainsi, il y a cent trente-six ans, des enfants recevaient pour leurs étrennes, comme on disait alors, les *Nouveaux contes de fées*, illustrés par Gustave Doré. Ces enfants devenaient vraisemblablement, selon les ventes — extraordinaires — des fanatiques d'une Russe devenue Française, Sophie Rostopchine. Grâce à l'imagination, à l'esprit, au talent d'observation et surtout à la personnalité et à la philosophie de cette femme de cinquante-sept ans, en effet, ces jeunes lecteurs allaient enfin sortir d'une bien triste littérature enfantine. Non pas celle des contes de Perrault, de Grimm ou d'Andersen, mais bien celle des auteurs à la mode du temps, à leur mode, Victorine Monniot, Julie Gouraud et Zénaïde Fleuriot, pour ne mentionner que celles-là.



En général, ces femmes, pieuses et bien intentionnées, mettaient en scène des petites filles larmoyantes, brodant au coin du feu, égrenant leur chapelet en craignant le pire, obéissant au doigt et à l'oeil à leur vénéré papa, patriarche à qui elles n'osent jamais poser une seule question et de qui elles respectent quasi religieusement la sacro-sainte vie privée, maître incontesté du petit nid où elles gigotent à peine, passant leur temps à attendre les hommes de la maison, c'est-à-dire leur père et leurs frères, condamnées, bien sûr, à ne jamais rien connaître de leurs activités «hors foyer». Ces femmes, conscientes voire heureuses de l'infériorité de leur sexe, décrivaient pour un petit public avide de lecture, des mamans tristes, recluses, effrayées au point de s'évanouir à la vue d'un insecte, ternes comme un plancher mal ciré; décrivaient également des petits garçons contraints de quitter leurs mamans pour suivre leurs papas dans la vraie vie. Bref, elles reconstituaient leur monde ennuyeux, y glissaient leur navrante philosophie de la soumission à tout prix, et remplissaient la tête de leurs lecteurs des images molles et pénibles de la résignation. Je ne me permettrai pas d'affirmer que la comtesse de Ségur a pu changer le cours des mentalités des enfants de son époque, mais je me permettrai d'écrire que je le pense vraiment, ayant travaillé sur la littérature enfantine du XIX[e] siècle en France, et ayant pu constater que des femmes dans son genre, il n'y en avait pas d'autres qu'elle qui écrivaient pour les enfants.

Les premiers inconditionnels de la comtesse de Ségur le sont devenus, certainement, parce qu'ils ont découvert dans ses romans, par exemple, au lieu d'une héroïne geignarde et obsédée par le sacrifice, une Sophie de quatre ans occupée à découper en morceaux les poissons rouges de sa mère...

Revenons à eux et mettons-nous dans le contexte. Il est révolutionnaire. Les premiers inconditionnels de la comtesse de Ségur le sont devenus, certainement, parce qu'ils ont découvert dans ses romans, par exemple, au lieu d'une héroïne geignarde et obsédée par le sacrifice, une Sophie de quatre ans occupée à découper en morceaux les poissons rouges de sa mère, à entraîner son cousin Paul dans ses «malheurs» : piquer un pauvre âne avec une épingle fixée à son soulier, à la grande peur de Paul, d'ailleurs, qui craint la vitesse et les réprimandes, servir un faux thé à ses amies, composé de craie et de l'eau du chien, voler la boîte à ouvrage de sa mère qui ne veut pas la lui donner, engloutir, en son absence, la moitié de ses fruits confits... Sophie, ou la première délinquante de la littérature enfantine.

Elle fut suivie, entre autres, de la Gisèle de Gerville de *Quel amour d'enfant !*, hystérique voulant, lieu commun oblige, dévorer la vie à pleines dents, c'est-à-dire sortir en courant des sentiers battus, refuser à corps et à cris une éducation barbante et inefficace, exiger de monter à cheval envers et contre tous, satisfaire sa soif de luxe en épousant un *sugar daddy*, l'abandonner comme un vieux

chiffon après deux années de mariage se résumant à une course folle dans le monde des plaisirs et des hommes—fort probablement—se remettre en question, enfin, devenir amoureuse de l'homme de sa vie et avoir des enfants de lui. À peu de chose près, une vie de femme comme beaucoup de femmes en vivent à l'aube de l'an deux mille.

Ce n'était pas que Sophie Rostopchine, comtesse de Ségur, eût nécessairement l'imagination fertile, c'était parce qu'elle était elle-même une vraie femme, c'est-à-dire un être humain aspirant à sa dignité et à son accomplissement. Aussi servit-elle à ses jeunes lecteurs le thème redondant de la pauvre petite fille qui veut désespérément s'instruire: Christine des Ormes, de *François le Bossu* qui, à huit ans, se mit enfin à l'étude des mathématiques, de la géographie, de l'histoire, de quatre langues vivantes, de deux langues mortes, dont l'hébreu; de Geneviève Dormère, incomparablement instruite par ce personnage inoubliable de vieille fille non frustrée d'*Après la pluie le beau temps* et qui préféra longtemps sa peinture, sa musique et son écriture, à quelques maris stupides et machos qui l'auraient arrachée à son indépendance et à son quotidien productif.

Tant de personnages féminins, donc, qui s'opposaient assez radicalement à ceux des autres romans de l'époque, tant par leur vitalité que par leur détermination, autrefois nommée audace. Expliquer la complexité de l'oeuvre et de la vie de la comtesse de Ségur en quelques pages est impossible et ridicule. Je voudrais cependant convaincre que ses romans sont toujours des idées d'étrennes pour les enfants qui, s'ils les aiment, les voudront tous, à ma grande joie et à celle des libraires. Idées d'étrennes pour les parents et les grands-parents qui trouveront dans ces romans d'enfants des histoires d'adultes, et surtout l'un des discours féministes les plus subtils et les plus intéressants des derniers cent cinquante ans. Je ne prétends pas que la comtesse de Ségur avait littéralement cette intention. Mais je constate, à la lumière de sa vie et de son oeuvre pleine d'humour et de pathétisme, que le résultat de treize ans d'écriture fut la peinture d'un monde féminin à la fois révolté, revendicateur, autonome, vainqueur, épanoui et accompli.

Des exemples en vitesse illustreront aisément, à mon avis, cette déclaration que les critiques, qui n'ont vu chez Sophie Rostopchine qu'une grand-mère mangeuse de missels et qu'une sado-maso amateur de fouet et de sang, balayeraient à coups d'arguments mesquins, nés de leur mauvaise foi et de leur mauvaise connaissance de son oeuvre. Des exemples, donc, il en pleut dans les vingt romans. Il importe toujours de les interpréter dans le contexte, celui d'une société bourgeoise, aristocrate et noble assez importante au Second Empire, société largement préoccupée de bonnes moeurs, de morale et de convenances.

Je songe aux *Deux Nigauds* et à Madame Bonbeck, veuve depuis toujours, chipie et fière de l'être, car elle a bon coeur, au fond, Parisienne invétérée follement passionnée de violon. Elle cohabitera avec deux Polonais ramassés dans la rue parce que l'un sait lire la musique et l'autre en jouer. Un pas de plus dans l'interprétation et il s'agit de concubinage. Dans les faits, de liberté, denrée rare pour les femmes de cette époque. Mlle Primerose, d'*Après la pluie le beau temps*, lui ressemble; célibataire dynamique, énergique, peintre et musicienne, elle revendique pour sa nièce orpheline, élevée par un mâle de la pire espèce, ignorant et plein de lui-même, une instruction élémentaire. Ne l'obtenant pas, elle livrera une lutte sans merci à ce tuteur inconscient en allant jusqu'à kidnapper sa nièce et obliger un notaire à entériner son geste, en un temps où l'adoption d'un enfant par une femme était loin d'être évidente.

Idées d'étrennes pour les parents et les grands-parents qui trouveront dans ces romans d'enfants des histoires d'adultes, et surtout l'un des discours féministes les plus subtils et les plus intéressants des derniers cent cinquante ans.

Chez la comtesse de Ségur, il y a aussi des sottes, des vaniteuses, passionnées d'argent, de luxe, de plaisirs. En un mot, des folles, comme elle se plaît à les nommer. Elle s'acharne à les décrire toujours grosses et laides, ridicules, à en faire des parvenues, des têtes de turc de la société féminine correcte, qui s'emploie, elle, à dénoncer l'inutilité et la stupidité de ces femmes, comme d'une honte à leur race, au digne monde féminin ségurien. Aux côtés de Madame des Ormes, tragédienne ratée avouant vingt ans alors qu'elle frôle la cinquantaine, de Mme Fichini, occupée, à coups d'extravagances, à se tailler une place dans la noblesse—en vain, car Sophie est là, qui veille, pour mieux assurer la chute de cette vulgaire roturière—, de Mme Papofski, nièce affreuse et enragée du *Général Dourakine*, uniquement vouée à mettre le grappin sur la fortune colossale de son oncle, aux côtés donc, de ces méprisées, se trouvent les femmes «bien» de ce monde littéraire et largement authentique.

Deux femmes seules et parfaitement autonomes gèrent l'*Auberge de l'ange-gardien*. Mme Blidot et Elfy, excellentes femmes, pour employer une expression typiquement ségurienne, ont adopté, malgré la loi, deux petits garçons abandonnés. Elles sont mères sans maris, filles-mères, si on veut pousser la symbolique, respectées de tout leur village parce qu'elles sont charitables et tout à fait honnêtes. La très jolie Elfy, dix-sept ans, transporte un lourd matelas à bout de bras à la stupeur des clients. Elle ira délivrer le général Dourakine, otage de méchants aubergistes, à la barbe de tous les hommes du village, brandissant un couteau de cuisine, accourant à la rescousse du séquestré et laissant la gent mâle, jambes flageolantes et coeur battant. Voici un type de femmes encensé par la comtesse de Ségur. Comme Mmes de Fleurville, d'Orvillet, de Roubier, de Réan, d'ailleurs, la plupart du temps veuves ou séparées à

l'amiable, dirigeantes incontestées de leur domaine, financièrement indépendantes, libres de se retirer du monde pour profiter de la nature, des gens et de leurs enfants, qu'elles élèvent dans la bonté, lorsqu'elles ne sont pas occupées elles-mêmes à leurs tâches intellectuelles, lecture, écriture, réflexion.

Sans aucun doute, la comtesse de Ségur a voulu dénoncer l'oppression des femmes et bâtir pour elles un monde affranchi. Là où sa thématique féministe m'apparaît d'avant-garde, c'est justement que celle-ci ait dépassé le niveau des seules protestations ou revendications. Là où cette thématique m'apparaît prophétique c'est à l'égard des hommes. Plus d'un siècle avant Elisabeth Badinter, Sophie Rostopchine campait dans son oeuvre tous les types d'hommes que cette féministe et sociologue extrêmement intéressante s'attache à nous décrire dans son récent ouvrage XY *de l'identité masculine*.

Plus d'un siècle avant Elisabeth Badinter, Sophie Rostopchine campait dans son oeuvre tous les types d'hommes que cette féministe et sociologue extrêmement intéressante s'attache à nous décrire dans son récent ouvrage XY de l'identité masculine.

Il m'apparaît important de lire XY, quoi qu'en dise certaine critique montréalaise — négative, comme par hasard — parce qu'il s'agit d'un document de fond d'une étoffe remarquablement rigoureuse. Pour nous donner cet état présent de la recherche scientifique, sociologique, psychologique et littéraire sur l'identité masculine, tant américaine qu'européenne — bravo — Elisabeth Badinter, en effet, a dû étudier et sélectionner la matière de plus de trois cents ouvrages sur la question. Ainsi, son petit livre, certes ardu à lire car il fourmille de notes en bas de page, nous fournit, outre une synthèse extrêmement bien menée des conclusions de la recherche, la propre thèse d'Elisabeth Badinter. Rapidement, cette recherche confirme que l'identité masculine, c'est-à-dire le chromosome Y, ou mâle, doit lutter pour s'imposer dans un embryon automatiquement femelle — chromosomiquement —. Ce qui a fait dire tout récemment à des scientifiques français que l'homme, biologiquement, est une femme contrariée.

Soutenue par de nombreuses thèses sur la poursuite de cette contrariété, Badinter nous montre que psychiquement, psychologiquement, socialement et historiquement, l'identité masculine se gagne dans la difficulté, la souffrance et, qui plus est, dans la négation de la femme. Le petit garçon, en effet, doit se dire et se faire dire, pour affirmer sa masculinité, qu'il n'est pas un bébé, pas une femme, pas sa mère. L'homme de demain, nous dit Badinter, après nous avoir brossé le portrait du macho, de l'homme mou, de l'homme doux, sera heureux car il saura se réconcilier avec la féminité qui se trouve en lui. Ainsi, selon cette argumentation, l'homme d'aujourd'hui est-il un mutant, un futur homme réconcilié. Je n'ai pas la prétention d'expliquer en ces quelques mots l'immense travail de Badinter, qui saura assurément faire évoluer les mentalités et vaincre quelques préjugés. Mon résumé est plus que simpliste et, si j'ai tenté d'en faire un c'est pour vendre ce livre, essentiel à mon avis, pour qui souhaite s'ouvrir l'esprit, et surtout pour en revenir à la comtesse de Ségur.

Feuilletez n'importe quel ouvrage de cet écrivain étonnant, et vous trouverez les types que Badinter décrit si bien. Les machos, bien entendu, dont je ne peux pas citer tous les noms: Georges Dormère, son père, Adolphe de Sibran, Jules de Trénilly et Gaspard Thomas. Méprisants à l'égard des femmes, sûrs de leur supériorité physique et intellectuelle, insensibles et mauvais. Des machos, tels qu'on en voit aujourd'hui, tels que les décrit Badinter. Sophie Rostopchine, en vraie féministe, en fait toujours des sots confondus et neutralisés par des femmes. Quant aux hommes mous, ils dominent son oeuvre. Monsieur des Ormes, le duc de Palma, le comte de Trénilly — mi-mou mi-macho — le comte de Gerville, pour ne citer que ceux-là, des sots pusillanimes, s'écrasent tous pour la même raison : ils sont soumis à des femmes autoritaires et affranchies. Exactement le type d'homme mou décrit dans XY, volontairement ramolli parce qu'il vit avec des féministes qui n'ont pas l'intention de plier.

Là où la comtesse de Ségur a vu plus loin que son nez et que ses intentions dénonciatrices, c'est dans sa description juste, belle et encourageante des hommes doux, voire réconciliés, des mutants avant l'heure. Ses mutants à elle, qui avait épousé un dur en mal de réconciliation, non pas avec sa mère, bien au contraire, mais bien avec ses propres qualités féminines. Où sont-ils? Ils se convertissent par exemple dans *Pauvre Blaise* et dans *La fortune de Gaspard*. Voyez l'exécrable Jules de Trénilly, malheureux parce qu'il est méchant — entendons macho en puissance — et qui, grâce à Blaise, garçon doux, réconcilié et croyant, retrouve le bonheur lorsqu'il se met à aimer sa soeur et sa mère. Voyez Gaspard, richissime industriel qui ne saura sourire tant et aussi longtemps que sa femme, à force de persévérance, n'ouvrira pas son coeur. Dans L'*Auberge de l'ange-gardien*, *François le bossu*, *Après la pluie le beau temps*, des hommes franchement réconciliés sèment le bonheur à tous les vents. Ils ont tous un point commun. Moutier, Jacques Dérigny, le général Dourakine, François de Nancé, Jacques de Belmont ne se contentent pas d'aimer, de respecter et d'admirer les femmes qui les entourent, mais ils les vénèrent, recherchent intuitivement leur chaleur, leur essence même, comme si ces femmes possédaient la clef de leur bonheur.

C'est la thèse d'Elisabeth Badinter, c'était celle de Sophie Rostopchine qui avait déjà compris le principe de l'Harmonie, du Yin et du Yan, si on veut, et qui, dès 1856, mettait en place la description du monde de demain, celui dans lequel les femmes et les hommes s'entendent à merveille parce qu'ils se connaissent, s'acceptent et laissent enfin s'épanouir toute la complexité de leur sexe. Il faut

s'enlever de l'idée que les petits livres de la bonne grand-mère Ségur sont à l'eau de rose, fleur bleue, gnangnan, édifiants jusqu'à l'ennui; rien n'est plus faux. Sophie Rostopchine, comtesse de Ségur, a peint ce que l'on tente aujourd'hui de nous expliquer. C'est entre autres pour cette raison que je n'ai cessé, en plus de vingt ans de fidélité, de lui vouer un culte.

BADINTER, Elisabeth, *XY de l'identité masculine*, Paris, 1992, Éditions Odile Jacob, 313 p.

SÉGUR, Comtesse de, *Nouveaux contes de fées*, *François le bossu*, *Après la pluie le beau temps*, *Le général Dourakine*, *L'Auberge de l'ange-gardien*, *Quel amour d'enfant !*, *Les malheurs de Sophie*, *Pauvre Blaise*, *La fortune de Gaspard*, *Les deux nigauds*.

(Ouvrages disponibles dans plusieurs éditions, notamment celles de Casterman, Jean-Jacques Pauvert, Folio).

À suivre

L'écologie est-elle un humanisme ?

LOUIS CORNELLIER

Livre brûlant rédigé dans une langue resplendissante d'indignation, *La peste verte* (Les Belles Lettres, coll. Iconolastes, 1991) de Gérard Bramoullé relançait, l'année dernière, un débat essentiel à la compréhension de notre époque: celui de la légitimité des mouvements écologistes. Féroce, brillante, mais très à droite[1] (la thèse principale du pamphlétaire se résumait à suggérer la privatisation mur à mur des espaces dits verts), cette charge n'échappait pas toujours aux dangers de la caricature qui guettent ce type d'entreprise. Aussi, la parution du nouvel essai de Luc Ferry intitulé *Le nouvel ordre écologique* nous permet-elle de replacer les choses dans leur juste perspective et, c'est trop rare pour que j'omette de le mentionner, de réfléchir intelligemment à ce problème qui fait bloc dans la pensée actuelle.

Avec une précision exemplaire (les lecteurs assidus de cet essayiste reconnaîtront là sa marque de commerce), Ferry pose l'interrogation qui se situe à la base de son projet: la défense de l'environnement et des animaux est-elle compatible avec un humanisme laïque issu des Lumières et s'inscrivant, plus particulièrement, dans la tradition criticiste kantienne qui définit l'humain comme être d'anti-nature, être-pour-la-loi, c'est-à-dire apte à transcender toutes les caractéristiques à l'intérieur desquelles certains voudraient le réifier? Autrement dit, «sous la question, [...], c'est toute notre attitude à l'égard de la modernité qui est en jeu. Et c'est parce que cette dernière est perçue par les écologistes radicaux comme entachée d'anthropocentrisme, qu'ils proposent, en vue de réhabiliter la nature, d'instituer de nouveaux sujets de droit» (p. 66).

L'humanisme laïque, se demande Ferry, peut-il relever le défi ? Il appert, suite à la réflexion qu'il mène, que oui. Or, pour ce faire, le penseur se doit d'éviter deux écueils principaux : l'humanisme cartésien, d'une part, et le courant dit de l'écologie profonde, d'autre part, défendu dans le milieu intellectuel français par Michel Serres, pour ne nommer que le plus connu de ces guerriers de la nature.[2]

Premièrement donc, et d'une façon somme toute assez surprenante, rejeter l'humanisme cartésien. La réaction est prévisible: pourquoi, se demandera-t-on fort légitimement, écarter Descartes s'il s'agit, en dernière instance, de défendre les acquis d'une modernité philosophique déjà fragile? Parce qu'il importe, répond Luc Ferry, dans la réflexion qui concerne les rapports de l'homme et de la nature, d'opposer Kant à Descartes sur un point essentiel: celui des divers ordres du réel. En d'autres termes, contre les cartésiens qui croient juste de réduire l'animal à une pure et simple mécanique, il faut faire appel, par souci du respect de la complexité, au concept de l'équivocité animale. Ni homme ni pierre, l'animal, parce qu'il souffre, interpelle la conscience humaine grâce à une analogie que le philosophe résume ainsi: «Or, le spectacle de la souffrance ne peut laisser tout à fait indifférent, s'agirait-il de celle d'un porc ou d'un lapin. Car elle est, selon un certain concept de la vie, le symbole par excellence de la non-appartenance au monde des choses; elle est finalisée, elle induit des réactions, telles que la fuite, qui témoignent d'une signification. [...] et c'est par cette capacité d'agir de façon non mécanique, orientée par une fin, que l'animal, analogon d'un être libre, nous apparaît, qu'on le veuille ou non, dans une certaine relation avec nous» (p. 111).

«Mais la biosphère donne vie tout autant au virus du sida qu'au bébé phoque, à la peste et au choléra comme à la forêt et au ruisseau. Dira-t-on sérieusement que le HIV est sujet de droit, au même titre que l'homme ?»

Ainsi présenté, le respect des animaux, loin de pouvoir être attribué à un romantisme naturaliste ou vitaliste quelconque, rejoint l'humanisme dont on veut ici faire la défense : «[...] il faudrait respecter les animaux pour ne point avilir l'homme [...]» (p. 111). Avis aux «culturalistes» à tous crins.[3]

Deuxièmement, dans un registre plus végétal qu'animal, le cas de l'écologie profonde. Pour aller à l'essentiel, on pourrait résumer ainsi la philosophie de ce

courant: parce que la nature est, en soi, dans son essence, une valeur (pour ne pas dire LA valeur) qu'il faut protéger et défendre, nous devons, comme les Lumières l'ont fait pour les hommes avec leur contrat social, de toute urgence, établir un contrat naturel afin d'assurer sa survivance. Mais en quoi, demandera-t-on ici aussi fort légitimement, la nature constitue-t-elle une valeur en soi? Parce qu'elle donne la vie, rétorquent les écologistes profonds. Parce que c'est grâce à elle que les humains, qui ne constituent qu'une espèce parmi tant d'autres, tout comme les animaux et les plantes, peuvent exister. Il convient donc, cela va de soi, de la préserver et cette préservation nécessite une nouvelle mentalité que l'on se propose de rendre tangible par un contrat naturel. À cette attitude, Ferry oppose deux objections: «la première, celle qui choque par son évidence, est que la nature n'est pas un agent, un être susceptible d'agir avec la réciprocité qu'on attend d'un alter ego juridique. C'est toujours pour les hommes qu'il y a du droit, pour eux que l'arbre ou la baleine peuvent devenir les objets d'une forme de respect liée à des législations — non l'inverse» (p. 257). La seconde, quant à elle, s'attaque à la naïveté de l'argument qui explique la valeur de la «biosphère» par un recours au don de vie: «Mais la biosphère donne vie tout autant au virus du sida qu'au bébé phoque, à la peste et au choléra comme à la forêt et au ruisseau. Dira-t-on sérieusement que le HIV est sujet de droit, au même titre que l'homme?» (p. 257).

Aussi, selon Luc Ferry, la dénonciation de l'anthropocentrisme inhérente à l'écologie profonde sous prétexte que l'homme serait le seul destructeur de la nature est une affirmation qui se détruit d'elle-même (il la compare à l'énoncé suivant: «J'étais sur un bateau qui a fait naufrage et il n'y a pas eu de survivant»). Son explication est convaincante : «Le contenu de l'énoncé est en contradiction avec les conditions de son énonciation.

Cette discordance se retrouve dans le discours juridique des écologistes profonds : s'imaginant que le bien est inscrit dans l'être des choses, ils en viennent à oublier que «toute valorisation, y compris celle de la nature, est le fait des hommes et que, par conséquent, toute éthique normative est en quelque façon humaine et anthropocentriste» (p. 244).

Et alors, cela posé, quelles conclusions peut-on en tirer ? Compatibles ou incompatibles, démocratie ou écologie? Compatibles, écrit Luc Ferry, mais à deux conditions. Parce que, trop souvent, les mouvements écologistes adoptent le schéma simpliste d'un certain romantisme — âge d'or, chute, restauration[4]—, la prudence est de mise. On rejettera, première condition, «les critiques externes de l'univers libéral, celles qui s'opèrent au nom d'un ailleurs radical, qu'il soit passé ou avenir (sic)», parce qu'elles «risquent de céder à nouveau aux troubles séductions des totalitarismes bruns ou rouges» (p. 248).[5] On optera plutôt pour une critique interne, réformiste, «la critique de la démocratie réelle et imparfaite au nom de ses promesses et de ses principes propres», car seule elle répond à l'exigence démocratique. En terme d'attitude écologique, cela se traduira par une prise de position dite environnementaliste pour laquelle la protection de la nature et son respect sont sous-tendus par un humanisme lucide.[6] Pas très exaltant comme combat ce type de réformisme? Au contraire, écrit Luc Ferry dans des pages absolument lumineuses;[7] il constitue l'âge adulte du politique, sa sortie de l'enfance, car «non seulement il cesse de faire miroiter l'espoir mystique d'un travail militant pour l'au-delà du monde réel, mais il ouvre, à la différence de l'idéologie révolutionnaire qui s'oriente à un terme ultime, un espace infini pour la réflexion et pour l'action» (p. 254). Ceux qui ont aimé *La mélancolie démocratique* de Pascal Bruckner jubileront à la lecture du *Nouvel ordre écologique* de Luc Ferry. Festin de l'intelligence. À suivre.

Luc FERRY
Le nouvel ordre écologique
Éditions Grasset, 1992, 280 pages

NOTES

1. C'est, d'ailleurs, un des défauts de cette collection malgré tout passionnante. Les critiques sont excellentes, mais les propositions relèvent souvent d'un capitalisme sauvage des plus débridés.
2. Les penseurs de l'écologie profonde cités le plus souvent dans le livre de Ferry sont américains : Bentham, Regan, Singer, etc. Pour la France : Guattari et Waechter, principalement.
3. Pour une entrée en matière plus brève que le livre entier de Ferry, on peut lire *La règle du jeu*, no 7, mai 1992, où Luc Ferry s'en prend à son ami Alain Renaut au sujet d'une réflexion menée par ce dernier sur la corrida. Passionnant.
4. Ce qui explique d'ailleurs pourquoi on y retrouve aussi bien des relents d'extrême-droite comme d'autres d'extrême-gauche, selon que la direction soit vers un retour ou vers un dépassement.
5. Tout un chapitre du livre de Ferry est consacré à une étude de la politique écologiste nazie sous la gouverne d'Hitler qui faisait preuve, ô l'honnête homme, de beaucoup de dévouement envers la nature et les animaux. Voir les pages 181-207.
6. Ici, il faudrait ajouter que, pour Ferry, l'écologie doit être un aspect de la politique et non le tout politique. Il rejette donc l'idée de former un parti politique sous une bannière uniquement verte. Les environnementalistes doivent s'intégrer à l'intérieur de partis aux horizons plus vastes.
7. Pages 248 à 256.

Repenser les marges

DANIELLE MILLER

Grâce, en partie, à certaines visées postmodernes, le style baroque vit présentement une renaissance. *The Happiness of Others*, recueil de nouvelles de Leon Rooke, auteur de Colombie britannique, contribue à la croissance de ce courant littéraire. Le contenu de cette oeuvre demeure fidèle à son titre car, ni ses narrateurs, ni les gens qui les entourent ne sont heureux ! Connu pour sa maîtrise du *magic-realism*, Rooke justifie son choix de contes non conventionnels en se vouant à la quête d'une nouvelle perspective sur la vie ainsi que sur la littérature. Pour ce faire, il met en scène des personnages et des situations qui séduisent puis choquent le lecteur. *The Happiness of Others* s'engage alors dans un remaniement de la réalité telle que nous la connaissons.

Les nouvelles qui composent ce livre, bien que pigées d'oeuvres précédentes, marquent un contraste important avec la nature surréelle/féérique des contes rookiens plus connus. L'ambiance démoniaque et apocalyptique de ce nouveau recueil évoque un côté monstrueux de l'humanité en faisant des schizophrènes, des hystériques, des brigands, et des aliénés, des êtres normaux plutôt que marginaux. Parmi ceux-ci, on retrouve l'artiste, et surtout l'écrivain, qui se heurte constamment aux demandes de la culture populaire. Il doit lutter, en effet, afin de produire un texte innovateur et fidèle à lui-même. Ainsi, dans la nouvelle «*Biographical notes*», Rooke dévoile sa stratégie et affirme que «*the point I would make about their existence is that filth remains filth until someone with a humanist perspective comes along and transforms it, often through art, into a thing that takes the measure of the beauty and depth of human life*». (L'argument que je voudrais avancer à propos de leur existence est que l'ordure demeure ordure jusqu'à ce que quelqu'un, muni d'une perspective humaniste, la transforme, souvent à travers l'art, pour lui donner la mesure de la beauté et de la profondeur de la vie humaine) (Rooke 217). Ce nouveau recueil conteste non seulement nos jugements esthétiques et moraux, mais encore les bases de nos prises de position. Avec son choix macabre de personnages, de situations, de lieux et de techniques, *The Happiness of Others* nous oblige à nous auto-analyser.

Pour travailler le lien entre la beauté et le bonheur, Rooke choisit une caste de personnages malheureux, et dits marginaux. Il nous demande de voir la beauté présente dans les sentiments d'amitié, et peut-être d'amour, que cette femme schizophrène de «*The End of the Revolution and Other Stories*» éprouve pour une autre femme qu'elle connaît à peine. Cette beauté reste, certes, difficile à percevoir puisqu'après avoir lu et pesé le conte, la narratrice nous paraît plutôt être une aliénée aux émotions perverses et dangereuses. Un dilemme semblable confronte le lecteur lorsqu'il rencontre, à plusieurs reprises, la femme hystérique du narrateur. Toutefois, il se peut que celle-ci ne soit pas folle, mais bien simplement poussée au désespoir par l'excentricité d'un mari qu'elle adore.

Rooke pousse la notion du sublime kantien à ses extrêmes dans «*The Broad Back of the Angel*». Son monstre, Gore, résident de l'asile, se promène avec une

Connu pour sa maîtrise du magic-realism*, Rooke justifie son choix de contes non conventionnels en se vouant à la quête d'une nouvelle perspective sur la vie ainsi que sur la littérature.*

fourchette dans le nez. Bien que sublime, cet homme demeure choquant et il nous répugne. L'auteur nous confronte et nous force à justifier nos sentiments d'horreur. Cependant, dans les nouvelles de Rooke, le difforme ne joue pas le rôle de l'innocent porteur de vérité comme c'est le cas dans l'oeuvre de Timothy Findly. Il sert à secouer le lecteur, à dévoiler le côté sombre de l'humanité et, enfin, à faire en sorte qu'il ne puisse continuer à refouler ces montres.

The Happiness of Others conteste et dévoile nos préjugés culturels et politiques. Un exercice souvent tortueux mais révélateur ! «*The Street of Moons*», nouvelle plus longue que les autres, raconte le voyage de deux couples américains au Mexique. Contrairement aux touristes idéaux, souriants, insouciants et riches qui hantent la publicité du Club Med, ces protagonistes emmènent leurs angoisses et leurs contraintes financières en vacances avec eux. Leur agressivité et leur arrogance américaine, néanmoins, ne fonctionnent plus à l'intérieur du petit village d'El Flores où ils résident, inondé et, par conséquent, aux prises avec la peste . De plus, ils se feront duper par un millionnaire mexicain, Senor Gomez, qui finira par acheter une des femmes les plus braillardes, Madeline, «la grande boca». L'horreur que l'on ressent, à juste titre, devant cet homme affreux qui profite des faiblesses des étrangers devient encore plus effrayante si l'on se reconnaît dans le rôle de touriste.

Mais la conduite de Gomez, qui profite du fait que le père de Madeline soit incapable d'envoyer de l'argent pour sauver sa fille, ne pourrait-elle pas être également qualifiée d'astucieuse ? Et ne remet-elle pas en question la supériorité des pays occidentaux en les rendant vulnérables ? En effet, lors d'un voyage en pays défavorisé, notre argent surévalué, au lieu de nous conférer du pouvoir, nous rend vulnérables et victimes de citoyens encore plus riches et moins scrupuleux. La prose de Rooke dévoile

l'hypocrisie naïve de nos présupposés «politically correct», et nous oblige à les abandonner, du moins temporairement, pour les remettre en question.

Un des aspects les plus déconcertants du recueil demeure l'attitude du narrateur envers les femmes. Presque misogyne, il semble néanmoins l'équivalent masculin de certaines protagonistes atwoodiens. Comme chez Guy Vanderhaegue, dans *The Happiness of Others*, l'homme n'est plus responsable du mal dans le monde. Il est maintenant victime. La femme de «*The Deacon's Tale*», qui dispute son mari et attaque incessamment sa prose, joue le rôle traditionnel de l'homme qui ne comprend pas tout ce que doit subir sa femme. Pire encore, dans «*Wintering in Victoria*», June illustre la moitié hystérique et violente du couple marié. Rooke transgresse ainsi, à travers ses nouvelles, les suppositions «politically correct» qui sont devenues la nouvelle doxa. Pour ce faire, il possède à sa disposition de nombreuses techniques souvent frustrantes pour le lecteur.

La plupart des nouvelles de *The Happiness of Others* ne sont pas des récits linéaires conventionnels. «*Biographical Notes*» contient une variété de revues journalistiques et de biographies de témoins qui participent au procès d'un réalisateur de films pornos suite au suicide de sa vedette. Cette nouvelle place le lecteur dans la même position que celle de l'auteur envers les faits. Tout deux collaborent ou se confrontent pour recréer les événements entourant le procès. Rooke poursuit ces pratiques déstabilisantes en opposant les monologues intérieurs de ses narrateurs à leurs dialogues extérieurs, et en détruisant toute homogénéité d'action, de temps, et de lieux. Ainsi, ce n'est qu'à la fin de «*The End of the Revolution and Other Stories*» que l'on s'aperçoit que le narrateur est une femme. L'auteur nous oblige constamment à défendre et à repenser nos interprétations d'événements et nos préjugés. *The Happiness of Others*, quoique cathartique, n'est certes pas pour ceux qui ne sont pas prêts à s'auto-psychanalyser !

Le nouveau recueil de Leon Rooke expose le lecteur à un autre monde baroque, difforme et macabre. L'auteur nous invite à repenser nos préjugés non pas en les discréditant, mais en changeant les bases sur lesquelles ils ont été bâtis. Une des scènes qui caractérise l'effet du livre sur le lecteur paraît à la fin de «*The Street of Moons*». Madeline, réconciliée avec son sort, et sachant que Gomez ne va pas faire nettoyer la piscine, pleine d'algues vertes dans laquelle elle veut nager, se fraye un passage dans le tapis vert, plonge sous l'eau, et surgit périodiquement pour reprendre son souffle. De même *The Happiness of Others* nous plonge dans un enfer irréel que nous devons travailler pour en tirer un sens et peut-être de la beauté. Ce faisant, le recueil est bien nommé car, malgré les traits plus ou moins attendrissants de certains personnages, le bonheur n'y figure pas. Cela reste, effectivement, un sentiment marginal pour autrui ! ✐

ROOKE, Leon,
The Happiness of Others,
Toronto, The Porcupine's Quill, 1991.



Les Flèches du Parthe

PAUL-CHRISTIAN NOLIN

«J'aime que les écrivains que j'aime citent dans leurs livres les écrivains qu'ils aiment. Comme ça, je sais quoi lire.»

— Brèves, Michèle MANCEAUX

Lecture

C'est en lisant la chronique de Guy Lagorce dans *L'Express* du 17 juillet 1992 que cette citation m'est revenue en mémoire. Lagorce m'a donné envie de consulter un nouvel outil de référence intitulé le *Dictionnaire des mots qui n'existent pas*. Il fallait bien qu'il fût inventé un jour, pour le plus grand plaisir des puristes et lexicologues amateurs. Parmi les perles qu'on y retrouve, citons les «hiérogriffes: hiéroglyphes censés indiquer les instructions de nettoyage sur la griffe d'un vêtement. Exemple: Mme Champollion, n'ayant pu déchiffrer les hiérogriffes, constata en ouvrant sa machine à laver que son pull-over taille 3 s'était transformé en brassière deuxième âge». Ou encore «testiculation: geste furtif et répété de certains hommes qui éprouvent le besoin obsessionnel de vérifier la présence de leurs attributs sexuels». Avouez que cela valait la peine de signaler cet ouvrage à ceux qui n'auraient pas lu la chronique en question... Une belle lecture en perspective pour ceux qui ne se prennent pas trop au sérieux, qui aiment rire d'eux-mêmes et puis ça change de la *Critique de la raison pure*.

Campagne référendaire

Puisque l'on est encore à l'humour, pourquoi ne pas parler de Claude Béland, président du Mouvement Desjardins ? Mais qu'est-ce qui se passe, il a été bien silencieux pendant la campagne référendaire. Croyez bien que ça ne m'a pas manqué, mais cela aurait pu donner un peu de piquant à la campagne... Il devrait se méfier, sinon il va se faire damer le pion par Jean Campeau ou Lucien Bouchard dans la succession de Parizeau. C'est à croire que M. Béland se serait fait admonester par son conseil d'administration... ou bien aurait-il compris que, quand on veut se mêler de politique, on tente de se faire élire ?

Bien sûr, il n'est pas le seul à agir de la sorte, il y a tous les Serge Turgeon, les Gérald Larose, pour ne nommer que ceux-là. Il y a quelque chose d'indécent à les

voir pavoiser comme ils le font en faveur de l'indépendance, du haut de leur confortable fauteuil de Président, avec la même impunité que le faisait le clergé du haut des chaires, sans les responsabilités.

La campagne référendaire m'aura laissé un goût amer dans la bouche et cela n'a rien à voir avec le résultat. Cela vient de l'attitude du public face aux médias, plus particulièrement dans l'affaire Wilhelmy-Tremblay. Comment se fait-il que personne n'ait crié au scandale lorsque l'on a appris qu'une conversation téléphonique personnelle entre deux hauts fonctionnaires du gouvernement du Québec avait été enregistrée à leur insu ? Qui a osé parler de violation de la vie privée ? Tous les soirs, au bulletin de nouvelles, c'était la valse hésitation entre les avocats de Mme Wilhelmy et ceux des médias intéressés. Ainsi, dorénavant, toutes vos conversations téléphoniques peuvent être entendues, enregistrées et diffusées si nécessaire au nom du droit du public à l'information. Tout cela est scandaleux. La population semble si peu critique par rapport aux médias que l'on se demande quelle baleine on leur fera avaler la prochaine fois ?

Bicentenaire des institutions parlementaires

L'ignoriez-vous ? Nous avons célébré cette année le bicentenaire de nos institutions parlementaires. Pour souligner cet événement, le gouvernement du Québec nous a offert un son et lumière aussi étourdissant qu'instructif où l'édifice de l'Assemblée nationale sert d'écran géant au défilé des grands moments de son histoire. Tout cela, raconté sous forme d'un dialogue entre un grand-père et sa petite-fille, un thème sûrement aussi vieux que le parlementarisme, et d'un cucul la praline consommé. Le spectacle venait à peine de commencer que survient ce que je croyais être un ennui technique et qui n'était en fait que le timbre naturel du président de l'Assemblée nationale, monsieur Jean-Pierre Saintonge.

Qu'on me permette de citer ici une anecdote dont j'ai été témoin en 1986, alors que je travaillais à l'Assemblée nationale pour un député de la région de Québec. Mon patron, devant accompagner monsieur Saintonge à une cérémonie officielle, voulut savoir à quelle heure ils devaient se rencontrer. J'appelai donc au bureau de mon-

sieur Saintonge et demandai à lui parler. On me répondit, avec le plus grand sérieux, que monsieur le vice-président de la Chambre (à l'époque) ne pouvait pas me parler puisqu'il était sur le Trône. Je ne sais si l'on conserve encore aujourd'hui cette expression consacrée au bureau du président de l'Assemblée nationale mais, quoi qu'il en soit, je ne peux plus entendre le nom de Jean-Pierre Saintonge sans sourire.

On ne pouvait qu'être ébloui par les prouesses techniques et technologiques utilisées pour ce spectacle : lasers bleus, lasers verts, dessins assistés par ordinateurs, feux d'artifice ; on avait compris qu'on n'attirerait pas des milliers de personnes sur la Colline parlementaire par la seule beauté du texte ou pour le plaisir ineffable de fêter la démocratie.

Bien que le texte fut bon, bien prononcé, une partie

Puisque l'on est encore à l'humour, pourquoi ne pas parler de Claude Béland, président du Mouvement Desjardins ?

en demeurait incompréhensible parce que mise en musique sur un air de rock ou de rap, je ne sais trop. Dommage, puisque c'était une des parties importantes du spectacle, car elle traitait du rôle des réformistes dans le processus d'acquisition de la démocratie. L'ensemble était déjà assez dynamique, on n'avait pas vraiment besoin de cette misérable cacophonie.

On a semblé insister beaucoup sur la phrase malheureuse (mais compréhensible pour l'époque) de Lord Durham : «Ils sont un peuple sans histoire et sans littérature». Par une sorte de réaction à ces propos, le reste du spectacle paraissait glorifier tous nos exploits. À les croire nous avons été les véritables inventeurs de la démocratie, et la Révolution française n'était rien, comparée aux événements de 1837-1838. La mise en scène de cet épisode fut particulièrement tragique: qu'on s'imagine une corde de pendu de cinquante pieds se balançant sur un édifice parlementaire teinté de feu et de sang, et il n'en fallait pas plus pour s'en convaincre. D'ailleurs on a exagéré (à mon humble avis) le temps que l'on a accordé aux insurrections par rapport au reste. Songez que l'on a expédié un siècle d'histoire—de 1848 à 1940—en une minute et demie un siècle d'histoire. ✐

P.S. Je tiens à remercier le lecteur ou la lectrice qui m'a fait parvenir la cassette-vidéo contenant six heures d'enregistrement de L'Enfer c'est nous autres. Cela fut très apprécié.

Michèle MANCEAUX, *Brèves*, Seuil, Paris, 1984.

Jean-Loup CHIFLET et Nathalie KRISTY, *Dictionnaire des mots qui n'existent pas*, Presses de la Cité, Paris, 1992.

COURRIER

Le Rappel de la race?

Lettre ouverte à mon ami Gaston Miron
et à ceux de sa race,

Ainsi, mon cher Gaston, tu as choisi le 9 octobre, jour où j'ai publié le discours de Pierre Trudeau dans ma collection Pluralisme (Éditions l'Étincelle), pour faire une sortie en public contre moi «et les autres *Anglais* comme Robert Keaton (un homme que je n'ai jamais rencontré, d'ailleurs) qui *prétendaient* être de notre bord mais qui, ayant réussi en affaires (que tu te souviens mal des chemins de l'édition, mon cher ami !) et au moment *crucial*, revirent leurs capots de bord et révèlent leurs vraies couleurs».

Ben voyons donc!

D'abord, je suis éditeur et, de ce fait, me semble-t-il, je jouis du droit et de la liberté les plus complets de publier ce que je veux. Reprocherais-tu à Jean-Claude Fasquelle, directeur des éditions Grasset, d'avoir publié un livre en faveur de Maastricht ?

Ben voyons donc !

Et d'autre part, toi, qui fus mon voisin pendant des années, m'as-tu déjà posé, ne serait-ce qu'une fois, une traître question sur mes positions politiques ? Toi, qui jouis encore d'une certaine réputation parmi nos jeunes grâce à tes poèmes, veux-tu maintenant les faire replonger dans l'idée désuète primitive et torturée de la trahison, si prisée dans les sociétés ultrapolarisées des années trente ? «Ah ! bon, *celui-là*, c'est un *Anglais*, il cache son jeu, c'est un traître, on pouvait s'y attendre !».

Ben voyons donc !

Viens donc nous parler ensuite des autres classes «suspectes». Allons-y pour les Italiens, les Espagnols, les Portugais, les Polonais, les Arabes, les Nègres, ah ! oui ne les oublions pas, ceux-là, au cas où ils ne seraient pas d'accord avec toi. Mais avant de foncer dans le déterminisme racial, mon cher Gaston, ça ne serait peut-être pas une mauvaise idée, au fait, d'aller leur demander quelles sont leurs opinions. Avant de parler des autres, peut-être faudrait-il parler aux autres ? Ça sentirait un peu moins le discours de compensation fantasmique de taverne que tu as si justement dénoncé, par le passé.

Gaston, on ne construit pas l'avenir avec des idées vétustes. Tu peux être tout à fait contre mes idées (encore faudrait-il que tu les connaisses) parce que tu ne partages pas mon point de vue, ou parce que tu désapprouves mes actes. Mais parce que tu me réduis à une catégorie, non. Parce que je suis un «Anglais», non. L'histoire se passe en notre présence mais très souvent sans valider nos fantasmes. Je t'invite à réfléchir à tout ceci, au moins un peu, avant de proférer des paroles injurieuses.

En fin de compte, mon cher ami, la prochaine fois que tu auras à me reprocher un quelconque faux pas, réel ou fictif, prend la peine de me téléphoner, pour apprendre, par exemple, la vraie nature de mes idées. On pourrait peut-être encore se parler. Après tout, je suis dans l'annuaire.

Robert DAVIES

Les dîners de *Cité libre*

Des événements à ne pas manquer



Ensemble

On écoute...

On cause...

On pose...







Albert Breton, Esther Delisle, D'Iberville Fortier, Jean-Louis Gagnon, Jacques Henripin, Ovide Mercredi, Gérard Pelletier, Jacques Renaud, Charles Taylor, Pierre Elliot Trudeau...

On rigole, on mange...



et on encaisse...



Cité libre RENCONTRE SES LECTEURS

LE JEUDI 21 JANVIER 1993

«Il est minuit moins cinq pour le Québec»



par

LISE BACON

Vice-première ministre et ministre de l'Énergie et des ressources du gouvernement du Québec

Après l'exposé de notre invitée, les lecteurs de *Cité libre* pourront lui poser des questions, exprimer leur opinion sur le sujet et même, si ça leur chante, faire la critique du dernier numéro de *Cité libre*.

Retenez vos places aujourd'hui même.

HEURE

À partir de **17 heures 30**, on peut prendre un apéritif à ses frais. Le dîner lui-même commence à **18 heures 30** et se termine à 21 heures 30 précises.

LIEU

LA MAISON EGG ROLL
3966, NOTRE-DAME OUEST
(à l'ouest d'Atwater)
Métro Place-Saint-Henri

AVANTAGES

❶ Grande salle moderne pouvant accueillir 350 convives

❷ Stationnement gratuit. À 300 mètres du Métro Place Saint-Henri

❸ Buffet (cuisine du Sechuan, du Hunan et de Canton, *sans monoglutamate de sodium*, et quelques plats canadiens.)

PRIX

20 $ par personne;
10 $ pour les étudiants et les chômeurs

RÉSERVATIONS

Téléphoner au plus tôt à
MARC-BERNARD LÉVESQUE
(514) 527-7719

S'il n'est pas là, surmontez votre aversion des machines et dictez à son répondeur automatique combien de places vous réservez ainsi que votre nom et votre numéro de téléphone. Les places étant limitées, on est prié d'avertir 24 heures à l'avance en cas d'annulation

Prochaine rencontre

LE JEUDI 11 FÉVRIER 1993

Brian McKenna

Réalisateur de la télésérie censurée
La bravoure et le mépris sur
«L'histoire officielle et autres mensonges»

Réservations : (514) 527-7719

